

APPENDICE A.

Le treizième jour de janvier 1892, les commissaires ayant prié les divers ministères de leur présenter des rapports, donnant le nom, la date de la première nomination, la nature des travaux et le salaire de chacun des commis surnuméraires, à Ottawa, en y comprenant, non seulement ceux qui sont payés à même les fonds du gouvernement civil, mais aussi ceux qui sont payés à même d'autres appropriations, ont reçu les réponses suivantes :—

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.		Salaire.
				\$
D. Burke.....	13 oct. 1874..	Ouvr. d'employés de 2e classe ;	ayant la garde des dossiers...	1,100
Wm. Loux.....	12 juill. 1888..	do	1re do dossiers, recherches, etc...	1,100
F. Chadwick.....	25 mai 1891..	do	2e do aidant à l'asst. commis de distribution des rapports, etc..	730
W. C. DesBrisay....	4 nov. 1873..	do	2e do aidant à l'asst. commis, extraits du livre des minutes.....	730
J. M. Plunket.....	— janv. 1884..	do	3e do copiste, clavigraphiste.....	550
J. M. Lefebvre.....	2 fév. 1890..	do	3e do do do.....	550
H. A. Bliss.....	10 nov. 1890..	do	3e do do.....	550
G. C. Kezar.....	8 oct. 1890..	do	3e do do clavigraphiste.....	550
J. R. Fraser.....	16 avril 1891..	do	3e do do.....	550
Mme Beaudry.....	4 oct. 1887..	do	3e do do.....	400
Mme McDonald.....	7 mars 1888..	do	3e do do.....	400
J. H. Tracey.....	1er nov. 1890..	do	3e do aidant le secrétaire privé du président.....	550
W. Strachey.....	21 déc. 1891..	do	3e do copiste, clavigraphiste.....	550
W. Poletto.....		Changé d'emploi.....		

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Nom.	Emploi.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
				\$ cts.
(a) St. G. Clark.....	Commis.....	26 mars 1891..	Ouvrage de comptable.....	2 00 par jour.
(b) J. W. Hughes.....	do.....	15 oct. 1891..	Ouvrage d'un commis spécial.....	2 50 do
(b) Thos. Pickens.....	Messageur.....	5 nov. 1890..	Messageur.....	25 00 par mois.
(b) Fred. Pichard.....	do.....	1er mai 1891..	do.....	15 00 do
(b) Geo. Stevens.....	do.....	1er sept. 1891..	do.....	15 00 do

(a) Payé à même le vote pour frais d'arbitrage entre les provinces et le Canada.

(b) Dépenses contingentes.

LE MINISTÈRE DE LA MILICE ET DÉFENSE.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
			\$ cts.
C. L. Panet.....	2 déc. 1889..	Correspondance et l'ouvrage de routine.....	730 00
W. Taylor.....	15 sept. 1872..	Messageur.....	456 00

NOTE—Depuis ce rapport, W. Taylor a été démis et il ne sera pas remplacé.

SECRETARIAT D'ÉTAT.

Nom.	Date de la première nomination.	Ouvrage.	Salaire.	Source du salaire.
De LaPorte, P.	15 janv. '86	Rangant et classant les dossiers—division des archives.	\$2 par jour	Vote spécial de \$730 par année p. ses serv. porté au compte des dép. contingentes du gouv. civil.
Lalonde, J. M. (qui figure parmi les employés permanents).	1er août '89	Copiste et clavigraphiste—division de la correspondance.	do	Dépenses contingentes du gouvernement civil.
DesGeorges, M.	15 janv. '90	do do	\$1.50 par jour ...	do do
Paradis, E. G.	22 avril '91	Aidant à classifier les vieilles archives de l'ex-province du Canada.	\$400 par année ...	Appropriation pour la classification des vieilles archives de l'ex-province du Canada.
Codd, G.	2 juillet '89	Messenger surnuméraire.	\$20 par mois	Dépenses contingentes du gouvernement civil.

DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS PUBLIQUES ET DE LA PAPETERIE.

Nom.	Date de la première nomination.	Appropriation.	Salaire.
			\$ cts.
E. Emond	Nov. 1887.	Dépenses contingentes du gouv. civil ..	93 00 par mois.
J. A. Verge	Déc. 1885.	do do	62 00 do
W. T. King, messenger	Fév. 1888.	do do	33 33 do
E. Peachy	Juil. 1888.	Compte d'avance de l'imp. de la reine.	60 00 do
A. T. Snow	Mars 1889.	do do	78 00 do
M. Lefebvre	Sept. 1889.	do do	78 00 do
E. Gamache	Nov. 1888.	do do	60 83 do
J. W. Munson	Juin 1888.	do do	33 33 do
R. A. Goulden	Juil. 1891.	do do	33 33 do
J. Donovan, char., 2 doub. voit.	Jan. 1869.	do do	120 00 do
W. O. Farmer	Juil. 1889.	Acte du cens électoral	76 04 do
H. T. Smith	do 1889.	do	62 50 do
N. Gammon, messenger	Août 1889.	do	38 02 do
E. Gratton	Juil. 1888.	Distrib. de documents parlementaires ..	52 00 do
J. Rivet, messenger	Jan. 1891.	do	38 02 do
L. Roussille	Juil. 1890.	Dépôt de papeterie	60 83 do
J. O. Patenaude	Déc. 1888.	do do	33 33 do
R. L. Laprairie	Août 1891.	do do	33 33 do
J. Scari, char., 1 paire de ch.	Juil. 1889.	do do	60 00 do
A. Constantineau, emballeur.	Fév. 1890.	do do	45 62 do
R. Ring, emballeur	Jan. 1890.	do do	38 02 do
P. Lowhan, emballeur	Juil. 1884.	do do	38 02 do
H. Lépine, garde-magasin	Août 1890.	do do	31 00 do
J. Alary, garde-magasin	Sept. 1891.	do do	31 00 do

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
<i>Divis. du secrétaire.</i>			\$ cts.
Mme L. Norton.....	24 déc. 1883	Copiste et grossoyeur de lettres patentes.....	400 00 par année.
Mlle M. A. Earls....	28 janv. 1884	do do	400 00 do
Mme A. Macmaster....	23 février 1885	do do	400 00 do
Arthur A. Pinard....	24 déc. 1889	A le soin des livres de presse, aide-sténographe et clavigraphiste.....	400 00 do
John Satchell.....	1er fév. 1880	Expédie la papeterie aux agents.....	400 00 do
<i>Lettres patentes.</i>			
John Judge.....	1er juill. 1880	Notif. les patentés et expédie les lettres patentes.....	400 00 par année.
Daniel Macnamara....	9 fév. 1887	Régistratre et assistant général.....	400 00 do
E. E. Turton.....	16 juin 1890	Messenger.....	360 00 do
<i>Technique.</i>			
J. S. Dennis.....	1er nov. 1885	Inspecteur des arpentages.....	5 00 par jour.
Jacob Smith.....	28 mars 1886	Dessinateur.....	4 00 do
W. M. Mainguy.....	27 jan. 1880	do	95 41 par mois.
Louis Gauthier.....	22 avril 1883	do	80 20 do
N. B. Sheppard.....	3 nov. 1883	do	80 20 do
J. A. Belleau.....	1er mai 1884	do	80 20 do
E. Chalifour.....	29 janv. 1884	do	80 00 do
Ed. L. Rowan-Legg....	20 juin 1882	do	72 60 do
J. Macara.....	10 déc. 1886	do	69 16 do
J. B. Lepage.....	6 déc. 1883	do	69 16 do
P. A. Bégin.....	1er juin 1883	do	53 95 do
E. T. B. Gillmore....	25 nov. 1889	do	49 79 do
Percy Turner.....	21 oct. 1890	do	19 50 do
J. I. Dufresne.....	5 sept. 1890	do	2 50 par jour.
E. Lecourt.....	26 jan. 1886	do	1 50 do
J. Woodruff.....	25 août 1890	Photographe.....	1 50 do
<i>Bur. lithographique.</i>			
(Technique.)			
C. R. Thicke.....	31 mars 1890	Graveur.....	12 00 par semaine.
A. Pouliot.....	12 mai 1891	Dessinateur.....	14 00 do
J. Ridgeway.....	26 do 1890	do	4 50 do
R. A. Baldwin.....	3 do 1891	do	4 50 do
A. Moody.....	27 nov. 1882	Imprimeur.....	19 00 do
E. Sievers.....	27 do 1882	do	16 00 do
J. Foran.....	10 do 1886	do	16 00 do
J. Cherry.....	11 sept. 1882	do	12 00 do
<i>Comptes.</i>			
J. M. O'Hanly.....	17 nov. 1884	Tire tous les chèques, tient les comptes de banque, contrôle les comptes d'arpentage, etc.	69 16 par mois.
<i>Lettres patentes.</i>			
A. Bristow.....	3 juillet 1879	Dessin, description des terrains, mesurage en superficie, etc.....	69 16 par mois.
E. W. Hubball.....	12 février 1883	do do	2 00 par jour.
<i>Divis. du secrétaire.</i>			
J. H. Reiffenstein....	1er janv. 1889	Dessin et travaux de routine.....	65 00 par mois.
S. Genest.....	20 nov. 1884	do do	53 95 do
W. S. Surtees.....	3 mars 1885	do do	53 95 do

BUREAU GÉOLOGIQUE.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
<i>Division du secrétaire.</i>			\$ cts.
Smith, Wm. H.	14 janv. '84..	Ouvrage de tout genre d. l'espèce	3 00 par jour.
Dowling, D. B.	12 mars '84..	do do	3 00 do
White, James.	29 janv. '84..	Arpenteur et dessinateur.....	3 00 do
McEvoy, James.	9 juin '85..	Ouvrage de tout genre d. l'espèce	3 00 do
Wilson, W. J.	9 do '91..	do do	2 25 do
Eaton, D. J. V.	18 juill. '90..	do do	1 75 do
Senécal, C. O.	3 janv. '90..	Assistant dessinateur.....	3 50 do
Prud'homme, O. E. ..	1er juill. '89..	Assistant général chez les dessinateurs.....	1 50 do
Russell, H. Y.	9 juin '91..	Arpenteur et orpailleur	1 75 do
Johnstone, J. F.	1er sept. '91..	do do	1 75 do
Herring, Samuel....	1er fév. '84..	Taxidermiste et conserv. du collége d'hist.natur.	\$1,000 par année.
Johnstone, R. A. A. ..	25 nov. '87..	Assistant chimiste et minéralogiste.....	3 00 par jour.
Macoun, J. M.	27 do '84..	Assistant botaniste.....	2 50 do
McEwan, W. R.	9 juin '85..	Assistant comptable.....	1 75 do
Jacob, F. D.	15 juill. '90..	Secrétaire et secrétaire privé du sous-ministre..	2 00 do
Brophy, L. L.	15 déc. '90..	Commis général dans la statistique des mines..	2 00 do
Alexander, Mde Jane	22 janv. '89..	Assistant bibliothécaire.....	1 50 do
Barry, Mlle M. H.	27 mars '82..	Inscripteur aux collections.....	1 00 do
Baldwin, Mlle P.	1er fév. '90..	Clavigraphiste.....	1 25 do
Esdale, Matthew....	2 mai '81..	Charpentier.....	2 50 do
Esdale, David A.	19 nov. '83..	Assistant charpentier.....	1 75 do
Duggan, John	29 sept. '88..	Veilleur.....	1 25 par soirée.
Gagné, Nap.	4 juin '91..	A toutes mains, messenger, etc.....	1 25 par jour.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Benjamin Hayter....	18 oct. '87..	Messenger.....	1 00 par jour.
Mlle M. Stalker....	11 déc. '91..	Copiste	\$400 par année.

Payé à même les dépenses contingentes du gouvernement civil.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

Mlle E. O'Connell....	— déc. '85..	Examen des comptes.....	\$450 par année.
M. J. H. Salmon....	7 do '91..	do	2 00 par jour.

Payé à même les dépenses contingentes du gouvernement civil.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Mde C. E. Gallwey..	1877.....	Expédiant, classant, etc	\$62 par mois.
Mlle M. Hutchinson.	1876.	do do	1 50 par jour.
Mde G. S. Fleming..	1879.	Clavigraphiste, analysant, etc.....	do
Mde L. Fitzgerald..	1875.	Comptant, assortissant et signant des billets....	do
Mde M. A. Barrie..	1876.	do do	do
Mde C. L. Bennett..	1884.....	do do	do
Mde L. L. Sutton...	1876.	do do	do
Mlle G. Dorion....	1878.....	do do	do
Mlle M. Macaulay..	1876.....	do do	do
Mlle F. Nettie	1884.....	do do	do
Mde E. V. Smith...	1890.....	do do	do

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 16 janvier 1892.

Employés surnuméraires.

J. H. FLOCK, écr,
Secrétaire, commission du service civil,
Ottawa.

MONSIEUR,—Pour réponse à votre lettre du 13 de ce mois, en ce qui concerne les employés surnuméraires, j'ai l'honneur de vous informer, par autorité, que nous n'avons pas d'employés surnuméraires, dans le sens compris par votre lettre.

Parfois nous emploierons des gens, pendant quelques jours, des semaines, un mois peut-être, si nous le jugeons à propos, mais c'est là tout.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. HIMSWORTH,
Secrétaire.

MINISTÈRE DES DOUANES—APPROPRIATION EXTÉRIEURE.

Mlle Christie, 8 avril 1886, \$660 par année.
Mlle Belford, 8 avril 1890, \$1.50 par jour.
Mlle Parlow, 1er août, 1890, \$400 par année.

Devoirs.

Essai d'échantillons de sucre, de sirops, mélasses et liqueurs, envoyés de différents ports pour établir le taux des droits.

Tient les livres de l'établissement, dossiers de l'immigration chinoise, et aide dans la division du comptable à la correspondance et au bureau de l'assistant commissaire, quand l'ouvrage presse.

Payées à même l'appropriation en faveur du bureau des douanes *re* essai des sucres.

LE MINISTÈRE DES POSTES.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
<i>Division du secrétaire.</i>			\$ cts.
Mlle L. L. Merrick .	15 juin 1891	Commis, copiste et aidant dans les emplois secondaires du bureau	400 00 par année.
Mlle B. M. Munro . .	10 mars 1890	Copiste, aidant dans des emplois secondaires	400 00 do
D. G. Courtney	1er janv. 1888	Messenger	300 00 do
T. Chandler	20 août 1888	Messenger spécial du maître général des postes	400 00 do
T. Sagala	26 fév. 1890	Emballleur	300 00 do
*C. Bérourard	29 mars 1889	Commis grossoyant des pièces importantes, tra- ducteur, et aidant dans des emplois supérieurs.	2 50 par jour.
<i>Division du comptable</i>			
Mlle M. C. Lyon	1er janv. 1889	Commis, émettant des mandats pour le paiement du salaire des maîtres de poste, de bureaux de poste non comptable, et tenant des registres de mandats payés, etc	400 00 par année.
Geo. L. Bunelle	6 juillet 1889	Commis faisant entrées et balances dans le grand livre du maître de poste, et préparant un sommaire trimestriel des affaires transigées au bureau du comptable, etc	400 00 do
Mlle M. S. Drummond	15 sept. 1890	Commis, émet des mandats pour le paiement de traitements de maîtres de poste, de bureaux non comptables, et les inscrits, déclaration des émissions, etc	400 00 do
Mlle A. Simpson	1er oct. 1888	Commis, tenant les comptes des timbres-poste, achetés par des maîtres de poste de bureaux sans comptables	400 00 do
Mlle J. G. Burke	7 mai 1889	Commis préparant les chèques, et aidant en tout emploi quelconque du bureau	400 00 do
H. S. Ferguson	1er avr. 1891	do do	400 00 do
A. Smith	4 fév. 1890	Messenger	300 00 do
<i>Division des ordres d'argent.</i>			
J. G. Hayes	6 juillet 1891	Commis, contrôleur etregistreur	400 00 do
G. A. Bell	1er déc. 1890	Commis, assistant le contrôleur et le registreur	400 00 do
James Clarke	26 nov. 1889	Commis, aidant à classer et emballer, contrôlant certains comptes, et détruisant des livres et des papiers	1 50 par jour.
E. F. Macdonell	1er avr. 1891	Commis, aidant au contrôle des grands-livres du maître général des postes, par les registres	2 00 do
E. W. R. Swinyard . . .	1er do 1891	Commis, triant des ordres et des étiquettes payées du Canada	400 00 par année.
Mlle L. J. L. Wilson . .	18 fév. 1891	Copiste, préposé aux ordres d'argent payés contre les États-Unis	400 00 do
A. W. Milne	25 juin 1889	Messenger spécial, aidant à l'emballage à ses heures libres	400 00 do
<i>Division des banques d'épargnes.</i>			
Mme M. A. Hinds	22 mai 1889	Commis, préparant et examinant des reçus pour dépôts, et classant divers documents	400 00 do
Mme R. Waddell	13 juillet 1888	Copiste do do	400 00 do
Mlle S. L. McArthur . . .	12 fév. 1889	do do do	400 00 po
Mme A. Stevens	3 fév. 1889	Copiste, préparant et examinant des reçus pour dépôts et préparant de nouveaux livrets de banque	400 00 par année.
J. G. Poston	25 mai 1889	Commis do do	400 00 do
F. A. Oliver	8 fév. 1890	Emballleur	300 00 do
<i>Division des impressions et des subventions.</i>			
Thos. Nolan	13 avr. 1888	Emballleur, vérifie les reçus pour sacs de malle, pour réparations et aide à l'examen et à l'emballage des uniformes des facteurs	300 00 do

NOTE.—M. Bérourard est attaché au bureau de l'inspecteur en chef des postes, mais pour l'accommodation actuelle il est employé dans le bureau du secrétaire.

LE MINISTÈRE DES POSTES—Fin.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
<i>Division des impressions et subventions—Suite.</i>			\$ cts.
L. Durocher	13 fév. 1890..	Emballeur ; tient le registre courant des fournitures et des malles expédiées au bureau de poste d'Ottawa, et classe les réquisitions pour fournitures lorsqu'elles sont remplies ; traducteur français.	300 00 par année.
Alex. Watson	8 janv. 1891..	Emballeur ; aide aux messagers, et fait la livraison de certaines fournitures du département.....	300 00 do
N. Taylor	1er mai 1891..	Emballeur des fournitures en général	300 00 do
P. Grant	24 déc. 1890..	Emballeur ; aide à recevoir, vérifier, examiner et délivrer les sacs de malle.	300 00 do
E. H. Morse	8 mai 1891..	Emballeur ; empaquetant et aidant un peu à tout.	300 00 do
M. E. Conway	12 août 1891..	Emballeur ; vérifiant le rapport des reçus pour les uniformes des facteurs, les sacs de malle, les échelles et les poids etc., et empaquetant les fournitures.	300 00 do
N. Mitchell	17 janv. 1891..	Messageur ; préparant et classant les reçus pour fournitures procurées aux bureaux-comptables, et vérifiant le rapport des reçus d'icelles	400 00 do
<i>Division des lettres mortes.</i>			
Mlle S. Webber	6 oct. 1887..	Commis ; renvoi des lettres mortes	400 00 do
Mlle B. Corcoran	4 juill. 1888..	Commis ; correspondance	400 00 do
Mlle M. A. G. Clarke	12 sept. 1888..	Commis ; entrée des comptes des lettres mortes	400 00 do
Mlle A. Martin	1er déc. 1888..	Commis ; rapportant des lettres spéciales et aidant M. McDonald	400 00 do
Mlle R. C. Spencer	2 déc. 1887..	Copiste ; classant les lettres mortes chargées.....	400 00 do
Mlle A. Graham	1er juin 1889..	Copiste ; rapportant les lettres mortes	400 00 do
Mlle D. Conway	18 mars 1890..	do do	400 00 do
John Green	21 déc. 1888..	Messageur ; devoirs ordinaires d'un messageur	300 00 do
<i>Division des contrats de malle.</i>			
Mlle I. G. Hopkirk	5 janv. 1891..	Commis ; clavigraphiste	400 00 do
H. M. McDonnell	15 déc. 1890..	Commis ; copiant les lettres et faisant l'index	400 00 do

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

<i>Bureau du sous-ministre.</i>			
J. L. Payne	Oct. 1885..	Commis, rendant des services spéciaux, au ministre et au sous-ministre ; a subi ses examens de qualification.....	3 00 par jour.
J. W. Hawley	Déc. 1885..	Sténographe et clavigraphiste, écrit la correspondance et fait des rapports sous dictée ; a subi ses examens de qualification.....	2 00 do
L. M. Bonnaville	Juillet 1890..	Employé comme clavigraphiste, traducteur, à la surveillance des livres de lettres, aux index, à l'expédition de la correspondance, a subi ses examens préliminaires et de qualification.....	1 25 do
Mlle Fitzgerald	Oct. 1890..	Sténographe et clavigraphiste, fait la correspondance et les rapports, a subi ses examens de qualification.....	2 00 do
<i>Division de la correspondance.</i>			
E. R. Dewhurst	Janv. 1879..	Fait la correspondance officielle, tient des index classifiés, fait des extraits de journaux, et fournit des autorisations sur certaines questions traitées.	2 50 do
Mme Kingsmill	Mars 1885..	Aide M. Dewhurst, commis de la correspondance ; a subi ses examens préliminaires.....	1 50 do
C. G. Rogers	do 1890..	Sténographe et commis de la correspondance ; aide au secrétaire privé du ministre	2 50 do
<i>Droits d'auteur, marques de commerce, etc.</i>			
Mlle Leyden	Fév. 1885..	Commis grossoyeur, forte en calligraphie ; grossoye les certificats d'enregistrement ; a subi ses examens de qualification	50 00 par mois.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—*Suite.*

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
<i>Div. du comptable.</i>			\$ cts.
E. Bramer.....	Oct. 1888..	Sténographe et clavigraphiste, aide à la correspondance et fait des rapports dans le bureau du comptable; a subi ses examens de qualification.	2 00 par jour.
Mlle R. G. Ellis....	Mai 1888..	Aide à l'examen des comptes, expert et exact en calcul; a subi ses examens de qualification.....	1 50 do
Mme C. A. White...	do 1891..	Aide à la comptabilité censoriale	1 50 do
<i>Div. des statistiques.</i>			
J. Skead.....	do 1881..	Travaille à la compilation statistique.....	2 50 do
Mlle Ross.....	Oct. 1881..	Compile les statistiques criminelles et autres; a subi ses examens de qualification.....	1 25 do
Mlle Stuart.....	Déc. 1887..	do do do	33 33 par mois.
J. Munro.....	Oct. 1891..	Compile statistiques criminelles et autres; a subi ses examens préliminaires.....	1 25 par jour.
G. Lemaitre.....	Jan. 1870..	Gardien des archives du recensement; a la garde de tous les portefeuilles du recensement, les conservant en ordre et fournissant les feuillets requis par les compilateurs.....	1 50 do
P. Davidson.....	Mai 1881..	Emballeur, messager et aide au gard. des archives	1 25 do
W. O'Keefe.....	Août 1885..	Aide à garder les archives; employé entre les sessions du parlement.....	1 00 do
R. E. Watts.....	Déc. 1883..	Aide à la compilation des statistiques; a subi ses examens de qualification	2 00 do
J. M. Hurteau....	do 1885..	Aide à la compilation, a subi ses examens préliminaires.....	1 25 do
<i>Division des archives.</i>			
Mlle Duff.....	Jan. 1881..	Commis, aide-archiviste dans son bureau.....	1 50 do
Mlle Rose.....	Déc. 1887..	Commis, aide-archiviste dans son bureau; a subi ses examens de qualification	1 25 do
DIVISION DES PATENTES.			
<i>Division de la caisse.</i>			
J. Gleason.....	Mai 1888..	Assistant caissier; a subi ses examens de qualification.....	1 00 do
<i>Division de la correspondance.</i>			
Mme Bowden.....	Juin 1885..	Assistant commis dans la correspondance des brevets d'invention; a subi ses examens de qualification.....	1 50 do
Mlle H. J. Hamilton	Nov. 1890..	Même emploi que le précédent; a subi ses examens de qualification.....	33 33 par mois.
Mlle Armstrong....	Sept. 1891..	do do do	33 33 do
<i>Div. des examinateurs</i>			
J. Thomson.....	Juin 1887..	Gardien de la chambre des modèles.....	600 00 p. année.
T. Morgan.....	Nov. 1888..	do do	600 00 do
R. E. Armstrong....	Juil. 1890..	do do et aide à réparer les modèles.....	1 25 par jour.
<i>Division des archives et du grossoyage.</i>			
H. Ross.....	Déc. 1879..	Grossoyant et classant les brevets d'invention....	2 50 do
T. B. Bassett.....	Sept. 1890..	do do do	1 50 do
J. Kilgallin.....	Mars 1890..	do do do	400 00 p. année.
Mme Morency.....	Juil. 1887..	do do do	1 25 par jour.
Mlle Dorion.....	Nov. 1881..	do do do	1 50 do

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—Fin.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
<i>Division de comparaison.</i>			\$ cts.
G. Bourret.....	Déc. 1884..	Est occupé à comparer les brevets d'invention ; a subi ses examens préliminaires.....	1 50 par jour.
V. Doran.....	Mai 1891..	Est occupé à comparer les brevets d'invention....	1 00 do
<i>Publication du Patent Record.</i>			
M. W. Casey.....	Juillet 1882..	Est occupé à préparer de la copie pour le <i>Patent Record</i> , pour la presse, et à corriger les épreuves	2 00 do
N. F. Boissoneault..	Sept. 1887..	do do	1 25 do
C. Judd.....	Juillet 1890..	do do	400 00 p. année.
J. Bollard.....	Nov. 1887..	Préposé à la distribution de la papeterie, etc.....	50 00 par mois.
M. Dady.....	Mai 1891..	Messageur.....	25 00 do

LE MINISTÈRE DE LA MARINE.

M. Lamouche.....	21 mai 1878..	Traducteur français et s'occupant généralement de la correspondance.....	2 25 par jour.
A. J. Horan.....	1er déc. 1891..	Sténographe, clavigraphiste et commis de la correspondance.....	2 25 do
R. G. Davis.....	21 do 1891..	do do	A raison de \$400 par année.
C. F. Cox.....	24 oct. 1887..	Architecte, dessinateur, arpenteur et aide-ingénieur	4 00 par jour.
W. G. Lampey.....	14 juin 1881..	Dessinateur.....	2 50 do
B. H. Fraser.....	2 sept. 1889..	do	2 25 do
L. J. Burpee.....	22 oct. 1890..	Sténographe, clavigraphiste et commis de la correspondance pour l'ingénieur en chef.....	1 50 do

N.B. Les officiers employés au relevé hydrographique de la baie Georgienne :—Commandant du corps, J. G. Boulton, R.N., reçoit \$10.70 par jour lorsqu'il est au bureau, et \$9.24 sur le lieu des opérations. Assistant, W. J. Stuart, \$1,250 par année et sa pension lorsqu'il est sur l'eau, et l'assistant D. C. Campbell, \$900 par année.

LE MINISTÈRE DES PÊCHERIES.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire.
			\$ cts.
T. W. Watson.....	19 nov. 1883..	Cravigraphiste.....	730 00 p. année.
E. W. Gibbert.....	18 fév. 1884..	En charge du revenu des pêcheries et aide généralement dans la division du comptable.....	547 50 do
M. C. Doyle.....	— janv. 1891..	Secrétaire particulier du ministre de la marine et des pêcheries.....	700 00 do

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Nom.	Date de la première nomination.	Position.	Salaire.
<i>Bureau du secrétaire.</i>			\$ cts.
T. W. Keir.....	19 août 1879.	Commis de mulles.....	3 00 par jour.
F. X. R. Saucier....	8 sept. 1879.	do en loi.....	3 00 do
H. G. Guppy.....	15 juin 1880.	do des records proposé à l'index.....	2 75 do
F. Gingras.....	31 oct. 1881.	Bureau de l'assistant en loi.....	3 00 do
L. H. Colman.....	1er juill. 1882.	Ayant charge des impressions, annonces, etc.....	2 50 do
R. C. Desrosches....	19 oct. 1885.	Sténographe du ministre.....	2 75 do
P. Prud'homme.....	1er janv. 1886.	Tient compte des copies faites au dehors.....	1 75 do
Thos. M. Doody.....	2 mars 1886.	Assistant-archiviste, etc.....	2 25 do
J. E. Desjardins....	2 août 1886.	Assistant dans la chambre des mulles.....	1 75 do
O. Durocher.....	30 mars 1887.	Copiste.....	1 50 do
A. Rouleau.....	6 sept. 1886.	Correspondant français.....	1 75 do
M. Panet.....	4 oct. 1886.	Commis du journal, chambre des archives.....	2 00 do
Jos. St. Denis.....	12 sept. 1887.	Sténographe et copiste.....	2 00 do
Nap. Bélanger.....	20 déc. 1887.	Commis de distribution, chambre des archives.....	2 00 do
M. Belliveau.....	20 do 1887.	Copiste.....	1 50 do
J. C. Cusson.....	26 avril 1888.	Copiste et sténographe.....	2 25 do
Jos. Chalifour.....	1er mars 1888.	do.....	1 50 do
Ant. Drapeau.....	1er juill. 1888.	do.....	1 50 do
Oscar Chevrier.....	8 sept. 1888.	do.....	1 25 do
Mme J. F. Hyndman..	11 do 1888.	Clavigraphiste.....	2 00 do
L. G. Long.....	1er oct. 1888.	Ecrivain dans le bureau de l'officier en loi ; en charge du livre de présence.....	2 00 do
John Delaney.....	4 déc. 1888.	Copiste.....	1 50 do
M. McRae.....	1er juill. 1889.	En charge du rapport annuel et des documents.....	2 00 do
F. X. Gagné.....	13 août 1889.	Copiste.....	1 75 do
Mlle D. M. Morey....	1er oct. 1889.	Sténographe et correspondant.....	2 25 do
Didier Couture.....	10 do 1890.	Copiste.....	1 50 do
A. R. Parent.....	18 do 1890.	do.....	1 75 do
J. A. Chassé.....	20 mars 1891.	do.....	2 00 do
J. C. Moore.....	4 juin 1891.	do.....	2 00 do
Gaston Smith.....	1er déc. 1881.	Dessinateur.....	2 75 do
A. J. H. Russell.....	12 juill. 1889.	do (employé jadis dans le bureau des bois de la couronne, Ottawa).....	100 00 par mois.
C. Laframboise.....	13 fév. 1886.	Garde-magasin.....	2 25 par jour.
A. Trudel.....		Traducteur (employé de temps à autre suivant besoin).....	0 50 par heure.
<i>Division des comptes.</i>			
J. Bte. St. Laurent..	17 sept. 1882.	Emet des chèques, etc.....	3 00 par jour.
J. P. Woolsey.....	19 fév. 1883.	Gardien d'archives, etc.....	2 50 do
H. C. Stevenson.....	1er do 1886.	do des certificats du journal, etc.....	3 00 do
J. B. E. Bidard.....	18 do 1886.	do du grand-livre personnel, chèques. L. C.....	2 50 do
A. Hardy.....	11 do 1889.	do do des travaux.....	2 25 do
H. Lyons.....	11 janv. 1890.	Vérifie les comptes, etc.....	1 75 do
John Gordon.....	8 juill. 1890.	Tient le grand-livre des annonces des travaux.....	2 00 do
Ernest Dionne.....	1er do 1881.	do do des demandes L. C.....	88 33 par mois.
J. A. Morin.....	11 août 1881.	Prépare les rapports, etc.....	1 50 par jour.
<i>Bureau de l'ingénieur en chef.</i>			
L. Coste.....	1884.	Ingénieur en chef.....	250 00 par mois.
F. M. Hamel.....	1er mai 1867.	Assistant-ingénieur.....	5 50 par jour.
E. D. Lafleur.....	27 sept. 1881.	do.....	4 00 do
G. L. Bouchier.....	10 juin 1890.	do.....	4 00 do
J. H. Roy.....	18 oct. 1879.	Dessinateur.....	2 75 do
E. Smith.....	18 do 1879.	do.....	2 75 do
W. B. Snow.....	5 juin 1880.	do.....	4 00 do
N. Moffette.....	25 janv. 1882.	do.....	2 75 do
J. A. Chabot.....	6 déc. 1882.	do.....	2 00 do
V. Bélanger.....	17 fév. 1883.	Auditeur des comptes, etc.....	2 25 do
Jos. Aubé.....	19 mars 1883.	Dessinateur.....	3 00 do
J. DesRivières.....	1er fév. 1884.	do.....	2 25 do
P. Drapeau.....	2 août 1884.	do.....	2 50 do

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

Nom.	Date de la première nomination.	Position.	Salaire.
<i>Bureau de l'ingénieur en chef.</i>			\$ cts.
A. E. B. Lane.....	13 sept. 1887	Dessinateur.....	2 50 par jour.
Israel Marion.....	14 mai 1888	do.....	2 75 do
E. Juneau.....	29 janv. 1889	do.....	1 00 do
J. W. Fraser.....	3 juin 1889	do.....	2 25 do
Chas. C. Hampshire.	1er nov. 1889	Correspondant.....	2 00 do
J. Robitaille.....	1874	Monteur de cartes.....	45 00 par mois.
<i>Bureau de l'architecte en chef.</i>			
D. Ewart.....	16 mai 1871	Assistant-architecte.....	2,500 00 par an.
E. A. Mara.....	27 avril 1863	do.....	95 00 par mois.
J. W. H. Watts.....	1er juillet 1874	do.....	1,800 00 par an.
W. R. Billings.....	11 mars 1872	do.....	129 16 par mois
J. Bowes.....	18 sept. 1856	Assistant-surintendant des pénitenciers.....	2,160 00 par an.
J. P. M. Lecourt.....	25 juin 1880	Architecte.....	2,000 00 par an.
J. B. Lamb.....	27 déc. 1883	Dessinateur.....	90 00 par mois
John Shearer.....	7 juin 1875	Inspecteur des travaux, etc.....	100 00 do
L. J. McLaughlin.....	13 oct. 1879	Correspondant.....	100 00 do
F. L. F. Taylor.....	1er sept. 1880	Dessinateur.....	1,000 00 par an.
J. Warwick.....	1er do 1881	Traducteur, etc.....	2 25 par jour.
J. W. Jordan.....	8 do 1881	En charge des comptes.....	3 00 do
L. Charron.....	23 mai 1882	Dessinateur.....	3 00 do
C. Tressider.....	1er août 1882	Copiste.....	67 50 par mois
F. X. Paquet.....	23 mai 1883	Dessinateur.....	1,000 00 par an.
T. W. Fuller.....	10 janv. 1885	do.....	800 00 do
S. J. Richard.....	12 août 1886	Copiste.....	2 25 par jour
Chambord Beaudry.....	19 do 1889	Dessinateur.....	1 75 do
Chas. F. Chaloner.....	1er nov. 1883	Assistant-ingénieur, etc.....	2 50 do
H. J. Friel.....	1er do 1883	Dessinateur et calcule les estimations.....	2 25 do
A. Dostaler.....	4 juillet 1887	Commis vérificateur, etc.....	2 00 do
B. R. Lathéche.....	8 sept. 1887	Copiste.....	2 25 do
Alf. Gaudet.....	24 fév. 1888	do.....	1 50 do
<i>Bureau des ingénieurs mécaniciens.</i>			
Wm. King.....	36 déc. 1878	Assistant ingénieur mécanicien.....	100 00 par mois
E. B. Godwin.....	19 mars 1880	Commis.....	87 50 do
C. Robinson.....	3 nov. 1883	do et dessinateur.....	87 50 do
J. S. King.....	14 do 1887	do do.....	45 00 do
<i>Service télégraphique.</i>			
F. N. Gisborne.....	1er mai 1879	Surintendant.....	3,000 00 par an.
D. H. Keely.....	1er mars 1882	Assistant-surintendant.....	1,500 00 do
Robert Keely.....	13 avril 1891	Commis.....	2 00 par jour
<i>Messagers permanents.</i>			
E. McG. DesRivières	13 déc. 1886	Messager (employé la plus grande partie du temps comme copiste).....	435 00 par an.
Victor Lepage.....	12 do 1888	Messager (employé la plus grande partie du temps comme copiste).....	397 50 do
<i>Messagers surnuméraires.</i>			
Henri Turcotte.....	1875	Messager.....	32 50 par mois
André Bray.....	21 janv. 1882	do.....	41 60 do
F. X. Lavigneur.....	27 oct. 1885	do.....	1 50 par jour
David Scrim (malade depuis déc. 1891).....	1er do 1887	do.....	1 25 do
David Ladouceur.....	14 juillet 1879	do.....	41 67 par mois

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—Fin.

Nom.	Date de la première nomination.	Position.	Salaire.
<i>Messagers surnuméraires.</i>			\$ cts.
J. Laframboise (malade dep. jan. 1892)	5 nov. 1889.	Messagers.	1 50 par jour
E. W. Borbridge	17 mai 1890.	do	1 00 do
Joseph Blain de St. Aubin	17 mars 1891..	do	1 00 do
Napoléon Potvin	5 déc. 1891..	do	1 25 do
Jas. Gordon McGregor	6 avril 1891..	do	20 00 par mo.

LE MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.

<i>Ingénieur en chef du département des chemins de fer.*</i>			
Marcus Smith	Nov. 1879.	Ingénieur inspecteur des ponts	4,500 00
Thomas Ridout	Mai 1875.	do do	2,800 00
F. J. Lynch	Juill. 1881.	Ingénieur en charge du bureau	2,700 00
E. V. Johnson	Nov. 1871.	Dessinateur	1,620 00
Arthur Dale	do 1879.	Cons. des plans dans le b. de l'ing. inspecteur	912 50
C. W. Ross	Août 1888.	Commis des archives des ch. de f. du gouv.	912 50
J. L. Dakin	Mars 1883.	do do	912 50
P. F. Deslauriers	Juin 1887.	Commis des archives générales des ch. de fer	450 00
S. R. Loftus	Oct. 1890.	Commis et messenger	450 00
<i>Ingénieur en chef du département des canaux.</i>			
R. C. Douglas	Mai 1871.	Ingénieur hydraulique	1,824 00
J. B. Spence	Nov. 1876.	Ingénieur	2,000 00
G. A. Mothersill	Mai 1873.	do	1,600 00
G. J. Desbarats	Août 1879.	do	1,260 00
W. L. Leslie	Fév. 1889.	do	1,260 00
A. Hamel	Jan. 1879.	Dessinateur	900 00
Mme E. S. Ahnon	Déc. 1883.	do	732 00
H. E. Baine	Jan. 1885.	do	720 00
Mlle L. Williams	Déc. 1885.	do	720 00
J. R. Chamberlain	Nov. 1878.	Commis	912 50
R. W. Brecken	Déc. 1881.	do	912 50
<i>Copistes.</i>			
Mlle Graham	Mars 1883.	Copiste	540 00
Mlle Martineau	Déc. 1884.	do	540 00
Mlle Currie	Jan. 1887.	do	540 00
J. A. Bonneville	Mars 1887.	do	540 00
Mlle Baine	Juill. 1889.	do	540 00
Mme Boulay	Fév. 1890.	do	540 00
Mme Cummings	Nov. 1890.	do	540 00
Mlle Steacy	Mai 1891.	do	540 00
Mme Grafton	do 1891.	do	540 00
Mlle Short	Août 1884.	Copiste, comité des ch. de fer du C. privé	540 00
Mme MacIvor	Fév. 1890.	do do	540 00
<i>Statistique des canaux.</i>			
E. C. Wright	Déc. 1889.	Commis de journal	540 00
<i>Correspondance.</i>			
T. C. Watson	Sept. 1880.	Correspondance	912 50
F. H. T. Vieth	Fév. 1883.	do	912 50

*Pour plus amples renseignements sur le département des chemins de fer, avec date des nominations, voir page suivante.

LE MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX—Fin.

Nom.	Date de la première nomination.	Nature de l'ouvrage.	Salaire par année.
<i>Contrats et baux.</i>			\$ cts.
M. Desjardins	Fév. 1880	Copiste	912 50
M. O'Neil	Mars 1883	do	912 50
<i>Division du comptable.</i>			
A. Crawley	Avril 1882	Emet des chèques, tient le grand-livre, etc..	912 50
P. D. Doran	Nov. 1890	Vérifie les comptes, les border. de paie, etc..	736 00
<i>Perception du revenu des canaux.</i>			
M. McKinnon	Déc. 1880	Inscrit les rapp. dans le grand-livre des stat.	912 50
J. E. Fortier	Nov. 1889	Copiste	540 00
Mlle Bourett	do 1890	Inscrit les rapp. dans le grand-livre des stat.	540 00
Mme Jolivet	do 1890	do do	540 00
W. W. Campbell	Mai 1891	Copiste	547 50
<i>Messagers.</i>			
Joseph Martineau	Sept. 1889	Messager surnuméraire	365 00
T. E. Deslauriers	Fév. 1891	Emballeur	365 00
R. S. Gaisford	Mai 1891	Messager surnuméraire	187 50
Marcus Smith	1868	Ses fonctions consistent à examiner les plans des ponts qu'on se propose de construire sur les chemins de fer subventionnés, et les plans des ponts construits sur des chemins de fer qui demandent l'autorisation de participer au trafic public, en calculant les tensions et les pressions, et faisant rapport à l'ingénieur en chef et au gérant général des chemins de fer du gouvernement, si ces ponts sont, oui ou non, sous le rapport de la force et de la sécurité, d'une solidité qui répond aux prescriptions du gouvernement, et si non, en quoi font défaut, et il fait des suggestions. En même temps, il fait des inspections de chemins de fer, lorsque les autres ingénieurs sont trop occupés.	
Thomas Ridout	1875	Ses fonctions consistent à inspecter les chemins de fer subventionnés, les chemins de fer qui ont demandé l'autorisation de participer au trafic public, des chemins de fer et des ponts de chemins de fer en voie de réparation; les traverses d'un chemin de fer par un autre chemin de fer; les traverses des chemins publics par les chemins de fer, etc.; de fait, il agit comme inspecteur général. Il fait rapport du résultat de ses inspections à l'ingénieur en chef et au gérant général des chemins de fer du gouvernement, en même temps que de l'examen des plans pour les expropriations, etc.	
F. J. Lynch	1869	Surveille tout ce qui se rapporte à la construction des chemins de fer par le gouvernement, qui est présentement complétée; mais un bon nombre d'entrepreneurs ont des réclamations privilégiées qui ne sont pas encore réglées. Il fait également l'inspection des ch. de f. en certains temps, lorsque l'ingénieur-inspecteur est tellement occupé qu'il n'a pas le temps de suffire à toute la besogne.	
E. V. Jolicœur	1869	Travaille à la préparation de la carte des chemins de fer du Canada; prépare des cartes pour les rapports annuels du ministre, et de plus des cartes et des plans dont le gouvernement a besoin, de temps à autre.	
Arthur Dale	1879	Il classe et enregistre les plans et profils des chemins de fer et des travaux de chemin de fer, et il les produit sur demande.	
J. L. Duden	1883	Il s'occupe de classer la correspondance extérieure relative aux chemins de fer du gouvernement, qui se compose en moyenne de 8,000 lettres par année: à part cela, il aide parfois dans le bureau.	
Chas. W. Ross	1888	Il endosse et classe la correspondance intérieure concernant les chemins de fer du gouvernement, qui se compose annuellement d'environ 4,850 lettres; il fait des recherches dans la correspondance, lorsqu'il en est requis, et il aide à l'ouvrage ordinaire du bureau.	
Patk. Deslauriers	1887	Il endosse et classe la correspondance intérieure, et il classe la correspondance extérieure des ch. de f. en général (ce qui veut dire, les ch. de f. autres que les ch. de f. du gouvern.) qui se compose d'environ 2,000 lettres par année; il est en même temps copiste, clavigraphiste, et il aide généralement dans le bureau.	
J. R. Chamberlin	1878	Copiste de contrats et de lettres.	
Sidney Loftus	1890	Expédie des messages, et il est clavigraphiste, correspondant du bureau de l'ingénieur en chef et du gérant général.	

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

OTTAWA, 14 janvier 1892

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre circulaire du 13 janvier, concernant le nombre des employés temporaires, j'ai l'honneur de vous informer que, présentement, nous n'avons aucun commis surnuméraire, dans notre bureau, et que nous n'en avons eu aucun depuis la dernière session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MARTIN J. GRIFFIN.

J. H. Flock, écr,

Secrétaire,

Commission du service civil.

APPENDICE B.

Au mois de février dernier, les sous-chefs des divers ministères ayant été priés de donner leur opinion, d'une manière simple et succincte, en ce qui concerne le service public, à *Ottawa* :

Premièrement.—Sur l'ouvrage fait par le ministère, dans ces différentes divisions.

Deuxièmement.—Sur le personnel, officiers, commis et messagers employés dans le service.

Troisièmement.—Sur le coût de ces employés.

La-dessus les rapports suivants ont été reçus par la commission.

DÉPARTEMENT DU CONSEIL PRIVÉ.

Ouvrage fait en 1891.	Personnes employées en 1891.	Coût.
		\$ cts.
Surintendance générale.....	1 Greffier du Conseil privé, Mr. John J. McGee	3,200 00
	1 Assistant greffier (place vacante depuis 1887) M. J. Pope a été nommé à cet emploi en novembre 1891	2,400 00
	1 Greffier de la couronne en chancellerie, M. S. Chapleau	2,400 00
Registres— Nombre des entrées..... 3,652 Ouvrage fait par le ministère... 5,451		
Arrêtés du Conseil Nombre d'arrêtés..... 2,935 Feuillets..... 11,500		
Références aux ministères..... 1,956 Copies d'arrêtés du Conseil expédiés. 7,000 Correspondance, le nombre de lettres. 1,357	17 commis	16,000 00
Copie— Feuillets copiés..... 86,856 Collation (heures)..... 1,200		
Travaux divers.....	7 commis.....	9,000 00
Secrétaire privé.....	1 do	600 00
Messagers.....	5.....	2,500 00
Dépenses contingentes, papeterie, etc.....		8,000 00
		44,100 00

(Signé)

JOHN J. MCGEE.

29 février 1892.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Travail fait.	Le personnel.	Coût annuel.
<i>Le ministère proprement dit.</i>		
Rapports annuels sur toute législation provinciale, y compris celle des Territoires du Nord-Ouest		\$ cts.
Projets de bills à soumettre au parlement par le gouvernement, et avis les concernant.		
Avis, écrits et verbaux, donnés aux chefs de départements et aux officiers publics sur des matières légales. (En 1891, il y eut comme 1,850 opinions écrites qui furent données.)		
Préparation et approbation de tous les actes publics émis sous le grand sceau, de loyers, de contrats, de commissions, etc., et généralement de tous les actes publics dont la couronne ou aucun ministre font partie.	1 sous ministre..... 1 comptable..... 12 commis..... 3 messagers.....	32,262 50
Examens des cautionnements des officiers publics (370 en 1891). ...		
Direction de l'administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest		
Examen de demandes, de la part de forçats, de remise de leur sentence. (A peu près 380 par année).		
Conduite des procédures d'extradition		
Taxation des comptes de services légaux, soit 580 par année		
Conduite de toute poursuite contre ou pour la couronne (260 cas en 1891).....		
<i>Division des pénitenciers.</i>		
Direction de cinq pénitenciers et de la prison de Régina.....	{ 1 inspecteur..... 1 comptable..... 1 commis..... 1 messenger..... }	6,400 00

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

Le sous-ministre et la division de la correspondance.

Le sous-ministre est le chef permanent du ministère. Par l'autorisation du ministre, le sous-ministre a le contrôle de toute la partie financière et des réclamations de son département ainsi que de la communication de toutes les décisions, qui émanent du ministère auquel il est attaché, sur des cas soumis par l'officier commandant en chef et par les différents officiers de la division des approvisionnements et des paiements, par l'architecte de la division du génie ainsi que par le directeur de la fabrique de cartouches.

On prépare aussi dans ce bureau les rapports au Conseil privé ainsi que les *résumés* des cas importants, soumis de temps à autre, en sus de la correspondance habituelle avec les officiers du ministère, avec ceux de la division militaire et le public sur des sujets tels que le paiement, les frais de transport et la subsistance des troupes, contrats d'approvisionnement, les réclamations d'indemnité dans les cas de blessures reçues par les miliciens en temps de service. On fait aussi dans cette division la traduction française des ordres généraux. On y prépare encore le rapport du ministère, tout en en surveillant l'impression.

Le système ici suivi pour enregistrer et indexer la correspondance a reçu l'approbation marquée des membres de la commission du service civil, en 1880.

Cette division comprend les officiers suivants :—

	Traitement.
1 sous-ministre.....	\$3,200
1 commis chef.....	1,800
1 secrétaire.....	1,500
4 commis (l'un d'eux secrétaire privé du ministre.....)	4,900
1 messager.....	500
Total.....	\$11,900

La division de comptabilité.

Dans cette division sont faits tous les paiements qui concernent la milice et on y contrôle toutes les dépenses, moyennant l'approbation du sous-ministre (qui joint à ces fonctions celle de paye-maître général des milices) tout mandat d'argent pour payer les dépenses devant porter sa signature avant de devenir valable.

Les devoirs de cette division sont très variés, chacune des autres divisions du ministère augmentant continuellement d'importance avec, par exemple, la création de corps permanents et d'écoles militaires, ce qui demande une grande attention lorsqu'il s'agit de chéquer les comptes de paiement, d'entretien et de subsistance. A ces devoirs vient s'ajouter la responsabilité qui s'attache au paiement des comptes de réparation et d'entretien des travaux et des édifices militaires qui ont été transférés à ce ministère par celui des travaux publics qui subvenait autrefois à ces dépenses.

Les payeurs de la milice dans les différents districts militaires reçoivent directement leurs instructions du sous-ministre de la milice et de la défense. On donne des crédits sur la banque, signés par le sous-ministre et le comptable, à ces officiers à qui il incombe le devoir de faire ces paiements. Les réclamations pour tous services concernant la milice sont produites par les payeurs et doivent être recommandées par l'officier supérieur de l'état major du district; ensuite, elles sont envoyées à la division du comptable pour y être examinées et approuvées avant qu'on ne les paie, excepté, toutefois, quand il s'agit de la paie ordinaire des forces lorsque cette paie est définie par les ordres et règlements. Le ministère garde ainsi le contrôle immédiat de toutes les dépenses qui concernent la milice. Les états estimatifs pour les fins de la milice soumis au parlement sont aussi préparés par le comptable sous la direction du sous-ministre.

Voici le personnel des employés de cette division :

	Traitement.
1 commis-chef (comptable).....	\$2,400
6 commis.....	7,200
1 messager.....	500
Total.....	\$10,100

Division des magasins militaires (N° 1).

Le directeur des magasins militaires et gardien des propriétés de la milice est responsable de tous les magasins, de tout l'habillement, de toutes les munitions de guerre et de toutes les propriétés confiées à sa garde.

Il y a des intendants de magasins, dans chacun des districts militaires, qui ont soin des magasins, de tous les édifices militaires, des poudrières, etc., qui ne sont pas actuellement occupés par la milice active. Ces intendants, sur les demandes qui leur en sont faites—demandes qui doivent être approuvées par le sous-ministre—livrent et reçoivent les effets requisitionnés et en font un rapport mensuel au ministère.

La division des magasins militaires est aussi chargée du soin des terrains militaires, ainsi que de la confection des plans et des baux de location, et de la perception des loyers des nombreuses propriétés qui ne sont pas actuellement occupées par le ministère ou les militaires et qui sont louées à des corporations ou à des particuliers.

La préparation des formules de soumissions et de contrat pour la fourniture des habillements et des autres approvisionnements militaires maintenant achetés en Canada appartient encore à cette division, ainsi que la surveillance et l'inspection de ces articles quand on les reçoit des fournisseurs. Les rapports d'inspection et les réclamations de paiement des dits articles sont dûment soumis au sous-ministre qui les approuve avant la décision finale.

Dans cette division on garde des registres montrant la correspondance journalière de la division et le détail des articles reçus et livrés pendant l'année.

On y prépare aussi un rapport annuel qui est inséré dans le rapport imprimé du ministère.

Voici le personnel des employés de cette division :—

1 commis chef, directeur des magasins militaires, traitement.....	\$3,000
5 commis	6,400
Total.....	\$9,400

Division des magasins militaires (N^o 2).

Le chef du matériel des magasins et le gardien des propriétés de la milice est responsable au ministre de la milice et de la défense de tout l'habillement des magasins militaires et des propriétés confiées à sa garde; et, c'est d'après l'autorité du ministre qu'il en a soin, qu'il les livre et en dispose.

Il doit voir à choisir le local et à réparer les magasins confiés à sa garde, après en avoir toutefois reçu l'autorisation du ministre de la milice sur une demande de dépense à cet effet.

Les magasins et les édifices militaires ainsi que les poudrières servent aux quartiers généraux de chaque district militaire à conserver les approvisionnements et les munitions tenus en réserve pour la distribution. Ces édifices et poudrières sont confiés à la garde des intendants des magasins qui ont sous leurs ordres des garde-magasins.

Les intendants des magasins sont subordonnés au chef du matériel des magasins militaires et lui sont immédiatement responsables. C'est d'après ses ordres qu'ils délivrent les effets lorsque le ministre de la milice en a donné l'autorisation.

Tous les habillements, ainsi que les magasins militaires sortant des mains des fournisseurs sont inspectés dès leur réception, à l'endroit où l'on en a commandé la livraison.

Les inspecteurs sont tenus de voir à ce que les fournitures soient bien comparées avec les patrons sous enveloppe et avec les devis, et ils sont responsables des articles qu'ils acceptent.

Après chaque inspection, ils font un rapport dans lequel ils donnent le nombre et la description des articles acceptés ou refusés avec les raisons qui les ont poussés à le faire dans chaque cas.

Tous les articles sont délivrés au magasin aux risques du fournisseur jusqu'à ce qu'ils aient été inspectés et approuvés. Les articles conformes aux patrons sous enveloppe sont acceptés et tenus prêts pour la livraison, ceux qui sont refusés sont remis aux fournisseurs, à leurs dépens.

Les magasins approvisionnés par des fournisseurs locaux, d'après l'autorisation des quartiers généraux, sont sujets à l'inspection d'un comité d'officiers réunis à cet effet par le sous-adjutant général des stations respectives. Ce comité fait son rapport sur la qualité des fournitures, lorsque l'intendant des magasins juge à propos de former ce comité.

La livraison des habillements et des munitions est invariablement faite sur des demandes approuvées et envoyées par le sous-adjutant général des différents districts à l'adjutant général des quartiers généraux; et, sur sa recommandation, ces demandes sont soumises au ministre de la milice.

Il y a urgence, lors qu'un corps de milice est appelé au service immédiat ; le sous-adjutant général du district peut faire une demande pressante à l'intendant du magasin où il stationne de livrer les articles requis. Alors, le sous-adjutant général est responsable de la nécessité de la livraison de ces articles d'après les besoins pressants du service qui doivent être mentionnés dans la réquisition. Quand les articles ont été livrés l'intendant des magasins en fait immédiatement rapport au chef du matériel, en lui envoyant la réquisition avec son état mensuel des articles livrés.

Les intendants des magasins doivent noter, chaque jour, dans leur journal, chaque article reçu, et mentionner s'il est neuf et en état de servir ou non. Ainsi doivent-ils mentionner dans leur journal quotidien les articles livrés sur réquisition approuvée. Du journal ces articles ainsi reçus et livrés sont portés au grand-livre sous leur titre respectif. Les intendants de magasins envoient un état au directeur du matériel, le dernier jour de chaque mois ; ces états sont tirés du grand-livre des magasins, d'après lequel on peut rendre compte de la réception et de la livraison de tous les articles ; les pièces justificatives devant accompagner ces états envoyés aux quartiers généraux, ainsi que les reçus. Le relevé des munitions dans les poudrières doit être également produit le dernier jour du mois.

Les intendants de magasins sont strictement responsables de toutes choses de la milice confiés à leur garde et doivent en avoir soin tout le temps qu'elles restent en magasin.

Excepté sur des réquisitions régulières écrites par les autorités désignées et désignant les articles à livrer ainsi que la nature du service, aucun article ne doit sortir du magasin ou être échangé avec d'autres, sous quelque prétexte que ce soit. Invariablement l'intendant du magasin prend un reçu de tous les articles livrés ; il notifie aussi, de temps en temps, le sous-adjutant général du district du nombre d'articles de chaque sorte livrés.

La pièce justificative de livraison transmise avec les articles est invariablement attachée à l'état mensuel qui fait pour la première fois mention de la réception de ces articles.

Quand un intendant de magasin remet la direction de son magasin à un autre, on fait un inventaire complet de tous les approvisionnements qui sont à la charge de l'officier sortant afin de s'assurer de sa responsabilité ainsi que de celle du nouveau titulaire.

Un officier, nommé par le ministre de la milice, prend possession de ce qui reste et assiste à la remise des approvisionnements ; il accompagne l'officier sortant ou son représentant ainsi que le nouveau titulaire. Le premier signe l'inventaire pour témoigner de sa correction, le dernier signe un reçu sur le même document pour assumer sa propre responsabilité.

On réunit annuellement dans chaque district un bureau d'examineurs composé du sous-adjutant général et du major de brigade, ainsi que d'un officier d'artillerie quand la chose est requise. L'intendant des magasins est présent à toutes les inspections pour assister à l'examen des approvisionnements de toutes sortes ainsi que pour donner des explications.

Les devoirs de ce bureau sont de s'assurer du nombre d'articles d'approvisionnement et de munitions tel que déterminé par le grand-livre du magasin, d'examiner les constructions militaires ou autres à la charge de la milice, de faire l'inspection de l'artillerie et du matériel de guerre en possession de l'intendant, de faire rapport sur l'état et la condition des édifices, des magasins et des travaux de tout genre, de fournir une liste de tous les objets que le bureau peut considérer comme vieux et hors de service, d'ordonner de leur disposition, de faire un relevé des articles, des édifices ou de tous autres travaux qui peuvent exiger des réparations dont l'étendue et la nature doivent être indiquées.

Ces bureaux sont strictement obligés de voir à ce que des inventaires précis soient faits des effets en mains afin que toute perte ou absence d'iceux puisse être immédiatement découverte et rapportée.

Les approvisionnements condamnés par les bureaux d'examen sont habituellement vendus à l'enchère quand le ministre de la milice en donne l'autorisation, et le produit de la vente est mis au crédit du receveur général au moyen de dépôts.

Les soumissionnaires pour la fourniture des habillements et des munitions sont habituellement invités à le faire par des avis publics, il est de règle d'accepter la soumission la plus basse et l'on passe alors le contrat avec chacun des entrepreneurs.

Les soumissions sont, dans tous les cas, ouvertes en présence d'un comité de trois officiers du ministère nommé par le ministre.

Une liste de tous les soumissionnaires est alors dressée et soumise au ministre pour sa décision.

Les paiements supplémentaires pour livraison supplémentaire de munitions et d'autres approvisionnements militaires se font, d'après certains règlements, à des officiers de milice, sur l'approbation du ministre de la milice, et des dépôts au montant des dites livraisons sont faits au crédit du receveur général.

Les loyers des occupants de propriétés militaires sont perçus par le ministère où l'on en rend compte par des dépôts faits au crédit du receveur général.

(Signé) J. MACPHERSON, Lt. col.,
Directeur des magasins militaires.

Division des ingénieurs.

Cette division est chargée de tous les travaux et réparations qui sont à faire sur les propriétés du ministère, et contrôle les dépenses du vote annuel pour l'entretien et les réparations des dites propriétés.

Le personnel agit sous la direction du sous-ministre, et voici quels sont ses devoirs :—

(a) La préparation de plans et de devis des nouveaux édifices ou travaux dont la construction est d'abord conduite par le ministère des travaux publics, quoique la responsabilité de leur utilité incombe à la dite division, lorsqu'ils sont terminés, tout aussi bien que leur futur bon entretien.

(b) La préparation de plans et devis d'agrandissement, de changements et de réparations d'ouvrages et d'édifices existant déjà, ce dont la division est encore responsable.

(c) La préparation des états estimatifs annuels de changements et de réparations des propriétés militaires.

(d) La surveillance de différents commis préposés, suivant l'occasion, à mener ces travaux à bonne fin, à distance.

(e) La correspondance nécessaire concernant les devoirs de la division et la tenue des livres.

(f) La vérification et l'approbation de tous les comptes de construction et de réparation.

(g) Un rapport annuel au sous-ministre pour insertion, dans le rapport du ministère au parlement.

Voici le personnel de cette division :—

Un commis de 1re classe, architecte, traitement.... \$1,800 00

Un commis de 2e classe, architecte-adjoint, traitement. 1,300 00

\$3,100 00

Division militaire.

Cette division comprend le major général qui, en sus du commandement de la milice, est chargé d'en surveiller les exercices et l'entraînement, ainsi que l'adjudant général qui assiste le major général et agit pour lui en son absence du quartier général ; ses devoirs sont semblables à ceux de l'adjudant général du service impérial.

La correspondance de ce bureau, qui est le canal de communication avec toute la force de la milice, y compris le collège militaire royal et les corps permanents des écoles, est très importante et volumineuse; on y suit un système complet de registres et d'index de tous les documents. Pour montrer dans quelques-uns de ses détails le travail de ce bureau, nous mentionnerons ce qui suit: la consolidation et la promulgation des règlements et des ordres concernant la milice, dont trois éditions ont été imprimées depuis la passation de l'Acte de la défense de 1868; la promulgation de tous les changements qui y sont apportés et les règlements additionnels publiés, de temps en temps, dans la *Gazette du Canada*. On y a fait aussi imprimer des règlements pour le collège militaire royal et tous les corps permanents des écoles. On y surveille aussi l'impression de toutes les formules en blanc concernant les forces et les différents établissements permanents de la milice, y compris l'examen des papiers pour l'admission des candidats, ainsi que pendant la durée de leur cours jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs degrés. On y tient encore des registres de la milice active ainsi que de celle de réserve avec désignation minutieuse de tous les changements qui y surviennent, ce qui entraîne une correspondance considérable avant leur publication dans les ordres généraux de la *Gazette*. Ces registres contiennent aussi l'émission et l'entrée de toutes les commissions concernant la milice. On y compile encore la liste annuelle des miliciens et on y fait les corrections périodiques d'après lesquelles ces listes sont imprimées dans la liste de l'armée impériale.

La rébellion du Nord-Ouest augmenta tout particulièrement l'ouvrage et la correspondance du bureau de l'adjudant général, travail qui se continua longtemps après la suppression de la révolte et même jusqu'à l'heure actuelle, tous les certificats de service pour l'émission des mandats de terres par le ministère de l'intérieur à ceux qui avaient servi, ayant, entre autres choses, été contrôlées et préparées dans cette division.

Le personnel des quartiers généraux comprend :

Un major général commandant la milice.....	\$4,000
Un aide-de-camp.	1,000
Un adjudant général.....	3,200
6 commis (une vacance comprise).....	7,200
Un messenger et un emballer.....	1,000
Total.....	<u>\$16,400</u>

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.
<i>Division de la correspondance.</i>		\$ cts.
La surveillance générale du ministère et sa correspondance, comprenant, en sus des mémoires au conseil, etc., etc., d'une nature générale, les sujets qui suivent :	1 sous-ministre.....	3,200 00
Dépêches entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces ; toutes requêtes adressées au gouverneur général, "l'Acte de Tempérance du Canada," "l'Acte des compagnies," "l'Acte du service civil," "l'Acte concernant les commissions aux officiers publics," "l'Acte des privilèges électoraux" (exigeant des communications constantes avec plus de 200 avocats rivi-seurs) ; grâces et rémissions de sentences pénales ; rapports au parlement ; l'échange de publications officielles avec le gouvernement impérial, etc., etc.	1 commis-chef	1,950 00
	1 comptable.....	1,600 00
	11 commis.....	10,847 50
Coût total		17,597 50
<i>Division de l'enregistrement.</i>		
L'enregistrement en entier de toutes les proclamations, brevets, dons de terres, loyers, chartes, commissions, obligations aux employés, et autres documents émanant du gouvernement.	13 commis.....	14,500 00
Le grossoyement de toutes commissions, chartes, actes et tous documents de même nature.		
<i>Division des archives.</i>		
Le soin et la charge de toutes les archives d'Etat qui ne sont pas transmises officiellement aux autres ministères, les dossiers des ministères depuis la confédération et les publications de tout genre.	1 commis-chef (gardien des archives).....	2,400 00
La classification des vieux papiers de l'ex-province du Caanada.	4 commis.....	2,170 00
Total.....		4,570 00
<i>Messagers</i>	5 messagers.....	2,590 00
Totaux.....	37 officiers, commis et messagers.....	39,257 50

DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS PUBLIQUES ET DES FOURNITURES DE BUREAU.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.
		\$ cts.
Surveillance générale.....	1 sous-chef.....	3,200 00
	1 comptable.....	1,950 00
	5 commis.....	3,570 00
	2 messagers.....	544 00
	1 gardien.....	600 00
	3 charretiers.....	2,160 00
	Total.....	12,024 00
Division des impressions.....	1 surintendant.....	1,450 00
	4 commis.....	3,536 00
	369 ouvriers.....	
	Total.....	4,986 00
Division des fournitures de bureau.....	1 surintendant.....	1,300 00
	10 commis.....	6,920 00
	2 messagers.....	420 00
	4 embal. et garde-magas.....	1,356 00
	Total.....	9,996 00
Comptabilité des annonces.....	2 commis.....	1,880 00
<i>Gazette du Canada</i>	1 commis.....	1,095 00
	1 messager.....	500 00
	Total.....	1,595 00
Distribution au parlement.....	2 commis.....	1,824 00
	1 emballeur.....	456 00
	Total.....	2,280 00
Publications.....	2 commis.....	1,980 00
		Par mois.
Listes des électeurs.....	3 protes.....	201 04
	2 gardiens des copies.....	80 00
	1 emballeur.....	38 02
	Total.....	319 06

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.	Total.	Remarques.
		\$ cts.	\$ cts.	
Surveillance générale.	1 sous-ministre.....	3,200 00	11,650 00	Sous ce titre sont compris tous ceux dont les devoirs sont particulièrement compris dans la surveillance générale de tout le travail du ministère ainsi que les commis qui l'exécutent : le sous-ministre ayant le plein contrôle et la direction de toute la besogne générale et financière, le secrétaire venant ensuite du sous ministre et exerçant le même contrôle général, tandis que le comptable a la direction générale de tous les comptes et de la partie financière du ministère.
	2 commis.....	1,900 00		
	1 secrétaire.....	2,800 00		
	1 commis.....	450 00		
	1 comptable.....	2,100 00		
	1 commis.....	1,200 00		
Travail du ministre.	1 secrétaire privé.....	2,000 00	2,650 00	Employés exclusivement à la correspondance du ministre.
	1 commis.....	650 00		
Correspondance et archives.	1 secrétaire-adjoint.....		1,800 00	Ayant la direction immédiate, sous les ordres du secrétaire, de la correspondance du ministère, y compris les lettres reçues et envoyées qui se montent pour l'année finissant le 31 oct. 1890, à 72,208 lettres, ainsi que 18 agences de terres, 5 agences de bois de la couronne, 5 districts d'enregistrement, les gouvernements des T. du N.-O., et de Kéwatin, les agents des terrains et des divisions des terres des écoles y compris la corresp. générale avec le public. Y compris encore les sténographes et les clavirap. les copistes, ceux qui collectionnent, les com. expéditionnaires, les com. aussi emp. à écrire les lettres pat. Employés à enregistrer et à endosser toute la correspondance reçue au département. Qui sont chargés de la garde, de la distr. et de l'expédit., des fournitures de bureau aux commis du départ. et aux agents du service extérieur.
	21 commis pour la corres.	14,344 00		
	11 commis archivistes.....	8,650 00		
	3 commis pour la fourniture de bureau.....	1,950 00	24,944 00	
Comptes.....	1 comptable-adjoint.....	1,700 00	5,772 32	Ayant, sous la direction du comptable, la charge de tous les comptes du service intérieur et extérieur, y compris les reçus et les déboursés de toutes sortes, concernant le gouvernement civil, les terres de la Puissance imputables au revenu, les terres imputables au compte principal, le gouvernement des T. du N.-O., le gouv. du district de Kéwatin; l'émission de <i>scrips</i> aux métis du N.-O., aux autres métis du Manitoba, aux anciens colons de race blanche et aux chefs de famille métis ainsi que pour des fins de milice et de colonisation. Le revenu total pour l'année budgétaire se terminant le 30 juin 1890, a été de \$454,326.52, et la dépense totale pour la même période, de \$551,163.73.
	5 commis.....	4,072 32		
Arpentages topographiques.	1 arpenteur général.....	2,600 00	34,561 96	Ayant la charge des terres de la Puissance, des études topogra., des explor. et des arpentages en grandes lignes et en sub.; la détermin., la correc., et le dressage des plans des mêmes; litho. et l'imp. des plans d'arpent. et des instructions pour la spéc. des ter. forestiers, etc.
	1 astronome en chef.....	1,850 00		
	1 inspecteur en chef des arpentages ..	1,825 00		
	31 commis.....	28,286 96		
	A reporter.....		81,378 28	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—Fin.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.	Total.	Remarques.
		\$ cts.	\$ cts.	
	Report		81,378 28	
Archives des arpentages.	1 commis en charge..... 4 commis.....	1,800 00 3,696 00	5,496 00	Etant chargés de garder les plans d'arpentage imprimés, les plans originaux ainsi que les notes prises sur le champ, et employés à faire les dessins du départ, en rapport avec l'administration des terres de la couronne à part les arpentages en progrès de ces mêmes terres.
Division des lettres patentes.	1 commis en charge..... 1 adjoint..... 15 commis.....	2,150 00 1,400 00 13,738 32	17,288 32	Etant chargés d'enregistrer les entrées et les ventes, les rapports des agents, d'examiner les preuves venant à l'appui des demandes d'émission de lettres patentes, de vérifier les droits des métis à réclamer des dons de terre ; les entrées de <i>homestead</i> et de préemption, lesquelles, pour l'année départ. se termin. le 31 oct. 1890, se montent à 3,326, tandis que le nombre des let. pat. s'est élevé à 3,273.
Division des terres à bois, des mines et des pâturages.	1 commis en charge..... 4 commis.....	1,800 00 3,309 76	5,109 76	Etant chargés d'émettre les baux de terres à bois, de mines et de pâturages, des permis de couper le foin, d'en percevoir les revenus, les produits et les redevanc. à l'Etat qui se sont élevés, pour l'année départ. se termin. le 31 oct. 1891, à \$125,378.12 ; d'examiner enfin les rapports d'explor. des terrains miniers et forest.
Division des terres de l'artillerie et de l'amirauté.	1 commis en charge..... 2 commis.....	1,800 00 2,400 00	4,200 00	Etant chargés des terres de l'artiller. et de l'amirauté dans toute la Puissance ainsi que de leur location, de la percept. des loyers et des reven. ; les ventes p. l'année budgétaire se termin. le 30 juin 1890 se sont élevées à \$66,181.36 et les deniers perçus dans le même temps à \$29,921.61.
	1 géographe		1,850 00	Chargé de dessiner, de compiler et de préparer toutes les cartes publiées par le ministère, avec l'aide, s'il en est besoin, de la division des arpentages topographiques.
Division des terres des écoles.	1 commis en charge..... 1 commis.....	1,400 00 900 00	2,300 00	Chargé de toutes choses se rapportant à la disposition des terres des écoles dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et de percevoir les revenus provenant de leur vente ou location, ce qui s'est élevé pour l'année départementale se terminant le 31 octobre 1890, pendant laquelle on n'a fait aucune vente générale de ces terres, à \$45,016.22.
1 officier en loi.	1 commis.....		1,500 00	Chargé d'examiner la validité de tous les actes, transports et autres documents transmis dans la division des archives du département ; de préparer les baux, transports, etc. ; d'enregistrer les titres de terres en vertu de l'Acte des immeubles des Territoires ; de préparer enfin les rapports au parlement.
Messagers	6 messagers	2,600 00		1 messager employé à expédier la correspondance, etc.
Charpentier. . .	1 charpentier de maison..	720 00	3,320 00	
	Coût total		122,442 36	Nombre total des person. employées, 126.

DÉPARTEMENT DES EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES.

	\$ cts.		\$ cts.
<i>1. Surintendance générale—</i>			
1 sous-chef et directeur des explorations et des musées	4,000 00	5. <i>Chimie et minéralogie—</i>	
1 secrétaire	730 00	1 chimiste et directeur-adjoint	2,200 00
1 comptable	1,800 00	2 chimistes-adjoints	2,298 00
1 comptable-adjoint	640 50	1 do minéralogiste et lithologiste	1,300 00
	7,170 50	1 assistant au musée	1,150 00
<i>2. Explorations et arpentages—</i>			
2 directeurs-adjoints	4,500 00	1 do et percepteur	1,250 00
16 géologues et géologues-adjoints	19,448 50		8,198 00
	23,948 50	<i>6. Statistiques des mines et minéraux—</i>	
<i>Devoirs.—</i> En campagne, l'été; rédaction de rapports et dressage de cartes l'hiver.			
<i>3. Botanique et histoire naturelle</i>			
1 botaniste et un directeur-adjoint	1,950 00	1 surintendant et ingénieur des mines	1,600 00
1 botaniste-adjoint	1,098 00	1 adjoint	1,100 00
1 taxidermiste	1,000 00	1 arpenteur	1,098 00
	4,048 00	2 commis	1,372 50
<i>Devoirs.—</i> Etudes d'histoire naturelle, etc., collection et distribution des collections botaniques aux maisons d'éducation. (Voir le rapport sommaire annuel du département).			
<i>4. Paléontologie—</i>			
1 paléontologiste et directeur-adjoint	2,250 00		5,170 50
2 paléontologistes-adjoints (l'un d'eux est aussi artiste et fait tous les dessins du département pour illustrer les rapports)	2,500 00	<i>7. Division de la cartographie</i>	
2 assistants au musée	1,766 00	1 géographe et dessinateur en chef	1,800 00
	6,516 00	4 adjoints	4,230 00
			6,030 00
		<i>8. Bibliothèque et vente et distribution des publications</i>	
		1 bibliothécaire	800 00
		1 do adjoint	549 00
		1 clavigraphiste et adj. à la biblioth.	457 50
			1,806 50
		1 photographe	600 00
		1 gardien résident	700 00
		1 messenger	817 50
		1 messenger-adjoint	457 50
		1 gardien de nuit	785 00
		1 charpentier	549 50
		1 do adjoint	549 50
			3,909 50
		56 Total	66,797 50

Devoirs du sous-chef.

Le sous-chef du département de géologie, outre ses devoirs de surveillance générale dirige le travail dans les différentes divisions du musée. Il lit et publie le volume annuel d'environ 1,000 pages, aussi bien que les différents rapports manuscrits avant leur impression. Il inspecte les travaux des campagnes que l'on vient de faire et en fait une étude toute particulière afin d'acquérir les connaissances qui, seules, peuvent lui permettre de faire se coordonner les vues et les travaux des différents géologues de la Puissance.

Ceci comprend plusieurs mille milles de voyages, souvent ardu comme celui de l'an dernier dans les passes du sud des montagnes Rocheuses et sur la rive nord du lac Supérieur, et, en 1890, dans l'ouest de Kootenay et dans le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Clavigraphiste.

Le clavigraphiste fait toute la clavigraphie du département, 1 messenger et 2 adjoints.

Ceux-ci ont différentes tâches à remplir. 1. A la charge de recevoir et distribuer les fournitures de bureau et d'en faire les demandes. Il reçoit, compte et adresse les publications à expédier; il monte aussi les cartes et a la garde des timbres-poste, et tous deux répondent à la porte et font entrer tour à tour, les visiteurs au musée.

A part ces derniers, il y a trois femmes de peine et un ouvrier payé par le ministère des finances.

LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

Travail fait.	Personnes employées.	Cott.
		\$ cts.
La police à cheval du Nord-Ouest consiste en 53 officiers, 1,000 sous-officiers et constables et en éclaireurs n'excédant pas 50, lorsqu'il en est besoin. Cette force comprend 10 divisions de 100 hommes chacune, et, en sus de leur devoir de gardiens de la paix dans tous les Territoires, ils font la patrouille sur la frontière, de l'est à l'ouest du Nord-Ouest, distance de 510 milles, pour faire observer les règlements de douane et les lois concernant les boissons dans les Territoires.	1 sous-chef.....	3,200 00
	1 commis de 1re classe..	1,800 00
	1 do 2e do ..	1,400 00
	3 do 3e do ..	2,500 00
	1 messenger.....	420 00
	2 sergents-d'état-major.	1,095 00
	2 sergents.....	912 50
	1 constable.....	273 75
Au Manitoba, elle fait aussi la patrouille sur la frontière sur un parcours de 600 milles et on y fait observer les lois de douane et on y perçoit les droits sur le bois et le foin d'ns au ministère de l'intérieur.	1 charpentier.....	511 00
	1 emballer.....	457 50
	14	12,569 75
Elle rend aussi des services au département des Sauvages en escortant annuellement les sommes d'argent payées en vertu du traité, et en maintenant l'ordre quand on les distribue aux Sauvages, ainsi qu'en surveillant ceux-ci d'une manière générale, surtout les Sangs et les Pieds-Noirs de la partie sud des Territoires.		
En sus des quartiers généraux des 10 divisions, il y a 68 avant-postes.		
Elle prête aussi assistance aux différentes voies ferrées en construction dans les Territoires.		
Dans la partie du pays où se trouvent les ranches, leurs propriétaires sont visités par la police une fois par semaine afin de s'assurer s'ils ont des plaintes à proférer contre les Sauvages ou autres individus.		

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

Division du comptable.

Voici quel a été le travail exécuté dans cette division :—

La tenue des comptes, au nombre de 236, du fonds de dépôts des Sauvages, se montant à \$3,700,000. Outre ceux-là, il y a 235 comptes particuliers avec les Sauvages et 65 avec les surintendants et les agents. Les perceptions annuelles sont d'environ \$80,000; l'intérêt provenant du capital investi et à distribuer aux Sauvages est de \$160,000, et la dépense annuelle est de \$300,000, y compris l'audition des comptes représentés par cette somme; la préparation de tableaux en détail de la recette et de la dépense de chaque mois pour l'auditeur général, ainsi que des comptes courants en détail, tous les six mois, à plusieurs bandes de Sauvages intéressés dans le fonds de dépôt; le paiement mensuel du traitement des employés du gouvernement civil, qui se monte à \$49,000 par année. La préparation des états estimatifs, l'analyse des soumissions, la préparation des contrats, la tenue des comptes de la dépense des sommes allouées par le parlement pour les besoins des Sauvages dans Ontario et Québec, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, dans la Colombie-Britannique, dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard, lesquelles s'élèvent annuellement à \$1,175,469.

Division des terres et des bois.

Le travail exécuté dans cette division comprend la préparation et l'enregistrement des concessions de terres à disposer en faveur des Sauvages. La vente de ces terres comporte avec elles les minéraux et le bois qui s'y trouvent et la perception du prix d'achat, l'examen, l'entrée et l'enregistrement de toutes les désignations de terres; l'émission et l'enregistrement des dons de terres; l'émission de licences de bois et la perception des droits sur ceux; l'émission de billets de lots de terre à certains Sauvages en vertu de l'Acte des Sauvages, y compris les billets de lots de terres pour naturalisation; l'émission d'actes de location et de cautionnement et la

perception du loyer ; l'examen des licences des colons émises par les agents aux acquéreurs de terres et la perception qu'elles comportent.

Division de l'enregistrement.

Dans cette division on dépouille la correspondance, et les lettres reçues sont enregistrées, placées dans leurs liasses respectives et transmises aux divisions auxquelles elles ont trait. Dans cette division sont déposées les archives du ministère et l'on y fait l'index des registres et des livres de lettres.

La *division de sténographie* en rapport avec le bureau du sous-ministre.

L'on y prépare les mémoires au ministre, les rapports au Conseil privé, et l'on y fait toute la correspondance semi-officielle et privée. On y fait en sus une grande partie de l'ouvrage qui entre dans les livres de la division de la correspondance et qui consiste en communications officielles immédiates et importantes. L'on y exécute encore une quantité considérable de travaux d'analyse ou du même genre.

Division de la correspondance.

On y fait toute la correspondance du ministère, celle qui émane du bureau des sténographes qui est sous le contrôle immédiat du sous-ministre. Le nombre de lettres rédigées, transcrites et entrées durant l'année dernière a été de 18,546.

Division technique.

Le travail relevant de cette division est comme suit :—

Génie civil.—Dessin des plans et devis de ponts, quais, chemins, égouts, ponceaux, etc., et examen de travaux du même genre exécutés par les ingénieurs à l'emploi des entrepreneurs et d'autres, et envoyés au ministère avec des soumissions pour travaux à faire sur les réserves des Sauvages.

Architecture.—La préparation de plans, sections, dessins détaillés et devis de constructions pour écoles, maisons de conseil des Sauvages, pour des résidences et des bureaux d'agents, pour des employés de ferme, etc., ainsi que pour des magasins, des granges, des boutiques de forgeron, de caves à légumes, etc., et l'examen de travaux semblables préparé par d'autres et envoyé au ministère.

Arpentage.—Compilation, dessin et copie de plans, réduction et agrandissement des mêmes, selon qu'il en est besoin ; examen des rapports d'arpentage, ainsi que la préparation des instructions aux arpenteurs et la description des terres, avec mention de leur étendue, etc.

Comptes.—Examen, vérification, etc., de tous comptes pour travaux exécutés dans aucun des cas mentionnés ci-dessus.

Miscellanées.—L'examen des contrats, rapports, états estimatifs et calculs des soumissions présentées.

Division de la statistique et des fournitures d'école.

Dans cette division s'exécutent les travaux suivants :—

L'examen des rapports trimestriels reçus des écoles d'industrie, des pensionnats et des externats par toute la Puissance ; l'examen et la préparation du paiement des demandes de traitement dû aux instituteurs, et des dons annuels aux écoles industrielles et aux pensionnats, et la fourniture de tout le matériel des écoles, des imprimés et de la papeterie, etc., fournis à ces écoles par le gouvernement. On transmet aussi à cette division toutes les demandes de fournitures d'écoles, de formules imprimées et de livres dont se servent les officiers du service extérieur, et l'on y garde l'approvisionnement de toutes les formules imprimées et des fournitures de bureau requises par les officiers à leurs quartiers généraux. On y fait l'examen de tous les états concernant les provisions, le bétail et l'outillage fournis aux Sauvages des réserves d'Ontario et de Québec, ainsi que l'examen des états des dites distributions. S'y fait encore, l'examen de tous les états concernant les provisions, le bétail et l'outillage distribués aux Sauvages du Manitoba, et des Territoires du Nord-Ouest et de tous les inventaires des propriétés du gouvernement dans les différentes agences de la Puissance. On y fait : l'examen et la compilation des rapports du recensement des Sauvages pour la Puissance et de tous les rapports sur l'agriculture et l'industrie ;

l'examen des rapports des élections de chefs et de conseillers, du journal mensuel envoyés par les surintendants et les agents, et de toute demande de réparation d'édifice; la préparation du rapport annuel du département, les rapports annuels des surintendants et des agents et des directeurs des écoles industrielles; enfin, la préparation de l'index pour le rapport annuel et son expédition, lorsqu'il est complété, aux officiers du service extérieur.

Contrôle général.

En sus du travail exécuté dans ses différentes divisions, le ministère a sous son contrôle immédiat un commissaire des Sauvages pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, un commissaire des Sauvages pour la Colombie anglaise, six inspecteurs, cinq surintendants, quatre-vingt-un agents des Sauvages et sept agents des terres. Le ministère correspond directement avec la plupart de ces employés et tient des comptes avec soixante et cinq d'entre eux.

OTTAWA, 27 février 1892.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES—SERVICE INTÉRIEUR.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.
		\$ cts.
Surintendance générale.....	1 sous-ministre.....	3,200 00
	1 premier commis et comptable.....	2,400 00
	1 adjoint.....	1,475 00
	38 commis.....	35,810 00
	1 arpenteur en chef et dessinateur.....	1,800 00
	1 inspecteur.....	1,800 00
	3 messagers.....	1,365 00
	1 emballleur.....	500 00
	1 procureur.....	400 00
		48,750 00

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.
		\$ cts.
<i>Surveillance générale</i>	L'auditeur.....	4,000 00
<i>La correspondance</i> , comprenant le dépouillement et la distribution aux examinateurs des rapports de recettes et de dépenses; l'enregistrement de toute la correspondance, de la clavigraphie et de la révision de toute la correspondance destinée au dehors; l'audition des comptes des officiers reviseurs et la surveillance des examinateurs des comptes d'élection.....	2 commis.....	2,100 00
<i>La tenue des livres</i> , comprenant la tenue des comptes de toute la Puissance, recettes et dépenses; les comptes de banque; les comptes de lettres de crédit; la préparation des certificats de l'auditeur général pour tous les paiements, pour des lettres de crédit et l'entrée des comptes, un précis du grand livre des arrêts du Conseil reçus dans le bureau. Le premier commis signe pour l'auditeur général les certificats, chèques, etc.....	4 commis.....	4,850 00
<i>Audition de la dépense.</i>		
Le travail de la division de la dépense peut se diviser en deux parties, c'est-à-dire l'examen des pièces justificatives et l'analyse de la dépense pour être publiée dans le rapport.....		

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—*Fin.*

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.
<i>Audition de la dépense</i> Fin.		\$ cts.
<p><i>Examen des pièces justificat.</i> — Lorsqu'elles passent entre nos mains, les pièces justificatives, comme elles arrivent des ministères, c'est-à-dire en faisant l'audition préliminaire, voici quelques uns des points qui attirent notre attention : 1. La dépense a-t-elle été faite? C'est-à-dire les reçus sont-ils solvables? 2. La dépense a-t-elle été légalement faite, d'après les actes et les arrêtés du Conseil la régissant? 3. Est-elle imputée au vote propre? 4. Le calcul en est-il correct? 5. Elle doit être accompagnée des certificats des officiers réguliers (par exemple, ceux qui en ont une connaissance personnelle) ceux qui sont requis par la sec. 33 de l'Acte de l'Audition. "Travail exécuté," "Matériaux reçus," et "Prix raisonnable et juste." On exige d'autres certificats spéciaux quand ils sont requis. 6. Si le compte est ancien, on exige des explications sur le retard apporté au paiement. 7. On prend soin d'obtenir une description de la qualité des choses fournies, suffisante pour permettre l'analyse à publier d'avoir de la valeur. 8. Si aucun prix apparaît par trop élevé, on demande des explications; et l'officier qui a certifié le compte est requis de renouveler ses certificats que "les prix sont raisonnables et justes," après que son attention a été spécialement attirée là-dessus.</p> <p><i>La correspondance avec les ministères.</i>—Pendant l'examen et l'audition ci-dessus décrits, on rédige un très grand nombre de lettres pour être approuvées par l'auditeur général et signées par lui au sujet de toute irrégularité à corriger ou de toute information à recevoir. Les plus importantes de ces lettres, notamment celles qui comportent de nouveaux principes généraux sont publiées dans le prochain rapport.</p> <p><i>Préparation du rapport.</i>—Ceci comprend la classification d'articles semblables qui se présentent pendant les 12 mois de la dépense; et la production du résultat de la manière la plus avantageuse dans le temps pour le compte en mains. On conserve les points saillants des descriptions des contrats les plus élevés, pour permettre au public, surtout aux personnes commerçant dans le même genre de matériaux, de juger de la bonne foi des prix. Dans ces dernières années, on a donné plus d'attention à citer les noms et les salaires des employés que par le passé.</p> <p><i>Audition du revenu.</i>—Cela comprend l'audition et l'examen des rapports mensuels de tous les percepteurs ou officiers percevant les recettes publiques. On s'y sert de différents modes d'audition, les meilleurs que l'on croit convenir aux différentes classes de revenus. Le principal objet est de s'assurer (1) que la recette a été perçue dans tous les cas où elle doit l'être; et (3) que toute la recette qui a été perçue a été portée en compte aussi vite que possible. La publication de plus ou moins d'états détaillés dans le rapport de l'auditeur avec la correction des épreuves qu'il nécessite occupe à peu près autant de temps que l'audition. Une correspondance considérable se fait avec les différents ministères par suite de l'audition des rapports des percepteurs. On y contrôle encore l'officier chargé des comptes de banque, et des dépôts faits aux banques. Si les rapports requis ne sont pas fournis par les percepteurs de certains départements, on se met à ce sujet en correspondance avec ces départements et le conseil de la Trésorerie. On a besoin d'un nouvel aide pour conduire ce travail et l'on est en train d'y pourvoir.</p>	16 commis	14,650 00
	2 commis	3,250 00

S O M M A I R E.

Surintendance générale	1	4,000 00
Correspondance	2	2,100 00
Tenue des livres	4	4,850 00
Audition de la dépense	16	14,650 00
do du revenu	2	3,250 00
Messagers	2	860 00
	27	29,710 00

MINISTÈRE DES FINANCES.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût, 1891-92.
		§ cts.
1 sous-ministre et secrétaire du conseil de la Trésorerie		4,200 00
1 sous-ministre adjoint et surintendant des assurances qui ne reçoit pas de traitement comme sous-ministre adjoint.		
<i>Comptable (tenseur de livres de la Puissance.)</i>		
Il est généralement chargé de tous les comptes du gouvernement de la Puissance, particulièrement des détails de toutes transactions relatives à la dette publique, des frais de gestion, des comptes seigneuriaux et des cautionnements des entrepreneurs et des comptes et de la correspondance avec les banques concernant les comptes du receveur général; du paiement des frais d'administration de la justice, des pensions et du paiement des employés mis à la retraite. Il est encore chargé de l'émission de lettres de crédit et de faire concorder les livres du ministère des finances avec ceux des autres ministères. Il prépare la publication et surveille l'impression des comptes publics et des états estimatifs et prépare les rapports au parlement et au ministère ainsi qu'au sous-ministre sur les questions de finance.		
En 1890-91 l'argent des recettes et des dépenses s'éleva au montant de \$116,720,991.29, et la somme du doit et avoir par certificats d'entrée à \$140,909,195.40, formant un total entré dans les livres de \$257,630,186.69.	1 premier commis (comptable.) 10 commis 1 messenger	16,437 50 300 00
<i>Le contrôleur de la monnaie du Canada.</i>		
Il est chargé de l'émission et du rachat des billets de banque et des espèces. Ces billets sont reçus des graveurs, à Ottawa, et signés et envoyés aux bureaux des différents sous-receveurs généraux, tandis que tous les billets de banque renvoyés et rachetés par les sous-receveurs généraux sont comptés et détruits. Il est impossible de donner dans un espace limité la somme de travail fait à ce sujet; mais on peut en donner une idée en disant que l'an dernier on a reçu 500 paquets de petits billets des graveurs qui ont requis 2,000,000 de signatures, et que l'on dut compter chaque paquet trois fois avant leur émission.		
Les sous-receveurs généraux font des rapports hebdomadaires au contrôleur, qui prépare, pour être publié chaque mois, dans la <i>Gazette du Canada</i> , un état de la circulation extérieure et des espèces et des nantissements en mains pour en répondre. Le contrôleur a aussi la garde des voûtes dans le ministère des finances et garde tout les nantissements qui l'on possède au Canada relatif aux compagnies d'assurance. La coupe des talons s'accroît beaucoup et prend avec d'autre besogne de deux à trois semaines par mois pour expédier les coupons aux différentes compagnies d'assurance. Voici un état du travail fait durant l'année 1890-91:	1 contrôleur..... 10 commis	9,481 00
Billets reçus des graveurs.....	\$ 3,625,000 00	
" émis au sous-receveur général	4,194,000 00	
" renvoyés à Ottawa pour être détruits	2,975,000 00	
Obligations, etc., reçues des Cies d'assur.	2,165,000 00	
Coupons détachés des obligations en mains ainsi que des obligations non rendues à maturité.....	2,110,000 00	
	\$ 15,069,000 00	
Montant des billets et des nantissements dans les voûtes du ministère, 1er mars 1892.....	\$22,470,000 00	
<i>Banques d'épargnes.</i>		
Il y a 39 agences sous le contrôle du ministère distribuées comme suit: Nouvelle-Ecosse, 24; Nouveau-Brunswick, 10; Ile du Prince-Edouard, 2; Colombie anglaise, 1; Manitoba, 1; Ontario, 1; représentant 56,149 comptes ouverts distribués	1 premier commis..... 7 commis	9,751 50

MINISTÈRE DES FINANCES—*Suite.*

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût, 1891-92.
<i>Banques d'Epargne—Fin.</i> \$ cts.		
<p>entre 6 commis proportion gardée de l'état pressé de ces comptes. Les devoirs de ces commis sont de vérifier soigneusement les rapports envoyés chaque semaine par les agents, de comparer avec soin les pièces justificatives de dépôt, les reçus de paiement, de vérifier l'intérêt calculé, de notifier les agents des erreurs commises, de notifier les déposants de leurs dépôts, de rapporter aux grands livres et dans le livre sommaire de la semaine, de balancer le grand-livre à la fin de l'année budgétaire et de vérifier les états annuels envoyés par les agents et de réparer les erreurs. Un autre commis tient le grand-livre des agents et les livres de caisse, montrant les transactions hebdomadaires de chaque agence. Il prépare aussi des états des recettes journalières telles qu'envoyées par les banques, et les certificats de paiement pour les mettre en ligne de compte et vérifie l'état des lettres de crédit avec les chèques reçus des banques.</p>		
<p>Balance due aux déposants le 30 juin 1891. \$17,661,378 07 Argent reçu, 1890-91. 2,858,534 32 Argent retiré, y compris l'intérêt. 4,443,892 89 Transféré au ministère des postes. 389,169 28</p>		
<p>Transaction annuelle (nombre approximatif). 146,400</p>		
<i>Secrétaire.</i>		
<p>Il conduit la correspondance du ministère, prépare les mémoires au conseil, répond aux communications du conseil au ministère et prépare les rapports au parlement sur la correspondance, etc. Il fait le travail habituel d'un secrétaire. Il est aussi chargé du travail se rapportant au conseil de la Trésorerie. Il y eut 1,707 références au conseil de la Trésorerie en 1890-91 et il y en aura bien au moins 2,000 en 1891-92. Chaque cas est entré dans le registre et on garde un mémoire complet. Chaque cas est examiné avec soin et les objections prises en note. Les minutes des décisions du Conseil sont préparées et envoyées au Conseil ou au ministère intéressé; elles sont aussi copiées dans le livre des minutes. On ne garde pas de mémoire des lettres reçues ou envoyées par cette division. En sus de ce qui précède il y a la copie des lettres qui demande à être faite dans les livres, la mise en liasse des papiers, la copie des rapports au parlement et les mémoires au ministre, etc.</p>	premier commis, secrétaire et 5 commis.	6,694 50
<i>Comptable des dépenses imprévues.</i>		
<p>Il paie les dépenses imprévues des ministères en vertu du chapitre 20 des statuts refundus du Canada (la totalité s'en est élevée, en 1890-91, à \$230,429.62 à part les remboursements et les transports) ce qui comporte 6,476 comptes payés au moyen de 4,261 chèques et 18 lettres de change; 1,944 lettres enregistrées ont été expédiées, et à part des comptes généraux on a tenu des comptes en détail avec 20 ministères ou départements, outre 99 comptes de dépenses de voyage, 18 petits comptes de paiement au comptant et des comptes séparés pour 338 journaux indiquant la date du paiement de la souscription. Il contrôle aussi (en vertu de la section 11, chapitre 20 des Statuts refundus du Canada) le personnel employé à nettoyer, etc., les édifices des ministères; ce personnel comprend un surintendant du travail, 19 hommes et 73 femmes de peine, et, pour ces fins, il dispose de \$27,150, en vertu du vote pour "les ministères en général." En sus de ces devoirs comme comptable des dépenses imprévues, il garde des registres contenant les noms des juges et des personnes qui reçoivent une pension, ainsi que des employés mis à la retraite; il fait les rôles de paie et écrit et distribue les chèques au personnel du ministère, et il tient aussi la liste de souscription aux journaux pour le ministère.</p>	1 commis....	1,100 00

MINISTÈRE DES FINANCES—Fin.

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût, 1891-92.										
<i>Statistiques, fournitures de bureau, etc.</i>												
<p>Le commis qui est à la tête de cette division prépare en vue de la publication tous les rapports exigés par l'Acte des banques, c'est-à-dire :—Une liste annuelle des actionnaires. 2. Une liste annuelle des balances non réclamées. 3. Un état annuel pour la <i>Gazette</i>. Il fait encore un état annuel pour le sous-ministre, et cela chaque mois. Il examine les rapports des banques afin de voir si elles se conforment aux exigences de la loi, et attire l'attention du sous-ministre sur les infractions commises et fait la correspondance requise relativement aux dits rapports, lorsqu'elle n'exige pas la signature du ministre. Il prépare aussi pour être publié dans la <i>Gazette</i> un rapport mensuel des rapports de la "Banque d'Épargne et de la Cité et des Districts de Montréal," ainsi que de la "Caisse d'Économie de Québec," et les rapports des transactions de la caisse d'épargne du ministère des postes. Il prépare encore et publie annuellement le rapport des compagnies de prêt en Canada, et conduit toute la correspondance qui y a trait. Il donne les commandes pour toutes les fournitures de bureau, l'impression et la reliure requises par le ministère ou par le sous-receveur général, et en surveille et la demande et la distribution. Il vérifie les comptes de fournitures de bureau chaque mois; et toutes les malles qui entrent dans le ministère ou qui en sortent passent par son bureau.</p>	2 commis.....	\$ cts. 2,800 00										
Le secrétaire du ministre	1 commis.....	1,900 00										
Trois messagers, en sus d'un attaché à la division du comptable ..	3 messagers.....	1,420 00										
<i>Division d'assurance.</i>												
<p>Il y a maintenant 93 compagnies d'assurance sous la surveillance de ce bureau, dont 42 s'occupent d'assurances sur la vie, 39 d'assurances contre le feu; les autres comprennent les compagnies qui s'occupent d'assurances maritimes, contre les accidents, pour le cautionnement de certains individus, ainsi que pour les bouilloires à vapeur et pour le verre. Il se fait une inspection annuelle des affaires qui se font au Canada, au bureau central de chacune de ces compagnies. Une fois tous les cinq ans toutes les polices canadiennes des compagnies d'assurance sont vérifiées; il y en a maintenant 200,000. On émet annuellement les rapports qui suivent: Un résumé préliminaire des affaires des compagnies canadiennes d'assurance sur la vie, (on le publie sur la fin de janvier de chaque année). 2. Un résumé complet de toutes les assurances prises au Canada durant l'année précédente complète d'après les états de service fourni par chaque compagnie. (Ceci est préparé et publié durant le mois de mars de chaque année ou aussitôt que les circonstances le permettent). 3. Un rapport complet de toutes les affaires faites au Canada, y compris les états fournis par les compagnies, la liste de leurs actionnaires, etc., ainsi qu'un résumé complet et une analyse des différentes sortes d'affaires transigées. Le dernier comprenait 445 pages. (Ce rapport est émis après que les inspections ont été faites et que les compagnies ont fait les corrections nécessaires dans leurs états livrés). Il se fait et se distribue annuellement au Canada environ 9,300 résumés et rapports de la nature suivante:</p>	1 surintendant, 1 actuaire, 2 commis.	7,175 00										
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Preliminaires.....</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Résumés complets.....</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Rapports complets.....</td> <td style="text-align: right;">2,600</td> </tr> <tr> <td>Rapports abrégés.....</td> <td style="text-align: right;">2,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">9,300</td> </tr> </table>	Preliminaires.....	2,000	Résumés complets.....	2,000	Rapports complets.....	2,600	Rapports abrégés.....	2,700		9,300		
Preliminaires.....	2,000											
Résumés complets.....	2,000											
Rapports complets.....	2,600											
Rapports abrégés.....	2,700											
	9,300											
<p>On s'assure de la somme nécessaire des dépôts et l'on prend les mesures requises pour les placer dans les mains du receveur général ou dans les mains des fideicommissaires canadiens. Les nantissements gardés en garantie par le receveur général et par ces fideicommissaires relèvent de ce bureau. Ces nantissements s'élevaient maintenant à la somme de \$22,000,000. Les licences des compagnies se renouvellent annuellement.</p>												

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Travaux faits, 1890 91.	Personnes employées.	—
Inspection d'accise de 12 distilleries.		\$ cts.
do do 66 fabriques de malt.		
do do 136 brasseries.		
do do 31 fabriques de tabac.		
do do 144 do de cigares.		
do do 14 do en entrepôt.		
Total	403	
Revenu accumulé		6,785,937 00
Nombre d'officiers de l'extérieur	300	
Coût du service de l'extérieur		379,591 00
<i>Poids et mesures.</i>		
Nombre des poids et mesures soumis pour vérification		200,605 00
do d'officiers employés	67	
Revenu		33,362 00
Dépenses		72,305 00
<i>Inspection du gaz.</i>		
Nombre de mètres présentés à l'inspection		9,679 00
do d'essais de puissance éclairante, soufre, etc.		2,114 00
do d'officiers	29	
Revenu		7,948 00
Dépenses		19,933 00
<i>Mesurage de bois.</i>		
Nombre de personnes employées	22	
Revenu		20,177 00
Dépenses		28,600 00
<i>Adulération de substances alimentaires et d'engrais.</i>		
Revenu		247 00
Dépenses		24,725 00
Nombre d'échantillons examinés et analysés		3,104 00
Personnes employées dans le service intérieur		
	1 commissaire	3,200 00
	1 do adjoint	3,200 00
	1 comptable-chef	2,400 00
	2 do adjoint	3,600 00
	1 secrétaire	2,150 00
	1 do adjoint	1,550 00
	11 division du comptable	14,600 00
	4 secrétaire do	4,900 00
	1 do privé	2,000 00
	3 messagers	1,320 00
	26..... Total	38,920 00

Il y a encore l'inspection des articles d'entrepôt, tels que le blé et autres grains, les farines, le cuir, le poisson, potasse et perlasse, qui emploie 188 inspecteurs qui sont payés au moyen des honoraires qu'ils perçoivent, d'après le tarif. Mais la correspondance du personnel de l'intérieur est considérablement augmentée par le travail que nécessite cette inspection.

MINISTÈRE DES DOUANES.

Contrôle et direction de la perception des droits de douane et de choses s'y rattachant, et des officiers et personnes employées à ce service.

Surveillance de plus de 500 ports, ports extérieurs et de postes de douaniers, et de plus de 1,300 officiers et employés qui perçoivent environ chaque année environ \$24,000,000 de revenu.

L'audition des comptes des recettes et de la dépense qui s'y rapporte, y compris l'examen et la vérification des taux et des computations des entrées d'importation s'élevant à peu près à 500,000.

La compilation des statistiques produites dans les rapports annuels du commerce et de la navigation.

Le contrôle des déboursés se rapportant au paiement des *drawbacks*, des primes et remboursements.

L'enquête et l'examen de la preuve et les décisions rendues dans les saisies ayant trait au revenu ; à peu près 700 par année.

Les décisions du bureau des douanes concernant la valeur et les taux des droits.

La surveillance et la direction de la correspondance relative au laboratoire des douanes qui présente une moyenne de 3,000 essais (pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, plus de 4,500) de sucres, sirops, mélasses, vins, etc.

Le contrôle de l'immigration chinoise, comprenant l'enregistrement des émigrés chinois et des résidents, et l'émission de livres, formules, circulaires, etc., (près de 3,000,000 par année) requis pour le fonctionnement de ce rouage administratif.

MINISTÈRE DES DOUANES. — Fin.

	Personnes employées.	Coût.
		\$ cts.
Division exécutive	1 commissaire (sous-ministre) qui est aussi président du bureau des douanes et chef contrôleur de l'immigration chinoise. \$ 4,000 00 1 commissaire-adjoint 2,800 00 5 commis, sténographes et clavigraphistes 4,900 00	11,700 00
Comptes do	1 comptable \$ 2,500 00 9 commis, y compris 1 sténographe 9,950 00	12,200 00
Statistique do	1 premier commis (surintendant) \$ 2,250 00 8 commis 9,000 00	11,250 00
Budget des dépenses.	1 commis \$ 1,500 00 1 emballleur 500 00	2,000 00
Bureau des douanes.	1 secrétaire 1,200 00	1,200 00
Laboratoire	2 commis 1,120 00	1,120 00
Immigration chinoise	1 commis 550 00 2 messagers 830 00	1,380 00
	Total.	40,850 00

NOTE. — Les traitements des employés énumérés ci-dessus dans le bureau des douanes, le laboratoire et l'immigration chinoise sont imputables à des votes spéciaux et non aux appropriations départementales, bien que leur travail se fasse dans les ministères.

OTTAWA, 26 mars 1892.

MINISTÈRE DES POSTES.

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.
		\$ cts.
La surveillance générale des opérations du ministère (qui contrôle maintenant 8,173 bureaux de poste), y compris l'ouverture et la clôture des bureaux de poste, les nominations de maîtres de poste et d'autres officiers, le transport des malles, la perception du revenu (s'élevant à \$2,500,000 pour l'année échue le 30 juin 1891), la dépense des appropriations (qui s'élève à \$3,200,000 pour l'année échue le 30 juin 1891), l'examen des comptes des maîtres de poste, les enquêtes concernant les malles perdues, les enquêtes au sujet de plaintes concernant le service postal ou la conduite des employés, la rédaction des règlements, l'examen des rapports des inspecteurs, la correspondance avec les maîtres de poste, les inspecteurs et le public en général au Canada et avec les administrations postales de l'étranger, y compris l'union postale ; la distribution de formules, de livres et de fournitures de bureau, de sacs de malle, d'uniformes et d'autres fournitures ; la réception et la disposition de lettres mortes et non remises, l'émission de timbres-poste.	1 sous-ministre. 1 secrétaire. 1 comptable. 1 surintendant de la division des impressions et des fournitures. 1 surintendant de la division des lettres mortes. *112 commis. 5 messagers. 20 emballleurs. 17 commis surnuméraires. 2 messagers do	Coût total par mois d'après le rôle de paie du mois de janvier 1892. 11,796 24

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—*Suite.*

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût.
<i>Division générale de la correspondance.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
		\$ cts.
L'enregistrement et la mise en ordre de toutes les lettres reçues (avec index classifié) ayant trait à la correspondance en détail mentionnée plus haut ; la rédaction et l'enregistrement de toutes les lettres envoyées tel que mentionné plus haut ; la rédaction et l'expédition des rapports ; la garde et la distribution des fournitures de bureau pour tout le ministère et la réception et la vérification de la réception et de la distribution de toutes les publications du ministère.	7 commis 1 gardien (9 mois en moyenne). Total	6,409 50 273 00 <hr/> 6,682 50
<i>Division des droits d'auteur, marques de commerce, etc.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
Correspondance relative aux droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels et marques de bois ; l'enregistrement (avec index classifié) de toutes les lettres reçues ; la comparaison de nouvelles demandes avec les enregistrements antérieurs ; l'analyse des lettres envoyées ; la confection, le grossiement et l'expédition de tous les enregistrements de droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels et marques de bois ; la tenue des registres officiels de tous les actes de la division.	1 registraire..... 2 commis	1,800 00 1,175 00 <hr/> 2,975 00
<i>Division du comptable.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
Examen et audition de tous les paiements en vertu de tous les votes du ministère (y compris les fermes expérimentales, d'Ottawa, de Nappan, de Brandon, d'Indian-Head et d'Agazziz), dans le service de détails énumérés sous le titre de surintendance générale.	1 comptable-adjoint..... 3 commis	700 00 1,824 00 <hr/> 2,524 00
<i>Division de la statistique.</i>		
<i>Nature du travail.</i>		
Les statistiques réunies et compilées par le ministère ; la préparation de toutes les formules pour former le recensement et les autres statistiques ; la surveillance de la compilation du recensement et de la compilation du livre statistique de l'année ; la surveillance des bulletins du recensement et des statistiques spéciales.	1 statisticien..... 1 statisticien spécial attaché..... 10 commis..... 1 gardien..... Total	2,400 00 1,400 00 7,370 50 547 50 <hr/> 11,718 00
<i>Division des archives.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
La collection, la mise en ordre et la garde des archives historiques de la Puissance, l'analyse et le catalognement des documents pour faciliter les recherches ; la correspondance nécessaire pour se procurer les pièces ; la préparation du rapport annuel pour le parlement et les états.	1 archiviste..... 1 do adjoint..... 2 commis..... Total	1,850 00 1,500 00 1,186 00 <hr/> 4,536 00
Messageurs et emballeurs pour la division générale du ministère...	5 employés.....	2,096 25

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—Suite.

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût.
		\$ cts.
DIVISION DES BREVETS D'INVENTION.		
<i>Surintendance générale.</i>		
Devoirs du sous-commissaire définis par le statut, le même que celui des sous-ministres relativement aux demandes de brevets d'invention, caveats, octroi de brevets dans le Canada.	1 sous-commissaire des brevets d'invention....	2,800 00
<i>Division du caissier.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
Réception des demandes; dépouillement des lettres et leur répartition dans les différentes divisions; réception et dépôts des droits perçus et remboursés; aussi la réception des honoraires de la division des marques de commerce.	1 caissier	1,550 00
	1 commis	365 00
	Total	1,915 00
<i>Division de la correspondance.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
Mettre en liasses, indexer et classier les lettres générales reçues concernant cette division; la même chose au sujet des lettres envoyées, y compris l'écriture de ces lettres, tel que représenté au rapport déposé devant la commission du service civil.	1 commis de 1ère classe en charge	1,800 00
	8 commis	5,265 00
	Total	7,065 00
<i>Division des examinateurs.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
L'examen et le rapport sur toute demande reçue pour brevets d'invention, en vue de déterminer le droit de brevet d'invention dans chaque cas.	2 examinateurs	2,800 00
	1 do adjoint....	675 00
	4 commis	2,156 26
	Total	5,631 25
<i>Division des archives et du grossoyage.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
La mise en liasse, l'index et la classification de tous les brevets et archives, ainsi que les recherches requises; l'impression en bleu des dessins; la préparation des matières pour l'impression des archives des brevets d'invention; la classification et l'index d'iceux; la correction des épreuves, etc., la distribution et l'expédition de ces exemplaires aux diverses bibliothèques, institutions publiques et personnes ayant des droits à les recevoir.	1 commis de 1ère classe en charge	1,500 00
	12 commis	7,505 00
	Total	9,005 00
<i>Division des octrois de brevets.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
L'entrée et l'enregistrement de l'octroi des brevets et droits de brevets; l'index et la livraison d'extraits d'iceux.	1 commis de deuxième classe en charge.....	1,100 00
<i>Division des caveats.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
L'entrée et l'enregistrement des demandes de caveats ainsi que leur octroi; la comparaison et l'examen de toutes les demandes de brevets sur lesquelles les examinateurs ont fait un rapport favorable, afin de voir si il y a conflit avec aucun des caveats accordés.	1 commis de première classe en charge.....	1,800 00
<i>Division où l'on compare.</i>		
<i>Nature et étendue du travail.</i>		
Examen et comparaison de tous les documents nécessaires qui composent une demande, pour voir s'ils sont dessinés et exécutés en conformité de la loi, des règlements et des formules du bureau.	4 commis.....	2,812 50

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût.
		\$ cts.
Employés publics du service intérieur, ministère de la marine....	1 sous-ministre.....	3,200 00
	1 premier commis.....	2,400 00
	1 premier commis (et aviseur nautique).....	2,400 00
	1 premier commis (ingénieur en chef).....	2,400 00
	1 premier commis et comptable.....	2,100 00
	18 commis (y compris un assesseur nautique)....	17,810 75
	1 contremaître des trav.	1,050 00
	3 dessinateurs.....	2,738 75
	2 messagers.....	1,000 00
<i>Division de l'ingénieur en chef.</i>	Coût total.....	35,099 50
Cette division s'occupe de la préparation de plans, devis, et estimation de travaux à faire relativement à la construction des phares et à la réparation des vieux phares; elle s'occupe encore des signaux d'alarme en cas de brouillard, de bouées automatiques à gaz, de balises, etc.	1 ingénieur en chef.....	2,400 00
	3 dessinateurs.....	2,738 75
	1 surveillant des travaux.	1,050 00
	1 commis.....	469 50
	Coût total.....	6,658 25
<i>Enregistrement des navires.</i>		
Cette division tient des registres contenant les noms des vaisseaux enregistrés au Canada et fait les transactions qui s'y rattachent; on s'y occupe encore de l'inspection des bateaux à vapeur, de l'examen des maîtres, des seconds et des ingénieurs, ainsi que de l'émission et de l'enregistrement des certificats, de la compilation des rapports de naufrages et accidents et de la préparation de la liste du départ des vaisseaux.	3 commis.....	3,419 50
<i>Division des archives et de la correspondance.</i>		
Cette division conduit toute la correspondance du ministère, fait la compilation de tous les rapports au parlement et garde copie de toutes les lettres et correspondances et documents envoyés par le ministère.	1 premier commis.....	2,400 00
	11 commis (y compris 2 assesseurs nautiques)....	11,534 25
	Coût total.....	13,934 25
<i>Division du comptable.</i>		
Cette division s'occupe de la tenue des livres de comptes relativement aux dépenses et recettes du ministère; on y fait l'audition de tous les comptes reçus au ministère, on prépare les chèques que l'on expédie ainsi (tous les paiements se faisant à Ottawa); on y prépare enfin les états estimatifs pour le parlement et tous les états de comptes requis y compris ceux adressés à l'auditeur général et destinés à composer le rapport annuel.	7 comptable.....	2,100 00
	4 commis.....	4,787 50
	Coût total.....	6,887 50
<i>Division des messagers.</i>		
On s'y occupe de l'expédition des malles, de l'entrée et de l'enregistrement des lettres, de la réception des malles du bureau de poste et de leur distribution; de la confection de paquets pour la malle et de tous travaux de ce genre, du ressort des messagers.	2 messagers.....	1,000 00

Le ministère de la marine contrôle les différentes divisions du service civil qui suivent:—Les phares, dont il existe 710, 53 sifflets à vapeur et sifflets de brouillard, la construction des nouveaux phares; il surveille aussi le service des bouées qui comprend 18 bouées à sifflet automatique, 14 bouées à cloche, 8 bouées à gaz et un grand nombre de balises dans les différents détroits, baies, golfes, lacs et rivières de la Puissance; on y contrôle aussi les vapeurs de la Puissance, y compris un schooner

et une chaloupe à vapeur; on s'y occupe du service météorologique et magnétique qui comprend 129 stations; des stations pour le mesurage des marées, de la climatologie, de l'inspection de l'exportation des bestiaux, des enquêtes sur les naufrages et accidents; des commissaires et des maîtres de havres, des quais du gouvernement, de piliers, de jetées, des recherches concernant les lots à acheter pour y construire des quais; on y contrôle encore les hôpitaux pour les marins, l'embarquement des matelots et des seconds, les pilotes et le pilotage, les établissements humanitaires, le service des bateaux de sauvetage et les récompenses données pour sauvetage; les communications d'hiver y compris le service du bateau à glace entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme; l'enlèvement d'obstacles dans les eaux navigables; la publication des statistiques et du tonnage de tous les vaisseaux enregistrés dans la Puissance.

27 février 1892.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES.

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût.
<i>Surintendance générale.</i>		\$ cts.
Toute loi relative aux pêcheries des bords de la mer et de l'intérieur concernant leur fonctionnement, leurs règlements et leur protection. La correspondance occasionnée par dépêches impériales sur les questions de la mer de Behring et de Terre-neuve. Préparation des rapports annuels du ministère au parlement. Contrôle de sept vaisseaux employés à la protection des pêcheries. Direction d'un personnel de 800 officiers du service intérieur. La direction de 13 établis. de piscicult. avec la distribution de plus de 100,000,000 d'alevins par année	1 sous-ministre 3 commis	3,200 00 5,200 00
Coût total		8,400 00
<i>Division de la correspondance et des archives.</i>		
Archives, index, liasses et analyse de toute correspondance reçue. Rédaction de lettres en général, transcription dans les registres, index et expédition de toute la correspondance à l'extérieur. Compilation de la partie statistique du rapport du ministère.	4 commis	4,280 00
<i>Division du comptable.</i>		
Audition et paiement de tous les comptes. Emission de 5,000 chèques par année et rédaction de lettres les accompagnant. Tenue de livrs d'appropriation, de grand livre de dépense générale et de salaires, journal et grand livre de recettes. Préparation d'états mensuels de la recette, de la dépense, de chèques payés et en suspens.	1 comptable 3 commis	1,000 00 1,850 00
Dépense totale en 1890-91 \$207,234 94 Recette totale en 1890-91 70,794 42		
Coût total		2,850 00
<i>Division des primes d'encouragement pour la pêche.</i>		
Préparation de formules, de livres de chèques, de grands livres et cédules pour les réclamations de primes d'encouragement. Examen, entrée et liste d'environ 20,000 réclamations chaque année, nécessitant l'émission de plus de 40,000 chèques.	2 commis (Compris dans les montants votés par le parlement pour distribuer les prim. d'enc. p. la pêche. 1 messager	2,300 00 1,900 00 300 00
Coût total		4,500 00

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût.
<i>Surintendance générale.</i>		
		\$ cts.
Correspondance officielle, tenue des livres, rédaction des contrats, des baux, etc. Garde des archives.	1 sous-ministre	3,200 00
Nombre de lettres officielles reçues durant l'année budgétaire de 1890-91, 10,576.	1 secrétaire premier commis	1,925 00
Nombre de lettres officielles envoyées durant l'année budgétaire de 1890-91, 7,286.	1 secrétaire-adjoint	1,200 00
Nombre de comptes d'appropriation ouverts, 1890-91, 328.	1 comptable premier commis	2,325 00
Nombre de demandes de paiement, 1,014.	53 commis de 1re, 2e et 3e classe	46,150 00
Nombre de chèques émis, 7,986.	9 messagers et pages	3,625 00
Somme totale des paiements effectués, 1890-91, \$2,762,020.98.	Copier au folio, plans, photographies, traductions, etc.	4,300 00
Nombre de contrats, de conventions de cautionnements, d'actes, d'obligations, d'avis d'expropriation, de baux, etc., enregistrés en 1890-91, 189.		
Nombre de soumissions acceptées, etc., enregistrées, etc., en 1890-91, 30.		
<i>Division des ingénieurs.</i>		
	N° 66, coût total	62,725 00
(a) Surintendance de tous les travaux du génie et des opérations de même espèce au dehors et dans le bureau, relativement aux havres, docks, rivières navigables, brise-lames, piliers, dragage, écluses, glissoires, estacades, chemins, ponts, etc., faits sous le contrôle du gouvernement fédéral, y compris la flottille de dragues opérant sous la direction du ministère. Aussi les plans, devis, etc., préparés pour la construction de travaux plus importants de génie civil et mécanique et la surveillance de l'exécution d'iceux, les inspections, études techniques, etc., faites quand elles sont jugées praticables et dans l'intérêt du public.	1 ingénieur en chef 26 ingénieurs, ingénieurs-adjoints, et commis 1 ingénieur mécanicien premier commis 1 ingénieur mécanicien-adjoint 3 dessinateurs et commis. 1 premier commis de la division des ingénieurs. 6 ingénieurs-adjoints, dessinateurs et commis. 2 messagers Copie au folio, plans, photographies, traductions, etc.	4,000 00 28,750 00 2,350 00 1,200 00 2,640 00 2,300 00 4,800 00 850 00 3,450 00
(b) Surintendance du chauffage, de l'éclairage, de l'approvisionnement d'eau, de la ventilation, du service des cloches et de la protection contre le feu des édifices publics à Ottawa.		
(c) Préparation pour le parlement des états estimatifs de tout le ministère, avec des détails, des notes explicatives, des illustrations, des extraits de rapports, etc., et tableaux statistiques requis pour la discussion claire des octrois pour les travaux, etc., demandés et pour la gouverne des officiers dans l'exécution des travaux à bonne fin, etc., toutes choses pour lesquelles des appropriations sont votées par le parlement. Aussi la tenue des livres d'établissement, listes du personnel, etc., etc.	N° 41, coût total	50,340 00
Nombre de travaux de construction, de reconstruction, d'améliorations, de renouvellement, d'entretien, de réparations exécutés par le ministère durant l'année budgétaire de 1890-91 ayant trait aux havres, rivières, glissoires, etc., etc., 296.		
Dépense totale contrôlée relativement à ces travaux en 1890-91, \$1,788,827.19.		
Nombre d'inspections et d'examen faits par le ministère en 1890-91, 128.		
Dépense totale contrôlée relativement aux dites inspections, etc., \$15,752.30.		
Nombre total de demandes d'octrois pour travaux de tous genres, relativement aux édifices publics, havres et rivières, glissoires, télégraphes, inspections, etc., etc., demandés à être votés par le parlement en 1890-91, 689.		
1,291 pages de détails, d'explications, etc., etc., préparées, et deux copies faites.		
Estimation du coût total des travaux, etc., demandés et votés pour considération relativement aux états estimatifs parlementaires en 1890-91, \$5,579,690.		

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—Fin.

Travaux faits.	Personnes employées.	Coût.
<p>Nombre total d'octrois demandés au parlement et articles de 1889-90 mis dans les états estimatifs de 1890-91, tel que recommandé par le conseil; 1,802 pages de détails remodelés, amendés, explications, etc., préparées relativement à ces articles et quatre copies faites, 535.</p> <p>Somme totale des appropriations demandées au parlement et articles de 1889-90 placés dans les états estimatifs de 1890-91, \$3,837,350.</p> <p style="text-align: center;"><i>Division des architectes.</i></p> <p>Surintendance des travaux d'architecture de toute description et espèce des services intérieurs et extérieurs relativement aux édifices publics contrôlés par le gouvernement fédéral dans toute la Puissance et qui comprennent : les édifices publics à Ottawa, les bureaux de poste, de douane, les entrepôts pour examen, les bureaux du revenu de l'intérieur, les salles d'exercice militaire, les stations de quarantaine, les hôpitaux de la marine, les édifices militaires et les fermes expérimentales en général, avec les édifices du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les palais de justice et les prisons, les bureaux d'enregistrement, les bureaux des agents des terres et des bois et les édifices de la gendarmerie à cheval, etc.</p> <p>Aussi, les dessins, devis, etc., préparés pour la construction de nouveaux édifices, etc., et la surveillance d'iceux quand elle est praticable et jugée nécessaire dans l'intérêt public.</p> <p>Nombre de travaux de construction, d'améliorations, de renouvellement, d'entretien et de réparations faites dans l'année budgétaire de 1890-91, 235.</p> <p>Déboursés totaux contrôlés, faits pour les dits ouvrages, \$690,798.43.</p> <p>Nombre d'édifices de la Puissance, éclairés, chauffés, approvisionnés d'eau, etc., en 1890-91, sous la surveillance de l'architecte en chef, 51.</p> <p>Dépense contrôlée en 1890-91 relativement au dernier service mentionné, \$159,745.14.</p> <p style="text-align: center;"><i>Service télégraphique.</i></p> <p>Construction, maintien et opération des lignes télégraphiques et téléphoniques du gouvernement y compris les câbles sous-marins, dans toute la Puissance.</p> <p>Nombre de lignes sur lesquelles des travaux de construction, des améliorations, des renouvellements, et de fortes réparations ont été faits durant l'année budgétaire de 1890-91, 8.</p> <p>Nombre total de déboursés contrôlés relativement aux dits travaux de construction, améliorations, etc., d'iceux, \$42,158.77.</p> <p>Nombre total de milles de lignes télégraphiques et téléphoniques du gouvernement, y compris les câbles sous-marins, qui ont été en opération et entretenus durant l'année budgétaire de 1890-91, 2,507.</p> <p>Nombre total de stations sur les lignes en opération, 142.</p> <p>Contrôle de la dépense totale relativement à l'opération et à l'entretien des lignes télégraphiques en 1890-91, \$64,737.95.</p>	<p>1 architecte en chef.</p> <p>19 architectes, inspecteurs, dessinateurs et commis.</p> <p>1 messenger</p> <p>1 Copier au folio, plans, photographies, traductions, etc.</p> <p>N° 21—Coût total.</p> <p>1 surintendant général des télégraphes du gouvernement</p> <p>1 surintendant-adjoint . . .</p> <p>1 commis</p> <p>1 messenger</p> <p>N° 4—Coût total.</p>	<p>\$ cts.</p> <p>3,200 00</p> <p>21,825 00</p> <p>460 00</p> <p>1,450 00</p> <p>26,935 00</p> <p>3,000 00</p> <p>1,500 00</p> <p>730 00</p> <p>550 00</p> <p>5,780 00</p>

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.

Ce ministère contrôle la construction, le fonctionnement et l'entretien des chemins de fer, les octrois aux chemins de fer et le comité du chemin de fer du Conseil privé, la construction et l'entretien des canaux aussi bien que la navigation entre les canaux sur les rivières du Saint-Laurent, du Rideau et de Trent; dans ce but, il est partagé en division des chemins de fer et division des canaux, avec un ingénieur en chef à la tête de chaque division.

L'ingénieur en chef et le gérant général des chemins de fer du gouvernement a fourni à la commission les informations nécessaires relatives à la division des chemins de fer.

Division des canaux.

Le nombre de canaux en opération est de 17, comprenant 377 milles et 131 écluses. Le coût de leur fonctionnement pendant la dernière année budgétaire a été de \$556,252.62. Le compte de dépense totale pour la construction a été de \$1,483,936.02. Le nombre de personnes employées à la construction, 80. Le nombre de personnes faisant fonctionner les canaux a été de 650.

La division des canaux à Ottawa est comme suit:—

Travail fait.	Personnes employées.	Coût.
	1 ingénieur en chef. 5 ingénieurs. 1 photographe. 4 dessinateurs. 2 commis. Coût total.....	\$20,641 50
Le ministère à proprement dit est comme suit.	1 sous-ministre, qui est aussi ingénieur en chef des canaux, (salaire compris dans la division de l'ingénieur). 4 messagers. Coût total... ..	\$1,412 50
<i>Division du secrétaire.</i>		
Consistant en correspondance et archives.	1 secrétaire (vacant). 27 commis.....	\$24,705 00
<i>Division du comptable.</i>		
S'occupe des paiements, comptes, tenue des livres, etc. (Dépense totale de l'an dernier, \$8,286,115.30).....	1 comptable. 1 comptable adjoint. 3 commis. Coût total.....	\$5,342 50
Revenu des canaux.	9 commis.	\$9,030 00
Division des contrats et baux.....	1 commis en loi. 2 commis. Coût total.....	\$4,175 00

Chemins de fer du gouvernement.

1,354 milles de chemins de fer entretenus et mis en opération par le gouvernement.

32 milles de chemin de fer entretenus par le gouvernement.

1,386 milles. Il y a 4,488 employés sur les 1,386 milles.

Somme des dépenses occasionnées pour le fonctionnement et l'entretien pour une année.....	\$3,691,273.65
Somme des dépenses encourues pour une année.....	83,184.74

Dépense totale.....	\$3,774,458.39
---------------------	----------------

La direction des chemins de fer du gouvernement et la correspondance qui y a trait se font sous les ordres de l'ingénieur en chef et du gérant général, et par l'entremise de son bureau, à Ottawa.

Construction de chemins de fer par le gouvernement.

En 1891, on a complété la construction de 191 milles de chemins de fer, et l'on règle en ce moment avec les entrepreneurs. La construction en a été conduite par l'ingénieur en chef et gérant général sous la direction de ce bureau.

Chemins de fer subventionnés.

Tous les plans, etc., des chemins de fer subventionnés passent par le bureau de l'ingénieur en chef et gérant général qui en recommande la construction. Toutes les inspections de chemins de fer subventionnés se font sous le contrôle de l'ingénieur en chef et gérant général par ses ingénieurs, et les rapports des travaux exécutés sur des chemins subventionnés se font aussi de son bureau et s'adressent au ministère.

Chemins de fer en général.

En vertu de la loi des chemins de fer pour la Puissance, tous les plans, etc., reçus, passent par le bureau de l'ingénieur en chef et gérant général pour examen et rapport quant à ce qui a trait au certificat et au dossier. Les inspections de chemins de fer à ouvrir au commerce, des ponts, etc., des traverses d'un chemin de fer par un autre, des traverses de chemins publics et de toutes les choses qui ont trait à la sûreté publique sont faites par ses ingénieurs, et l'ingénieur en chef et gérant général en fait rapport au ministère ou au comité des chemins de fer du Conseil privé.

Les statistiques de chemins de fer sont préparées et compilées dans le bureau de l'ingénieur en chef et gérant général; on y fait aussi les cartes et les plans, etc., de chemin de fer.

Le personnel du bureau de l'ingénieur en chef et gérant général—

Ingénieur en chef et gérant général, secrétaire, 3 ingénieurs, 2 dessinateurs ou géographes, et 7 commis.

Coût total par année des traitements du dit personnel, \$27,688.

OTTAWA, 25 février 1892.

APPENDICE C.

La commission fit écrire des lettres à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, à la Compagnie du Grand Tronc, à la banque de Montréal, à la banque de l'Amérique-Britannique du Nord et à la banque Canadienne du Commerce, avec les questions suivantes et reçut les réponses que l'on verra ci-après :

1. A quel âge vos officiers entrent-ils généralement à votre service ?

2. Avez-vous quelque règle sur le maximum ou le minimum d'âge d'entrée à votre service ?

3. Avec quel salaire y entrent-ils et quels sont les degrés (s'il y en a) suivis pour leur promotion ?

4. Quels traitements payez-vous à vos officiers les plus élevés (l'officier en chef excepté). Ceux qui occupent les emplois inférieurs peuvent-ils espérer atteindre aux premiers ?

5. Sur le nombre total de votre personnel d'officiers, quel pourcentage ont les salaires annuels au-dessous de \$500 et quel pourcentage des

Traitements annuels de	\$ 500 à \$1,000
“ “	1,000 à 2,000
“ “	2,000 à 5,000
“ “ au-dessus de.....	5,000

6. Quels sont les règlements de votre service pour ce qui regarde les officiers dont les services ne sont plus requis ?

7. Quelles mesures prenez-vous (si vous en avez) à l'égard des officiers qui laissent votre service ?

Les compagnies de chemin de fer avaient été priées de faire la différence entre le personnel de leurs ingénieurs et celui de leurs bureaux,

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

MONTRÉAL, 24 février, 1892.

CHER MONSIEUR,—Les circonstances m'ont empêché de répondre plus tôt à vos questions du 15 février. Dans votre lettre, vous mentionnez seulement nos officiers ; mais je crois comprendre d'après sa teneur que ces questions n'ont pas seulement trait aux officiers, mais au personnel employé dans notre bureau général, à Montréal.

Dans ces dernières années, ça été notre habitude, excepté dans les positions infimes, de remplir toutes les vacances par la promotion des employés, donnant toute la considération possible aux aptitudes spéciales et à l'ancienneté dans le service, de sorte que les plus hauts emplois sont accessibles à ceux qui entrent à notre service dans les plus modestes fonctions. De tous ceux qui sont employés au bureau central à Montréal :

64 p. c.	ont un traitement annuel au-dessous de.....	\$ 500.00
25	do do do de	\$ 500.00 à 1,000.00
8	do do do	1,000.00 à 2,000.00
2	do do do	2,000.00 à 5,000.00
1	do do do au-dessus.....	... 5,000.00

Nous n'avons pas de règle spéciale qui détermine le maximum ou minimum d'âge auquel les individus entrent à notre service, mais, dans la pratique, nous prenons dans les différents départements des jeunes gens de seize à vingt ans comme jeunes commis ou sténographes, à des salaires peu élevés, disons de \$15 à \$30 par mois, suivant l'âge et l'expérience antérieure. A mesure qu'ils acquièrent plus d'expérience, ils avancent en position et en salaire. Nous n'avons plus d'échelle régulière d'avancement, chaque cas en particulier étant considéré d'après son propre mérite.

Ceci ne comprend pas le personnel des ingénieurs qui varie d'année en année en proportion de la somme d'ouvrage nouveau ou des améliorations importantes qui se présentent et qui demandent la surveillance des ingénieurs.

Nos officiers les plus élevés reçoivent des traitements de \$3,000 par année et au-dessus.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons établi aucun fonds de secours ni établi aucune disposition spéciale pour les officiers ou les commis qui quittent notre service.

Nous avons organisé notre nombreux personnel dans les dix dernières années, de sorte que les conditions que présente notre compagnie diffèrent de celles des autres compagnies de chemin de fer qui sont en opération depuis longtemps, et au service desquelles les employés ont vieilli; mais dans les cas de maladie prolongée ou lorsque les circonstances qui entourent la retraite d'un officier ou d'un commis le réclament nos directeurs montrent toujours de la considération.

Bien à vous,
 (signé) T. G. SHAUGHNESSY,
Vice-président.

J. H. FLOCK, écr,
 Secrétaire de la commission du service civil,
 Ottawa.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA.
 MONTRÉAL, 26 février 1892.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 15 du courant, vous enquérant des nominations, des promotions, des traitements, de la mise à la retraite des employés de cette compagnie, j'ai le plaisir de vous donner alternativement une réponse aux différentes questions que vous m'avez posées :

1° C'est notre habitude de prendre à notre service comme apprentis des jeunes garçons de quinze ans et au-dessus.

2° Comme vous le verrez par la liste des employés ci-jointe nous n'admettons pas dans notre personnel des employés permanents qui ont plus de quarante ans.

3° Nos arrangements avec nos apprentis sont qu'ils servent comme tels pendant six mois, à l'essai, à raison de \$100 par année. Au bout de ce temps, après avoir passé un examen satisfaisant sur l'arithmétique, ils sont placés en qualité d'apprentis, c'est-à-dire: ils ont un engagement de trois ans avec un salaire de \$150 pour la première année, de \$250 pour la seconde et de \$350 pour la troisième année. Après cela, toute promotion, soit dans la position, soit dans le salaire dépend du mérite de l'individu ou des vacances qui surviennent dans le service.

4° Les traitements payés au personnel des vieux employés ou officiers s'élèvent jusqu'à \$5,000 par année et ces positions peuvent être brigüées par n'importe quel officier du service quand surviennent les vacances, s'ils ont les qualités requises pour les occuper—la coutume de cette compagnie étant de promouvoir les employés de la compagnie quand la chose se peut, plutôt que de nommer quelqu'un du dehors.

5° Le pourcentage des traitements payés est comme suit:—

Jusqu'à \$500.....	63	pour 100.
De 500 à \$1,000.....	27½	“
De \$1,000 à 2,000.....	5½	“
De 2,000 à 5,000.....	2½	“
Au-dessus de 5,000.....	1½	“

Il y a peu ou il n'y a pas de différence entre le paiement des officiers du personnel des ingénieurs et celui du département du trafic.

6° Nous avons un fonds de retraite, dont ceux qui sont âgés de moins de trente-sept ans peuvent prendre avantage s'ils retirent un traitement de \$400 et au-dessus. La compagnie contribue à ce fonds également avec les employés. L'âge de la retraite est de 55 ans quand on peut faire valoir ses droits à la retraite et la base du montant de la pension est celle-ci:

Supposez qu'un employé qui a contribué à ce fonds reçoive un traitement de \$1,000 par année; il sera payé au taux de $\frac{2}{100}$ de \$1,000. Si un employé laisse le service de son plein gré, dans des conditions favorables après cinq ans de service, on lui remet la moitié du montant des primes qu'il a payées. Est-il renvoyé pour de bonnes raisons, la compagnie retient tout ce qu'il a contribué.

7° Il n'y a pas de dispositions prises pour les officiers qui laissent le service. Ces cas sont réglés spécialement comme ils se présentent, par le bureau de direction.

Bien fidèlement à vous,

(Signé) L. J. SEARGEANT.

J. H. FLOCK, écr,
Secrétaire de la commission du service civil,
Ottawa.

BANQUE DE MONTRÉAL,

MONTRÉAL, 17 février 1892.

MONSIEUR,—Je viens accuser réception de votre lettre du 15 de ce mois, demandant certaines informations que vous trouverez ci-dessous:—

N° 1 Environ seize ans.

“ 2 Environ dix-huit ans.

“ 3 \$200—et si satisfaisant, avec un avancement annuel de \$100 pour les quatre ou cinq premières années.

“ 4 Les traitements des officiers supérieurs sont déterminés d'après la valeur des services qu'ils rendent à la banque.

Tout officier doué des qualités nécessaires d'habileté, d'adresse, etc., peut aspirer à la position occupée par le directeur général. C'est une règle que les officiers les plus élevés sont invariablement choisis dans le propre personnel de la banque.

N° 5. Je regrette de ne pouvoir donner cette information.

N°s 6 et 7. La société du fonds de retraite de la banque y pourvoie.

Votre, etc.,

(Signé)

E. S. CLOUSTON,

Gérant général.

Le secrétaire
de la commission du service civil,
Ottawa.

BANQUE DE MONTRÉAL,

MONTRÉAL, 26 février 1892.

CHER MONSIEUR,—Si vous référez à ma lettre du 17 de ce mois, les informations données en réponse à vos deux dernières questions pourront ne pas vous paraître suffisamment claires, aussi, dois-je ajouter quelques particularités au sujet du fonds de retraite.

Les employés souscrivent 3 pour 100 par année sur leur traitement et la banque contribue une certaine somme par année.

Un officier est admis à sa retraite s'il est rendu incapable de remplir ses devoirs par suite de maladie ou quand il atteint soixante ans.

Le montant de la pension se règle sur la longueur du service et le chiffre du salaire et se calcule à raison de 1-50 du traitement à l'époque de la retraite pour chaque année de service jusqu'à trente-cinq ans—35-50 étant la limite. Le maximum de la pension est de \$5,000.

Bien fidèlement à vous,

(Signé)

E. S. CLOUSTON,

Gérant général.

Le secrétaire
de la commission du service civil,
Ottawa.

LA BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD,
MONTRÉAL, 17 février 1892.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre communication du 15 de ce mois, reçue ce matin, j'ai l'honneur de vous soumettre les réponses qui suivent aux questions posées par la commission royale, à savoir :—

1. Les apprentis entrent à la banque vers l'âge de seize ou dix-sept ans. Les commis ayant au moins trois ans d'expérience d'affaires de banque doivent être âgés de vingt et un ans.

1. Le minimum de l'âge est indiqué ci-dessous. Quant au maximum, on n'en prend pas au-dessus de vingt-cinq ans.

2. Les apprentis entrent généralement avec un salaire de \$240 par année, et ils sont promus selon leur mérite. Les commis envoyés en dehors par la banque ont un traitement de \$700. Nous avons engagé des commis à un taux aussi bas que \$600. Nous donnons généralement un surplus de \$50 à \$100, par année aux commis, jusqu'à ce que leur traitement ait atteint \$1,000.

4. Les traitements des officiers supérieurs atteignent de \$2,000 à \$3,000. L'officier occupant la position la plus infime de la banque peut prétendre en obtenir l'emploi le plus élevé.

5. Pourcentage, ayant des traitements au-dessous de \$500	11	pour 100.
do	do	de 500 à \$1,000 44 do
do	do	de 1,000 à 2,000 31 do
do	do	de 2,000 à 5,000 12 do
do	do	au-dessus de 5,000 2 do
Total.....	100	do

6. Nous n'avons pas de commis temporaires.

7. Nous n'avons pas de fonds de retraite; mais le bureau de direction a par le passé accordé une pension raisonnable aux officiers invalidés par l'âge ou la maladie.

J'ai, etc.,

(Signé)

R. R. GRINDLEY,

Gérant général.

J. H. FLOCK, écr.,

Secrétaire de la commission du service civil,
Ottawa.

LA BANQUE CANADIENNE DU COMMERCE.

CHER MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 de ce mois, et c'est avec plaisir que nous répondons de la manière suivante aux questions qu'elle contient :—

1. A quel âge vos officiers entrent-ils généralement à votre service ?—De 17 à 18 et quelquefois à 19 ans.

2. Avez-vous quelque règlement concernant le maximum ou le minimum de l'âge de leur entrée à votre service ?—Oui; le minimum est de 17 et le maximum est de 20 ans.

3. Avec quel salaire y entrent-ils et quels sont les degrés (s'il y en a) suivis pour leur promotion ?—Les jeunes commis entrent avec un traitement de \$200 à \$250, la différence provenant de ce qu'ils vivent chez eux ou non. Leur traitement, comme règle, augmente de \$50 par année durant les premières années; mais si un officier le mérite particulièrement, il peut, après trois ou quatre ans, recevoir une augmentation de \$100. Après quatre ou cinq années de service, les augmentations dépendent beaucoup du travail exécuté par les officiers ainsi que de l'habileté et des aptitudes dont ils font preuve. Quand les traitements atteignent \$1,000 ou \$1,200 il restent habituellement stationnaires jusqu'à ce que le titulaire soit promu à une classe supérieure, dans laquelle l'augmentation se continue.

4. Quels traitements payez-vous à vos officiers les plus élevés (l'officier en chef excepté). Ceux qui occupent les emplois inférieurs peuvent-ils espérer atteindre aux premiers?—Les traitements payés aux officiers les plus élevés (les officiers en chef exceptés) varient de \$3,000 à \$8,000 par année. Tout emploi dans la banque est accessible à tout le personnel, les officiers supérieurs étant choisis, quand la chose est possible, parmi ceux qui ont grandi dans le service de la banque. Quand on fait exception à cette règle, les emplois sont donnés à des hommes qui sont devenus aptes à les remplir par leurs services antérieurs et l'expérience qu'ils ont acquise dans d'autres banques.

Le pourcentage des traitements annuels est maintenant celui-ci:—

Au-dessous de \$ 500.....	42.52	pour 100.
De \$ 500 à \$1,000.....	27.89	“
“ 1,000 à 2,000.....	20.75	“
“ 2,000 à 5,000.....	6.80	“
Au-dessus de 5,000.....	2.04	“

6. Quels sont les règlements de votre service pour ce qui regarde les officiers dont les services ne sont plus requis?—Nous n'avons pas de règles à ce sujet. Si nous trouvons, après un temps d'essai plus ou moins long que certains officiers sont impropres au service, nous leur donnons une indemnité proportionnée à la longueur du service, disons de 3 mois à 1 an de traitement, et nous les laissons se retirer.

7. Quelles mesures prenez-vous (si vous en prenez) à l'égard des officiers qui laissent votre service?—Jusqu'à ce jour nous n'avons pas pris de mesures pour la mise à la retraite de nos officiers. Nous avons cependant l'intention d'établir un mode de fonds de retraite dans le genre de celui du gouvernement.

Je suis, etc.,
 (signé) B. E. WALKER,
Gérant général.

Le secrétaire
 de la commission du service civil,
 Ottawa.

APPENDICE D.

MÉMOIRE DES OFFICIERS DU MINISTÈRE DES DOUANES.

Le comité nommé, à la réunion générale des officiers du ministère des douanes tenue le 17 de décembre 1891, a l'honneur de faire le rapport suivant :—

Que, après avoir considéré les questions qui ressortent de l'Acte du service civil, détaillées dans le document confidentiel émis par les commissaires du service civil, ils croient que les réponses qui y sont soumises rencontrent les vues de la majorité des employés de ce ministère au sujet des matières qui y sont discutées, et ils recommandent que leur délégué soit autorisé à les faire valoir.

Nous considérons que toutes les nominations doivent être faites d'après le résultat d'examens de concours et qu'on doit s'en tenir à la limite d'âge fixée par la loi actuelle.

Nous pensons qu'il devrait y avoir une troisième classe avec un traitement minimum de \$600 et un traitement maximum de \$1,000; le titulaire devant rester deux ans avec le traitement minimum avant d'avoir droit à une augmentation. Nous considérons aussi que le traitement minimum d'un officier de première classe devrait être de \$1,450 et celui d'un commis de première classe de \$1,850. Si les traitements sont augmentés de la sorte, il nous paraît que nous aurons lieu d'être satisfaits.

Nous croyons qu'il est désirable que les examens de promotion ne se fassent que sur les matières et les devoirs qui ont trait au ministère.

Nous sommes satisfaits du mode actuel des promotions et croyons qu'elles doivent se faire par arrêté du Conseil.

Nous sommes d'avis que si l'on accordait une rémunération raisonnable aux employés permanents pour tout travail supplémentaire exécuté par eux, il n'y aurait pas lieu d'employer des commis surnuméraires, et nous pensons que l'ouvrage se ferait plus vite et serait moins coûteux qu'il ne l'est maintenant. Nous ne recommandons pas la création d'une classe de jeunes commis ou de copistes.

Nous considérons qu'un congé d'absence de même durée devrait être accordé à toutes les classes, indépendamment de l'âge du service, du rang et de la responsabilité. Ce congé devrait être obligatoire, comme dans les banques et les autres institutions.

Nous croyons que le congé d'absence pour cause de maladie devrait être limité, le sous-ministre usant de sa discrétion à ce sujet.

Nous croyons qu'un employé qui donne sa démission ne devrait pas être rétabli dans ses fonctions sans la recommandation du sous-ministre, et que l'on devrait alors considérer sa nomination comme nouvellement faite.

Le nombre de personnes employées dans le ministère des douanes n'est pas disproportionné avec l'augmentation de l'ouvrage.

Nous considérons que les employés devraient avoir une heure par jour pour le lunch, s'arrangeant entre eux (avec la sanction du sous-ministre) afin de fixer le temps de leur absence du ministère.

Nous croyons qu'une indemnité fixée à tant par jour pour dépenses de voyage devrait être préférée à tout autre arrangement.

Nous considérons que l'Acte du fonds de retraite est nécessaire à l'intérêt public et qu'il devrait s'étendre à toutes les classes d'employés. Nous croyons que les contributions au fonds de retraite devraient être rendues aux employés, ou à leurs représentants dans les cas où ils ne prennent pas leur retraite ou bien lorsqu'ils viennent à mourir. Nous croyons que tous les employés devraient pouvoir opter entre la mise à la retraite et une indemnité qui en tienne lieu.

Et si, comme cela se pratique en plusieurs autres pays, il était pourvu à ce qu'un tiers de la pension de l'employé fut continué à sa femme et à ses jeunes enfants, les employés se soumettraient avec plaisir à une contribution de 3 pour 100 sur le traitement.

Nous considérons que dix ans de service devraient suffire pour avoir droit à prendre sa retraite, et qu'on devrait permettre de se retirer à l'employé qui a vingt ans de service.

Tant que l'Acte des pensions du service civil restera en vigueur, nous pensons que la contribution au fonds de retraite devra se continuer. Nous croyons que le pourcentage actuel est suffisant et que si la prise de la retraite n'a pas lieu, l'employé ou ses représentants devraient être remboursés de sa part de contribution et que les employés devraient avoir la faculté d'opter entre une indemnité et la pension.

Assurance.

Les officiers de ce ministère accepteraient avec plaisir la création de quelque mode d'assurance, leur participation entière ou partielle à cette assurance étant volontaire pour ceux qui font maintenant partie du service, mais obligatoire pour ceux qui entreraient plus tard dans le service. Nous sommes d'avis que, dans les cas de démission ou de résignation les contributions au fonds de retraite devraient être remboursées.

Nous pensons que l'on devrait accorder un terme supplémentaire de service aux officiers mis à la retraite.

Nous ne croyons pas qu'il soit désirable de rappeler au service une personne qui a pris sa retraite.

Recommandations générales.

Nous considérons que les messagers ne devraient pas recevoir, en entrant au service, moins de \$400 par année; ils devraient avoir une augmentation annuelle de \$50 jusqu'à ce que leur salaire atteigne \$600.

Nous croyons que le traitement minimum d'un commis de première classe devrait être de \$1,450 au lieu des 1,400 actuelles.

Nous considérons que c'est une imposition d'avoir à payer \$2 à un médecin pour un certificat de mauvaise santé, pour s'absenter en cas de maladie, et croyons que le médecin de famille devrait être autorisé à fournir le certificat requis, et nous recommandons vivement d'annuler le règlement actuel qui est une injustice envers le service civil et une disgrâce pour la profession médicale en générale.

Respectueusement soumis,

(Signé)

JAMES BARRY,
Délégué, ministère des douanes.

MINISTÈRE DES DOUANES, 5 janvier 1892.

APPENDICE E.

(Mémoire.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, OTTAWA, 21 janvier 1892.

Ayant été choisi par les commis et messagers de la bibliothèque pour les représenter devant la commission du service civil du Canada, j'ai l'honneur de vous soumettre, avec leur assentiment et leur approbation, le mémoire suivant touchant la bibliothèque:—

Avant l'année 1871, la bibliothèque n'existait pas comme un département séparé mais était considérée comme une bibliothèque conjointe des deux chambres, le personnel en étant attaché au Sénat et à la chambre des Communes pour les fins du paiement de son traitement. Il y avait alors deux bibliothécaires, l'un, le docteur Adamson pour le Sénat, et l'autre, M. Todd, pour la chambre des Communes, avec un bibliothécaire adjoint, M. Lajoie. Le 26 avril 1868, le docteur Adamson se retira pour cause de mauvaise santé et le système de bibliothécaires conjoints prit fin.

En 1871, la bibliothèque fut érigée en département séparé par le statut fédéral 34 Vict., chap. 21. En vertu de cet acte, le contrôle du département, et de son personnel fut confié aux Orateurs des deux chambres assistés d'un comité conjoint nommé par chaque chambre, tandis que les nominations relevaient de la couronne; aucune addition au personnel ou aucune augmentation de salaire en vertu de l'acte ne devant être faites sans des résolutions des deux chambres passées à cet effet. Voici comment était composé le personnel:—

	Traitement.
(1) Un bibliothécaire.....	\$2,000 00
(2) Un bibliothécaire-adjoint.....	1,800 00
(3) Un commis, ayant moins de 5 ans de service.....	1,200 00
Un commis, ayant moins de 5 ans de service.....	800 00
(4) Messagers, 3 permanents ayant moins de 5 ans de service	400 00
Un messager sessionnel ayant plus de 5 ans de service.....	500 00

A cette époque (1871) et jusqu'en 1876 la bibliothèque était installée là où se trouve maintenant la salle de lecture de la chambre des Communes. Dans l'automne de 1876, la bibliothèque fut installée dans son local actuel, et le personnel fut augmenté de deux commis à \$800 chacun et d'un messager à \$700.

En 1884, le bibliothécaire, le docteur Todd, mourut, et, l'année suivante, en vertu des statuts 48 et 49 Victoria, chap. 45, l'acte de 1871 concernant la bibliothèque, fut modifié et le personnel reconstitué comme suit:—

(1) 2 bibliothécaires conjoints	\$3,000 chacun (*)
(2) 2 commis de première classe.....	1,400 à 1,800
(3) 2 commis de seconde classe.....	1,000 à 1,600
(4) 3 do troisième	400 à 1,000
(5) 1 messager en chef.....	700 maintenant 900
(6) 1 messager.....	600
1 do	500
1 do	300 maintenant 420

En vertu de cet acte qui régit maintenant la bibliothèque, les positions de bibliothécaire et de bibliothécaire-adjoint furent abolies et on leur substitua celles de bibliothécaires-conjoints du parlement sous le grand sceau; les autres employés étant nommés par le gouverneur général en conseil, et l'échelle de leur traitement graduée comme celle du service civil, ainsi que nous l'avons démontré plus haut.

Nous soumettons ce qui suit:—

1. Que, en sus du personnel énuméré ci-haut, il soit pourvu à créer un emploi de premier commis, les besoins du département nécessitant cette nomination. Car, un

* Leur traitement fut porté à \$3,200 chacun en 1891.

département administré par deux chefs conjoints devrait avoir un officier senior, en position d'être regardé comme tel et au moyen duquel ceux-là pourraient communiquer leurs instructions à leur personnel. D'ailleurs, il n'y a pas aujourd'hui, au moyen des bibliothécaires-conjoints, cet entraînement (par bibliothécaire-adjoint) qui existait entre les chefs et les employés, sous le premier système mentionné et qui continua d'exister en vertu de l'acte subséquent de 1871 touchant la bibliothèque; en sus, la différence présente du traitement entre un commis de première classe et les bibliothécaires est par trop grande et n'existe pas dans les autres départements.

2. Que les heures de bureau dans la bibliothèque l'emportent de beaucoup sur celles des autres départements du gouvernement. En sus des heures suivies dans les autres départements, la bibliothèque doit être ouverte durant les sessions du parlement, chaque soir, jusqu'à 10 heures quand la chambre ne siège pas, et, quand elle siège, jusqu'à ce que la séance soit levée. Donc, en estimant la durée la plus courte d'une session à trois mois, avec une moyenne de séances durant jusqu'à 11 heures p. m. chaque jour (laissant de côté les heures pour dîner de 6 à 8) le personnel de la bibliothèque aura fourni trois mois de cinq heures par jour de service supplémentaire dans l'année (la dernière session dura cinq mois), sans rémunération additionnelle. Comme il n'y a pas d'exemple de ces heures supplémentaires ailleurs dans le service civil, le personnel de la bibliothèque en ressent vivement l'injustice. On devrait, soit accorder une indemnité spéciale aux officiers et aux messagers durant la session—d'après sa durée, soit mettre les employés de la bibliothèque sur un pied différent de celui des employés du service civil, pour ce qui est du traitement.

3. Qu'un commis qui entre maintenant à la bibliothèque reçoit alors \$400; traitement infime pour un commis qui doit être spécialement qualifié ou doué d'aptitudes particulières pour faire la besogne variée et de différents genres qui s'exécute dans la bibliothèque, sans compter les heures supplémentaires et ennuyeuses de la session qui sont si dommageables à la santé. Nous demandons ici à revenir à la pratique établie avant l'acte de 1885 touchant la bibliothèque et que \$300 soit le minimum du traitement d'un commis à son entrée à la bibliothèque.

Voici enfin ce qui concerne le gardien, et messager en chef et les messagers:—

M. Casault, le gardien et messager en chef a soumis son cas très clairement et très bien dans le mémoire ci-joint. Il possède certainement une habileté peu commune et déploie un zèle infatigable à s'acquitter de ses devoirs nombreux et variés. Si les messagers en chef du Sénat et de la chambre des Communes reçoivent \$1,300, ce n'est pas exagérer de dire que ses capacités ne sont pas inférieures et que ses devoirs et sa responsabilité sont infiniment plus étendus que ceux des employés que nous venons de nommer. Il devrait donc recevoir pour le moins le même salaire qu'eux.

Le premier messager, James Dunlop, salaire de \$700.

Second messager, Thomas Linton.

Celui-ci est un relieur habile qui a fait un long apprentissage à Londres, en Angleterre, avant de venir en ce pays, et a travaillé vingt-cinq ans dans son métier. Il est sobre, et c'est un ouvrier consciencieux et zélé. Sa besogne est de relier et de réparer les livres, et son temps est presque tout pris par ce travail spécial. Pour cette besogne qui demande une habileté égale à celle des reliures de première qualité reçus d'Angleterre, il reçoit le salaire de \$500.

Albert Beaudry, troisième messager.

Les faits relatifs à son cas sont ci-contre exposés. Il est très appliqué et deviendra probablement très utile à la bibliothèque.

En terminant, je proposerai respectueusement que les messagers de la bibliothèque reçoivent un salaire maximum de 700, vu qu'il est nécessaire que ce soient des hommes d'une intelligence et d'une capacité plus élevées que celles des messagers ordinaires. L'ouvrage qui se fait dans la bibliothèque exige que chacun d'eux soit habitué à exécuter certains travaux autres que celui accompli par de simples messagers. Leurs heures de travail, à eux aussi, sont beaucoup plus considérables que celles de leurs confrères des autres départements, et il leur faut travailler le dimanche durant les sessions. Mais si l'on ne doit pas prendre ceci en considération et en leur faveur, et si on leur fait l'injustice de laisser leur salaire égal à celui des

messagers du service ordinaire, on ne peut s'attendre à leur voir prendre l'intérêt qu'ils doivent avoir à leur besogne, et le service en souffrira en conséquence.

(Signé) A. HAMLYN TODD,
Commis senior,
Bibliothèque du Parlement.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, janvier 1892.

Aux honorables membres de la commission royale.

Le mémoire de L. J. Casault, messenger en chef de la bibliothèque, et gardien de l'édifice de la bibliothèque, expose humblement :—

Qu'il est entré au service du Conseil législatif du Canada en 1856 et qu'il fut transféré au département de la bibliothèque l'année suivante, en 1857, qu'il reçut un salaire de \$700 comme employé du Conseil législatif tant que ce corps exista et sub-séquemment du Sénat jusqu'à l'année 1871. Depuis cette époque jusqu'à ce jour il a été attaché au personnel régulier de la bibliothèque et a été payé à même les fonds affectés à ce département. Que, en 1872, il a été nommé messenger en chef de la bibliothèque et que, en 1875, il fut seul chargé de la garde du nouvel édifice et de son important contenu, et qu'il eut à y établir sa résidence avec sa famille.

Que, en 1865, il avait raison de croire que ses chances d'avancement auraient à souffrir du fait qu'il était attaché à la bibliothèque et que, en conséquence, il en fit des représentations à un membre éminent du gouvernement d'alors, et qu'on l'assura alors que les fonctions qu'il remplissait ne l'empêcheraient pas de monter en grade quand une vacance se produirait. En dépit de cette assurance positive, ayant laissé le service du Sénat, en 1871, pour passer à celui de la bibliothèque, il perdit la chance de succéder à l'ancien messenger en chef du Sénat qui mourut en activité de service et qu'il avait droit de remplacer vu qu'il venait immédiatement après lui.

Que, quoique les salaires des messagers en chef des deux chambres soient beaucoup plus élevés que le sien, ses devoirs ne sont pas moins importants que les leurs et demandent des connaissances et une expérience plus spéciale, une attention et une assiduité plus grandes, et les devoirs de sa charge sont rendus plus difficiles par le fait qu'il n'a personne pour le remplacer après les heures de bureau.

Que ses devoirs demandent une attention constante, non seulement pendant la session mais durant la vacance. Il est responsable :—

- 1° De la surveillance et de la garde de l'édifice de la bibliothèque.
- 2° De la direction de la reliure qui augmente constamment.
- 3° De la surveillance des échanges de la bibliothèque.
- 4° On lui confie la garde des deniers destinés à payer les dépenses imprévues.
- 5° Aussi l'affranchissement des lettres officielles, etc., et la surveillance des malles.
- 6° La garde des fournitures de bureau ainsi que leur distribution.
- 7° La garde de la collection numismatique dont l'augmentation demande une attention continuelle.

Que, afin de remplir tous les devoirs de sa charge il lui faut travailler avant et après les heures de bureau.

Que, depuis l'époque mentionnée plus haut (1871) les salaires des messagers en chef ont atteint les chiffres qui suivent :—

Chambre des Communes.....	\$1,300 00
Le Sénat.....	1,300 00
La bibliothèque.....	900 00

Qu'il demande donc humblement aux membres de la commission royale de prendre en leur bienveillante considération le fait que, durant 35 ans de service, il n'a reçu qu'une augmentation de \$200, en différents temps, portant son salaire actuel à \$900, comme il est dit plus haut; de vouloir bien prendre en considération les

autres faits allégués dans sa requête et recommander qu'on lui donne telle augmentation de salaire qu'on jugera convenable. Qu'il désire aussi soumettre à votre favorable considération la position des autres messagers de la bibliothèque qui ne devraient pas être considérés comme des messagers ordinaires, vu que leurs devoirs exigent plus de connaissances et de plus fortes capacités, mais qui, en autant qu'il s'agit du salaire, devraient être traités comme les messagers du Sénat et de la chambre des Communes, les heures de service étant les mêmes

Albert Beaudry.—Agé de 25 ans; marié, ayant une famille de quatre enfants; messager de la bibliothèque du parlement; nommé en 1887 avec un salaire de \$300, ayant augmenté annuellement de \$30. Son salaire actuel est de \$420; maximum, \$500.

J'ai plusieurs devoirs à remplir, spécialement pendant les sessions du parlement. En considération des longues heures de service à la bibliothèque, je demande respectueusement que mon salaire soit augmenté en conséquence, parce que je sens que je ne suis pas suffisamment payé maintenant et qu'il m'est très difficile de vivre avec un aussi petit salaire.

(Signé)

ALBERT BEAUDRY.

APPENDICE F.

OTTAWA, 21 janvier 1892.

MONSIEUR,—J'ai été prié par M. Wm. Smith, B. A., commis dans la division des contrats de malle du ministère des postes, officier des plus capables et des plus zélés, de vous transmettre le document ci-inclus et de vous demander d'avoir la bonté de le déposer devant les membres de la commission du service civil pour leur considération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre très obéissant serviteur,
 (signé) WM. WHITE,
Sous-maître général des postes.

J. H. FLOCK écr., C. R.
 Secrétaire,
 Commission du service civil.

A la commission du service civil de 1891-1892:—

La commission du service civil a dû observer que parmi les recommandations faites par les représentants du service civil, il en est une qui demande l'établissement d'un bureau permanent qui prendrait en mains toutes les questions de nominations, de promotions et de mises à la retraite, afin qu'elles soient traitées indépendamment de toutes considérations étrangères.

Au sujet de cette recommandation, les remarques suivantes sont respectueusement soumises.

Il semblerait que l'on ne se soit pas aperçu que, dans cette question de nominations, l'objet en vue a été parfaitement réalisé. Avant qu'un candidat ait acquis les qualités requises pour entrer dans le service, il lui faut subir un examen devant un bureau d'examineurs dont la compétence et l'intégrité n'ont jamais été mises en doute. Il est vrai que, en Angleterre, on a adopté le mode des examens de concours, tandis que, dans ce pays, celui de "pass" prévaut; mais que le système anglais l'emporte sur le nôtre, c'est ce qui n'est pas assez prouvé pour qu'il devienne nécessaire d'apporter cette réforme dans notre service civil. Tout jeune homme qui passe avec succès à l'examen est, quant à ce qui concerne les exigences d'instruction, compétent à remplir les devoirs ordinaires du service, tandis que, d'un autre côté, la capacité de passer le plus brillant examen n'est pas un indice nécessaire du zèle et de l'énergie qui sont les qualités primordiales d'un employé. Ces qualités personnelles qui se manifestent suivant l'importance de la besogne à faire et de la responsabilité de chacun, suivant les cas, ne sont pas tant apportées par l'employé à son entrée au service que développées plus tard par les soins éclairés de ses supérieurs.

Si l'on passe à la question des promotions on remarquera que les représentants recommandent que le bureau soit constitué d'après les données fournies par la dernière commission d'enquête, c'est-à-dire que toutes les promotions soient faites non pas par les chefs de départements mais par le bureau auquel devrait incomber le devoir de faire les recherches nécessaires sur le mérite des différents candidats. L'extension des devoirs du bureau à embrasser les promotions ne trouve pas sa justification dans le système anglais. Là, les devoirs du bureau prennent fin quand au moyen des épreuves autorisées il se sont assurés des aptitudes des candidats, qui sont nécessairement étrangers au chef du ministère. Quand les candidats passent dans les ministères, toute responsabilité concernant leur avenir passe aux chefs des ministères, qui, sous le régime parlementaire, sont les seuls en état de porter cette responsabilité. Un corps d'hommes chargés d'exercer des fonctions administratives et n'ayant pas de défenseur responsable de leurs actions devant le parlement serait une anomalie avec notre système. Et alors, il faudrait se rappeler ceci, que, outre leurs relations avec le service civil, les chefs de ministères sont appelés à faire bien des actes qui les mettent en danger de faire des écarts pour des raisons politiques autant que dans ce qui concerne le service. Dans le ministère des

postes, par exemple, l'ouverture d'un nouveau bureau de poste ou l'établissement d'un chemin de malle affecte un plus grand nombre que toute promotion dans le service et, dans ces questions, les considérations politiques pèsent autant dans la balance, et, s'il est nécessaire d'avoir un bureau pour la dépense régulière des sommes destinées à payer les traitements, il n'y a pas de raisons qui s'opposent à ce qu'un autre bureau ne surveille la dépense des deniers destinés au service des malles. Il n'est peut-être pas nécessaire de discuter maintenant les mérites d'un gouvernement par commission.

Pour ce qui est de l'indépendance du bureau permanent et de son utilité pour tous ceux qui ont des griefs, la dernière commission d'enquête a exprimé l'espoir que, sous ce rapport, le bureau qu'on nommerait jouirait de la confiance qui leur serait accordée tout comme le banc judiciaire. C'est possible, mais on ne doit pas oublier que l'indépendance et l'anxiété de rendre justice à tous, qui caractérisent le banc judiciaire sont assurées par des sauvegardes qui ne peuvent pas exister pour un bureau du service civil. Des juristes éminents affirment que les heureux résultats obtenus dans ce qui concerne le banc judiciaire sont dus non seulement au choix judicieux du pouvoir qui nomme les juges mais encore, en bonne partie, à ce fait que les décisions sont données en public sous l'œil des conseils qui ont toutes les raisons de voir à ce que leurs clients obtiennent au moins justice. Il est évident que l'on ne peut pas obtenir ces sauvegardes importantes dans le cas d'un bureau du service civil. Des personnes ayant à se plaindre de l'action du bureau dans des cas de promotions trouveront généralement que la décision du bureau dans leur cas, a été, comme la chose doit arriver, largement influencée par l'avis du chef du ministère, qu'il ne peut jouir du bénéfice d'un conseil et que, comme résultat de leur entêtement, ils se sont acquis le mauvais vouloir de ceux dont le bon vouloir est avantageux; la faute n'en serait pas autant celle du chef du ministère que celle de notre commune nature humaine.

Mais rien de ce qui précède ne prouve qu'un bureau avec d'autres pouvoirs et devoirs ne saurait grandement contribuer à assurer l'honnêteté de l'administration. La racine de tous les maux dans le service est l'irresponsabilité pratique des chefs de ministères dans les actes minimes de l'administration. Le parlement a évidemment trop à faire pour prêter beaucoup d'attention au service, et, en conséquence, très peu de députés en savent assez long sur le sujet pour s'en enquérir intelligemment. L'inefficacité de la critique parlementaire expose les chefs de ministères aux importunités de ceux à qui, pour différentes raisons, il est souvent pratiquement impossible de résister. Ce qu'il faut c'est de vivifier les rapports entre le ministère et le parlement, et l'on croit qu'un bureau du service civil ferait plus pour cela que tout autre moyen. Si les devoirs du bureau à l'égard des promotions étaient bornés à s'enquérir de toutes les circonstances ayant trait à chaque cas, des noms de ceux qui méritent la promotion, de la raison d'icelle, de l'audition de toutes les plaintes de ceux qui se trouvent lésés, et si les résultats de cette enquête étaient soumis au parlement sous forme de rapport annuel, les justes causes de plaintes cesseraient bientôt d'exister. Le parlement de son côté devrait nommer un petit comité de députés chargé de s'occuper du rapport et l'on pourrait compter sur l'intérêt qu'exciterait cette branche de l'administration pour apporter un remède à tous les abus existant.

Soumis très respectueusement.

(Signé.) WM. SMITH.

APPENDICE G.

OTTAWA, 24 janvier 1892.

Au président de la
commission du service civil.

CHER MONSIEUR,—En conformité de l'avis publié dans le *Daily Citizen* d'hier matin, je prends la liberté de vous communiquer mon opinion, mes vues et mes suggestions relativement aux enquêtes des commissaires sur la question des améliorations et des réformes à apporter au service civil. Permettez-moi d'établir que je fus nommé commis temporaire dans le ministère des postes le 1er septembre 1859, que je subis l'examen du service civil en décembre suivant et devins commis permanent, le 1er avril 1860. J'ai donc à mon acquis trente-deux ans comme employé du service civil; mais mes services ont été restreints à un seul ministère, de sorte que je ne connais rien des autres ministères du gouvernement et j'ignore quel système prévaut dans les autres ministères. Pendant toute la durée de mon service, j'ai été sous la direction du sous-ministre, du secrétaire, du comptable et du payeur du ministère et employé dans cinq divisions du ministère en différents temps. En conséquence, j'ai acquis une grande expérience de ce que l'on peut appeler le système du service civil. Permettez-moi de vous faire observer que je n'ai jamais pris une part active dans la politique et que, du jour de mon entrée au service, je n'ai compté que sur ma conduite, ma réputation, mes états de service, mon mérite et l'efficacité des devoirs remplis—n'ayant aucune influence autre que la bonne opinion et l'estime des officiers du ministère.

Je vous fais part de mon expérience, de mes opinions et de mes suggestions sans vouloir manquer d'égards aux officiers de ce ministère, sans aucun manque de sympathie pour des camarades et des amis de bureau et sans grief ni plainte à formuler.

Aussi longtemps que la politique, les hommes politiques, le parti et le patronage auront autant à faire avec le fonctionnement d'un ministère du gouvernement, et si j'en juge d'après les rapports des commissions du service civil pendant vingt ans, je ne crois pas que le service civil puisse s'améliorer beaucoup, à moins que le gouvernement ait réellement l'intention de réorganiser et de réformer tous les ministères. A moins que le sens commun et le mode d'affaires consciencieusement faites, les principes et la saine direction soient introduits dans chaque division du ministère des postes et que, chaque employé, depuis le sous-ministre jusqu'au messenger, se rende bien compte qu'il gagne son pain et son beurre, et que ses services sont appréciés, il est impossible de s'attendre à ce que tous les employés travaillent efficacement. Avant d'arriver à faire des réformes, il faut que tous les paresseux, les fainéants, les incapables et les insubordonnés soient éconduits, parce qu'ils sont, qu'ils ont toujours été un embarras d'aucune utilité pour aucun officier ou commis de mérite, et qu'ils sont une disgrâce pour le service. Depuis le premier jour de mon entrée au service jusqu'à maintenant, j'ai été assis au même pupitre et dans la même chambre que des gens de cette espèce. Bien plus, les ministères en sont encombrés; les individus ne sont pas nommés parce que leurs services sont requis et tous n'ont pas les qualités requises pour devenir des employés capables. Le fait est qu'il y a trop d'hommes et de femmes nommés au service civil seulement dans le but de leur donner un traitement ou un salaire et plusieurs d'entre eux n'ont pas d'instruction et n'ont pas les qualités requises pour remplir des devoirs de bureau.

Naturellement, le service civil n'est pas considéré comme une profession ni le service peut-il se comparer à toutes les professions, occupations d'affaires ou de commerce et à tous les emplois dans le monde extérieur où tant de choses dépendent de l'instruction ou du mérite des employés.

Nominations.

Comment les nominations sont-elles faites dans tous les ministères du gouvernement? Combien de nominations de commis permanents, temporaires et surnuméraires sont faites parce que leurs services sont réellement requis? Combien d'employés sont nommés simplement par influence et par patronage? C'est mon humble

opinion qu'aucune nomination ne devrait être faite par le chef politique d'un ministère à moins que les officiers ou le chef d'une division ne demande un nouvel employé. Et le caractère, la conduite, les habitudes, l'instruction ou les aptitudes du nouvel employé devraient être clairement approuvées avant sa nomination; on empêcherait ainsi l'intrusion d'un commis incompetent dans le ministère. Si le patronage et l'influence politique continuent à prévaloir, certainement, les ministres et leurs amis politiques pourront trouver de bons employés. Ça n'est qu'une simple question d'instruction solide et de bon caractère; alors si l'employé est propre au travail de bureau, l'ouvrage se fera bien.

Heures de bureau et présence.

Les règlements concernant les heures de bureau et la présence au bureau devraient être strictement mis en force et observés par tous les officiers et commis, depuis le sous-ministre jusqu'au messenger. Quelles que soient les heures, tous les officiers et chefs de division devraient donner l'exemple à tous les commis, outre que c'est le devoir des officiers de voir à ce que tous les employés soient assidus à leur poste. Quoique les heures de bureau soient de 10 a.m. à 4 p.m., il ne s'en suit pas que tous les officiers et commis travaillent assidûment et honnêtement cinq heures par jour pendant cinq jours de la semaine. On accorde une heure pour le lunch, mais combien d'employés sont absents de leur pupitre, de leur ouvrage ou de leur chambre pendant deux heures, et qui pendant des heures vaquent au dehors à leurs affaires personnelles. De 4 heures p.m., le vendredi, à lundi à 10 heures a.m., combien d'employés travaillent plus de trois heures? Il n'existe pas une discipline assez sévère pendant les heures de bureau, ni une surveillance suffisante du travail et des gens, telles qu'on les exerce au dehors du service civil. Les employés jouissent de trop de liberté et on leur permet de s'occuper d'affaires privées qu'ils devraient régler avant ou après les heures de bureau. Mes remarques s'appliquent naturellement aux employés qui négligent leur ouvrage régulièrement et chaque jour, et qui n'accordent qu'une considération secondaire à l'ouvrage et aux heures du bureau. Il y a cependant de bons et sérieux employés qui sont à l'ouvrage dès 9 heures et travaillent jusqu'à 5 heures; affaire d'habitude, et parce qu'ils prennent intérêt à leur ouvrage et aux devoirs qu'ils ont à remplir. Il est vrai qu'il n'en reçoivent ni un remerciement, ni une récompense. Quelles que soient les heures de bureau, la question est de savoir si tous les officiers et commis travaillent diligemment pendant les heures de bureau? Les bons employés ont-ils à travailler d'avantage parce que des paresseux et des incapables négligent et gâchent la besogne?

Travail.

Pour continuer, je demande qu'il me soit permis de recommander que le travail et les devoirs de chaque employé, depuis le sous-ministre jusqu'au plus jeune commis soient classés et subdivisés de manière que tous les officiers et commis par classes, soient rangés suivant les devoirs et le travail accomplis, de manière que les officiers et les commis des classes élevées aient en partage un travail et des devoirs en rapport avec leur position et leur rang dans le ministère; de telle sorte que tous les employés, du plus jeune au plus vieux soient préparés à des fonctions plus importantes. Avec le présent mode, et d'après mon expérience, les jeunes commis ne sont pas préparés à cela et la classe et le traitement ont peu à faire avec la nature et la somme d'ouvrage exécuté.

Classe et traitement.

Il est difficile de classer tout travail, vu qu'il en vient tant de l'intérieur du ministère et qu'une grande partie de l'ouvrage a été simplifiée par l'impression; en conséquence la grande majorité des employés du service civil n'ont qu'un travail mécanique et de routine qu'ils exécutent de jour en jour et de mois en mois pendant l'année. Le maximum et le minimum des traitements dans toutes les classes ainsi que l'augmentation annuelle du traitement de tous les employés sont réglés par la longueur du service et le livre bleu de l'auditeur général, sans égard à l'ouvrage fait

et aux devoirs accomplis. Conséquemment, il y a des employés dans toutes les classes et avec des salaires qui s'élèvent jusqu'à \$1,500, qui font un travail que tout écolier intelligent, après quelques semaines d'expérience ferait tout aussi bien, si non mieux ; jusqu'à ce que la rémunération soit basée sur la valeur de l'ouvrage exécuté, il n'y a pas moyen d'en donner une idée exacte. Avec le présent système, on ne considère ni la valeur du travail, ni l'habileté, ni la capacité, ni l'ambition, ni l'énergie, ni l'efficacité d'un employé ; même le mérite et les bons services ne comptent pour rien.

Promotion.

Dans le vrai sens du mot et comme il est entendu en dehors du service civil, il n'y a pas un employé sur cinquante qui reçoive de la promotion ; car une augmentation annuelle de salaire à cause de la durée du service et du livre bleu n'est pas une promotion, et un employé qui passe du maximum du traitement d'une classe au minimum de l'autre n'a pas de promotion, vu que sa chaise, son pupitre, son ouvrage, ses devoirs et sa position sont ou peuvent être les mêmes dans les deux classes. En vertu de la durée de ses états de service, il a atteint le maximum du traitement de sa classe sans égard à l'ouvrage et aux devoirs accomplis, et sa promotion (?) à une autre classe ne change pas son état. Cependant, il peut arriver qu'un ou deux employés à la tête de leur classe soient incompetents et que leur travail soit sans importance et que, par certaine influence ils obtiennent de la promotion.

Examens.

D'après mon expérience des trente-deux dernières années du mode suivi pour les nominations, pour les employés, pour leur classification, pour le travail et le traitement, je n'hésite pas à suggérer que les examens actuels du service civil soient abolis. Durant les dix dernières années, les examens et les promotions n'ont été ni une épreuve ni une preuve du mérite d'un employé et ils n'ont eu que bien peu à faire avec le travail exécuté avant ou après l'examen ou la promotion.

Si un employé possède les qualités voulues avant d'entrer dans un ministère et s'il est bien dirigé et surveillé par les officiers du ministère et s'il a l'ambition de bien faire et d'avancer, au bout de six mois, il est devenu capable, et chaque année l'expérience ajoute encore à sa capacité.

D'après mes remarques et suggestions, on comprend aisément qu'un département du gouvernement, avec le système suivi maintenant, est loin de la perfection. Contrairement à une banque ou à une armée, où le rang, la position, le travail, les devoirs, la paie, la promotion et les mérites sont reconnus—le système du service civil n'a ni queue ni tête. Les ministères sont encombrés de toutes sortes d'hommes et de femmes. La classe, le traitement n'ont rien à faire avec la nature et la somme présente du travail exécuté par les employés. Quelque ambition et capacité qu'ait un employé, sa capacité et son mérite ne comptent pour rien ; il n'aura pas une piastre de plus d'augmentation à cause de son mérite. L'augmentation annuelle est donnée à chaque Tom, Dick et Harry simplement à cause de la durée de son service.

Si tous les paresseux, les fainéants, les incompetents et les rodomonts étaient éconduits, et que tous les officiers et commis observaient les règlements touchant les heures de travail et la présence et réalisaient que c'est leur devoir de travailler cinq à six heures par jour pendant six jours de la semaine pour gagner leur pain et leur beurre ; si le mérite et les bons services étaient reconnus pour la promotion et la récompense ; si la surveillance nécessaire se faisait des hommes et de l'ouvrage et si la discipline était maintenue dans toutes les divisions du ministère, tous les officiers, employés et messagers ressentiraient un changement pour le mieux, et le ministère en subirait une amélioration notable.

D'après mon expérience, mes pensées et mes sentiments comme employé, comparés à ceux d'hommes employés au dehors, le travail et les devoirs accomplis par la grande majorité des employés du service civil ne surmène ni leur cerveau, ni leurs muscles, ni leur forces. C'est une question de savoir si les employés n'ont pas trop de liberté, ne jouissent pas de trop de privilèges, et si le nombre des congés statutaires et des demi-congés ne pourrait pas être diminué.

Pour ce qui est des commis temporaires ou surnuméraires employés dans le ministère des postes, je crois qu'on en peut retrancher deux classes, pourvu que tout le personnel, officiers et commis, depuis le sous-ministre jusqu'au dernier commis, travaillent honnêtement pendant six jours de la semaine d'un bout de l'année à l'autre, et que le travail et les devoirs soient subdivisés de manière que tous soient employés avec une somme raisonnable de travail à exécuter chaque jour. Alors, à mesure que la besogne augmente et que de nouvelles nominations sont requises et recommandées par les officiers, les employés et les commis temporaires pourraient être nommés et, après un court espace de temps d'essai, être faits permanents, s'ils font preuve qu'ils sont tout probablement destinés à devenir utiles sous tous les rapports. Mais s'ils ne sont pas trouvés compétents après un court essai, ils devraient être renvoyés. Entre employés permanents, temporaires et surnuméraires extra, après quelques semaines de service, il n'y a pas de différence perceptible dans la capacité et la somme de travail exécuté. Il n'y a pas grand mal à ce que les employés permanents travaillent avant et après les heures de bureau, deux ou trois jours par semaine, quand le travail presse. Mais, c'est un fait que plusieurs employés sont nommés commis temporaires ou surnuméraires pour leur donner une position dans le service et non à cause de l'excès de travail; s'ils ont les qualités voulues, s'ils sont capables et employés toute l'année, ils devraient être faits permanents, vu que de toute façon, excepté quant à ce qui a trait à la paie, ils sont aussi utiles que les commis permanents.

Pour plusieurs raisons, je ne désire pas comparaître devant la commission du service civil; mais croyant que mes remarques et suggestions pourront profiter au service civil en général et au ministère des postes en particulier,

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY W. GRIFFIN,

Ministère des postes.

APPENDICE H.**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,****OTTAWA, 1er février 1892.**

MONSIEUR,—La commission du service civil ayant demandé des informations touchant les sommes d'argent dépensées pour les édifices publics à Ottawa, pendant les six derniers mois des années 1890-91, j'ai l'honneur de vous informer que le montant dépensé, du 1er juillet au 31 décembre 1890, s'élevait à \$70,000, tandis que pour la même période en 1891, le montant en a été de \$58,038.94, soit 82½ pour 100 de l'année 1890.

J'ai l'honneur, etc.,

D. A. MACPHERSON.*sous-secrétaire.*

J. H. FLOCK,
Secrétaire de la
Commission du service civil.

APPENDICE I.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 15 février 1892.

MONSIEUR,—Après avoir correspondu avec le commissaire des terres de la Puissance. j'ai l'honneur de vous soumettre, à sa demande, l'extrait d'un rapport par lui adressé au ministre de l'intérieur, en date du 1er novembre 1889, contenant un état estimatif des travaux exécutés dans ce bureau. J'ai, cependant, expliqué à M. Smith que la commission n'a soulevé aucune question quant à la valeur du travail exécuté dans son bureau, ni quant à la valeur de ses propres aptitudes personnelles et de ses services; la seule question à résoudre étant celle de savoir si le travail, ou une grande partie d'icelui, ne pourrait pas se faire également, à l'avantage du ministère, et à moins de frais.

J'ai l'honneur, etc.,
A. M. BURGESS.

GEO. HAGUE, écr.,
Président de la commission du service civil,
Ottawa.

COPIE.

EXTRAIT d'une lettre, en date du 1er novembre 1889, du commissaire des terres de la Puissance à l'honorable Edgar Dewdney.

BUREAU DE LA COMMISSION DES TERRES DE LA PUISSANCE,
WINNIPEG, 1er novembre 1889.

A l'honorable EDGAR DEWDNEY,
Ministre de l'intérieur, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport suivant au sujet du travail exécuté dans mon propre bureau et dans les bureaux soumis à mon contrôle pour l'année départementale se terminant le 31 octobre 1889, à propos de certaines choses qui intéressent le ministère.

TRAVAIL EXÉCUTÉ, RECETTES OBTENUES ET COUT DE GESTION.

Bureau du commissaire.

Voici un résumé du travail exécuté dans mon bureau durant l'année, autant qu'on le peut présenter dans un tableau:

Division de la correspondance.

Lettres reçues :—

Novembre	2,047
Décembre	2,850
Janvier.....	3,238
Février... ..	2,194
Mars.....	2,783
Avril	3,099
Mai.....	3,625
Juin.....	3,764
Juillet.....	3,470
Août.....	3,195
Septembre.....	2,801
Octobre.....	3,223
Total.....	<u>36,289</u>

Lettres envoyées :—

Novembre.....	2,182
Décembre.....	2,165
Janvier.....	4,086
Février.....	2,414
Mars.....	2,704
Avril.....	3,089
Mai.....	3,553
Juin.....	3,485
Juillet.....	3,731
Août.....	3,089
Septembre.....	2,412
Octobre.....	2,506
Total.....	<u>35,416</u>

Division d'annulation—

Annulations effectuées.....	1,079
do refusées.....	98
do causes pendantes.....	183
Total.....	<u>1,360</u>

Division des brevets—

Demandes d'approbation de brevets.....	1,730
--	-------

En sus, un nombre considérable de cas relatifs à l'Acte du Manitoba ont été examinés et réglés; la division du comptable a eu beaucoup à faire, et on a fort travaillé à de certaines matières dont je traiterai plus particulièrement ci-après, comme les terres des écoles, les établissements de *crofters*, la perception des avances de grains de semence, la surveillance du service, etc.

Le coût du bureau durant l'année a été: salaires, \$22,464.11; dépenses imprévues, \$1,856.96.

Je désire attirer votre attention sur le tableau qui suit, comparant le travail exécuté par ce bureau (autant qu'on le peut mettre en tableau) et le coût de la gestion pour l'année dernière avec chaque année antérieure.

Année départementale.	LETTRES REÇUES.			LETTRES ENVOYÉES.					CANCELLATIONS EXÉCUTÉES.					PATENTES APPROUVÉES.				TRAITEMENTS ANNUELS.			DÉPENSES IMPRÉVUES — ANNUELLES.			
	Nombre	Augmen- tation.		Nombre.	Augmentation.		Diminu- tion.		Nombre.	Augmen- tation.		Dimi- nution		Nombre.	Augmen- tation.		Dimi- nution		Montant.	Augmenta- tion.		Montant.	Augmentation et diminution.	
		N ^{bre.}	p. c.		Nombre.	p. c.	N ^{bre.}	p. c.		Nombre.	N ^{bre.}	p. c.	N ^{bre.}		p. c.	N ^{bre.}	p. c.	N ^{bre.}		p. c.	Montant.		p. c.	Augm. du montant
1882 (8 mos.).	1546			1752				335											\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1882-83	8523			8449				389					424						12,349 20					
1883-84	17936	9413	110	14673	6224	73		1358	969	250			1448	1024	240				16,380 00					
1884-85	18491	555	3	14273			400	3	1243			115	8	1919	471	32			18,256 69	1,876 69	11 $\frac{1}{2}$	2,155 92		
1885-86	24488	5997	32	21094	6821	42			924			319	25	2983	1064	55			20,987 58	2,730 89	15	2,786 93	631 01	
1886-87	28096	3608	15	29874	5750	42			616			308	33	1367			1616	54	21,066 18	78 60	$\frac{1}{3}$	2,241 22		545 71
1887-88	33309	5213	19	Lettre 32100 C. poste. 4050	6276	21			976	360	59			1645	278	20			21,286 45	220 27	1	2,274 95	33 73	
1888-89	36289	2780	9	35416	3316 { aug. de la corresp.	10 $\frac{1}{3}$			1079	103	11			1730	85	5			22,464 11	1,177 66	5 $\frac{1}{2}$	1,858 96		415 9

On remarquera que, l'an passé, l'ouvrage a considérablement augmenté dans chaque division, tandis que le surplus du coût de la gestion est peu élevé. On remarquera aussi qu'il y a eu une augmentation continue et rapide des affaires transigées par ce bureau depuis son origine, tandis que l'augmentation de la dépense a été comparativement faible. Tandis que depuis l'année complète où le bureau a été en opération (1882-83) le travail annuel a plus que quadruplé la dépense annuelle n'est pas tout à fait le double de ce qu'elle était alors.

J'ai beaucoup de plaisir à me rappeler la manière agréable et efficace dont les membres de mon personnel se sont acquittés de leurs devoirs. Afin de ne pas laisser s'arriérer la besogne, beaucoup d'entre eux ont dû travailler en dehors des heures de bureau et ont perdu bon nombre de congés.

En vue de représentations qui ont été faites en certains quartiers que le bureau des terres et le mien propre ne sont pas nécessaires, je crois qu'il est utile de vous rappeler pourquoi on les a créés et les devoirs qui s'y remplissent.

Le mémoire au Conseil du ministre de l'intérieur d'alors sur lequel fut basé l'arrêté du Conseil du 31 octobre 1881, qui constituait le bureau des terres et établissait la commission, expose qu'autrefois, vu le nombre comparativement restreint des transactions, il avait jugé à propos de conduire les transactions des terres du Dominion; mais que, "l'impulsion donnée à la colonisation par la construction du chemin de fer canadien du Pacifique et par la connaissance plus parfaite et étendue de l'agriculture et des autres ressources fournies par les terres du Nord-Ouest, a tellement augmenté la somme des affaires concernant l'administration de ces terres, qu'il est, dans l'opinion du soussigné, devenu absolument nécessaire, afin de régler plus tôt les réclamations et les disputes, de traiter finalement toutes ces questions à Winnipeg." Dans ce but, on recommanda la nomination d'un commissaire, dont les devoirs seraient: "D'avoir, sous la direction du ministre de l'intérieur, la garde et la surintendance générale de la concession des terres, du bois et des mines relevant de ce ministère dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest", la suspension et la nomination de substitués, et l'accomplissement de tous les devoirs qui pourraient être fixés de temps en temps par arrêté du Conseil. On devait nommer un inspecteur des agences pour l'inspection des agences de terres et de forêts, dont rapport serait fait par le commissaire au sous-ministre de l'intérieur sur toutes matières ressortant de ces attributions. Un bureau des terres devait aussi être constitué; il consisterait en un commissaire et inspecteur "pour s'enquérir de toute question en litige qui relèverait de ses attributions, et la régler," ainsi que "de toutes les matières ayant trait au système des terres du Dominion dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agissait encore de faire les rapports. Il s'agissait aussi de signaler toute amélioration possible dans l'administration. Le mémoire recommande que "la décision du bureau soit en général regardée comme décision finale à soumettre à la juridiction des tribunaux, " et ce ne devait être que dans le cas de dissentiment entre les membres du bureau que les causes seraient soumises au ministre. Toutes ces recommandations furent ratifiées par le conseil. Ce qui fut dit à la chambre des Communes lorsque le bureau fut nommé donne une excellente idée du pouvoir et de l'autorité que l'on voulait lui conférer. Pendant la discussion sur les états estimatifs, le 28 avril 1882, le ministre de l'intérieur, à cette époque, disait: (voir le Hansard page 1202).—" Le commissaire verra à la concession des terres, tandis que l'inspecteur examinera les rapports des agents et veillera au bon fonctionnement des rouages administratifs qui lui sont confiés. Les contestations touchant les terres concédées seront réglées par le bureau dont les décisions, les membres s'accordant, naturellement, seront considérées comme finales, sujettes, toutefois, à la sanction ou à la désapprobation des cours et du parlement. Si les commissaires sont d'opinion différente il y aura raison d'en appeler au ministère et au gouvernement. Aussitôt qu'il sera possible tout ce qui concerne la concession des terres sera transféré à Winnipeg et au Nord-Ouest." Le ministre de l'intérieur à cette époque disait aussi le 27 avril 1883 en demandant à la chambre de siéger en comité: (voir le Hansard, page 861-2)—"Ainsi qu'il en a été question en chambre durant la dernière session, le gouvernement a cru que le temps était venu où le bureau des patentes, à Ottawa, devait

être débarrassé des devoirs du département des concessions de terres. Il est de toute évidence, que même en supposant qu'il y a du temps de reste pour faire tout l'ouvrage qui se présente et que les officiers soient capables et bien disposés à le faire, les retards doivent être très considérables. Pour parer à cela un bureau des terres fut établi. En même temps, M. Walsh fut envoyé comme commissaire; M. Walsh est connu de divers honorables membres de l'autre côté de la chambre. En même temps, un inspecteur fut nommé pour servir sous les ordres de M. Walsh. Ces deux messieurs, le commissaire et l'inspecteur, constituèrent le bureau des terres. L'arrangement se bornait simplement à ceci. En premier lieu, le commissaire tranche sommairement toutes les difficultés provenant de réclamations au sujet d'établissement. S'il s'élevait quelque doute, si les parties en litige murmuraient contre la décision du commissaire, le bureau des terres, qui se compose du commissaire et de l'inspecteur, rend son jugement qui est censé être final. Naturellement, il y a appel au ministère, ici, mais pour toutes fins pratiques, il est désirable que le bureau des terres soit considéré comme le tribunal en dernier ressort. D'après l'expérience de l'année dernière, ce système a bien fonctionné. Je sais qu'on se plaint en certains lieux que le bureau des terres a été trop sévère dans son interprétation de la loi, et que dans des cas il a jugé contre des personnes d'une manière erronée. On comprend que des plaintes de cette nature existeront toujours. Ni l'un ni l'autre des messieurs qui composent le bureau, ni les deux réunis comme bureau, n'ont aucun autre intérêt que celui de remplir leur devoir et d'appliquer les principes de l'Acte des terres du Canada. Ils peuvent se tromper, sans doute, et en dernière analyse, il y a toujours appel au ministre responsable, au ministre de l'intérieur, mais en même temps, je crois de mon devoir d'essayer de dissuader les gens de recourir à cet appel. J'estime que lorsqu'il y a deux hommes honnêtes et d'expérience sur les lieux, qui se prononcent d'après la preuve, qui n'ont aucun intérêt, si ce n'est celui de rendre justice, il est plus probable que leur jugement sera plus équitable que le jugement que le ministre ou les officiers de mon ministère, éloignés des lieux et qui n'ont pas entendu les parties intéressées, pourraient raisonnablement rendre. Je veux dire que le bureau sur place est probablement mieux en position de rendre une décision correcte que ne l'est le ministère, ici. Toutefois, nous ne pouvons ni ne désirons décliner cette responsabilité, et dans les cas où il serait démontré que par une adhérence trop rigide à la lettre de la loi, des personnes ont souffert des dommages, le ministre pourrait alors avoir lieu d'intervenir et de relâcher la rigidité et la rigueur du jugement."

Par suite du développement des établissements du Nord-Ouest, le bureau des terres et l'office du commissaire sont plus nécessaires maintenant qu'ils ne l'étaient dans les commencements. Sans désirer faire valoir mon bureau outre mesure, je puis mentionner quelques-unes des fonctions les plus importantes que je suis appelé à remplir. Il me faut régler les différends qui me sont soumis par les agents locaux au sujet des demandes d'inscriptions et des améliorations dont la valeur doit être remboursée dans les cas de cancellation des terres; il me faut examiner et répondre aux requêtes concernant l'extension du temps dans les limites duquel des inscriptions peuvent être faites ou pour des permis d'absence des premiers établissements; il me faut me prononcer sur toutes les demandes d'annulation d'entrées de colons, en défaut dans l'accomplissement de leurs devoirs d'établissement, et il me faut entamer les procédures d'annulation lorsque les rapports des inspecteurs de homesteads décident que cela est nécessaire; il me faut réintégrer dans leurs droits pour des raisons bonnes et valables, des personnes dont les établissements ont été annulés; il me faut étudier toutes les demandes de patentes et contresigner les certificats de recommandation, si le pétitionnaire y a droit—ce devoir m'étant spécialement imposé par l'Acte des terres du Canada—il me faut accorder du temps pour le paiement des préemptions, et pour rétablir les entrées de préemption annulées par défaut de paiement sur allégation de bonnes raisons; il me faut donner, de temps à autre, des instructions aux agents des terres et des bois, sur diverses matières, pour leur faire tenir un état de toutes leurs transactions financières, pour s'assurer si leurs rapports sont régulièrement faits et leur argent déposé convenablement, et exercer généralement le

contrôle et la surveillance sur tous les officiers et les commis employés dans la division de la concession des terres du département dans le Nord-Ouest; il me faut m'enquérir et faire rapport au sujet de réclamations non réglées, en vertu de l'Acte du Manitoba—lequel devoir était autrefois rempli par feu le juge en chef Wood, et pour lequel il recevait un salaire de \$1,000 par année, avec une allocation annuelle de \$200 pour frais de route—il me faut interviewer personnellement un grand nombre de gens et leur fournir des informations sur la loi et d'autres points se rattachant à des affaires de terres, et faire généralement tout autre ouvrage additionnel qui peut se présenter, comme veiller à l'achat et à la distribution des grains de semence et en percevoir le remboursement, choisir les terres pour les *Crafters* et faire des achats pour eux, et les installer; et aussi, certains ouvrages pour le ministère d'agriculture, tels que la surveillance du bureau d'informations et la perception des vieilles hypothèques pour grains de semence. Ce sont presque tous des devoirs qui ne sauraient être convenablement remplis par des agents locaux; un grand nombre ne pourraient être accomplis à Ottawa, à raison de la connaissance nécessaire des lieux, et ceux qui pourraient y être remplis, vu la grande distance, requerraient un temps d'exécution d'une longueur tellement plus grande que les colons en subiraient de grands inconvénients par les retards et les dépenses qu'occasionnerait un voyage à Ottawa, au cas où une entrevue personnelle serait nécessaire. Au cas même où l'ouvrage serait fait à Ottawa il y aurait très peu de réduction dans les dépenses, s'il y en avait, vu que cela nécessiterait simplement le transfert de mon personnel au bureau principal. Comme question de fait, mon bureau est simplement une division du bureau principal transportée à Winnipeg; non pour doubler l'ouvrage mais dans le but de le diminuer et de l'expédier plus vivement. Le bureau des terres, qui se compose aujourd'hui de quatre personnes, au lieu de deux, n'est, je puis le dire, la cause d'aucune dépense en plus, vu que ses membres remplissent d'autres devoirs, qui devraient être remplis quand même, M. Pearco étant surintendant des mines; M. Gordon, l'inspecteur des agences des terres, et M. Aikman, agent des terres du Canada, à New-Westminster.

APPENDICE J.

OTTAWA, 23 février 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à la considération de la commission du service civil, qu'en vertu de la règle adoptée récemment en vue de suspendre le salaire de tous les employés temporaires durant leur absence, pour cause de maladie, les arpenteurs et les hommes du génie employés dans la division des arpentages topographiques du ministère de l'intérieur ne peuvent être payés pour le temps de leur absence temporaire de leurs devoirs, pour cause de maladie. Autant que j'ai pu savoir, la seule raison pour laquelle tous les employés du génie du personnel de ce ministère ne sont pas payés à même l'appropriation pour le gouvernement civil c'est que, il y a plusieurs années, il a été décidé que les frais d'arpentage devraient être chargés au compte du capital, et le coût de l'examen et de la correction des plans, des notes d'arpentages et d'autres rapports des arpenteurs, par des experts au bureau principal, qui est l'ouvrage qu'ils ont à faire, est aussi bien imputable à l'appropriation capitale pour les arpentages que l'est le prix de l'ouvrage exécuté sur le terrain.

Les messieurs employés aux travaux du bureau, en rapport avec les arpentages se trouvent alors qualifiés du titre de commis temporaires ou surnuméraires, uniquement parce qu'il n'y a pas d'autre qualificatif dans la nomenclature de l'acte du service civil qui puisse convenir à leur position. Cependant, ils ne sont ni des commis temporaires ni des commis surnuméraires, dans le sens ordinaire de ces mots, et leur emploi est et devrait être aussi permanent dans son caractère, en tenant compte de l'efficacité et de l'économie que celui de toute autre classe d'employés publics.

Dans le but de mettre en relief la manière dont la règle dont il est fait mention dès les premiers mots de cette lettre, est appliquée, j'attirerai spécialement l'attention de la commission sur le cas de M. J. S. Dennis, D.A.C., l'inspecteur en chef des arpentages qui a été employé dans le ministère de l'intérieur, pendant plus de six ans, en sa capacité professionnelle d'arpenteur des terres du Canada, et durant les cinq dernières années, comme inspecteur des arpentages et inspecteur en chef des arpentages, respectivement. Les devoirs qui lui ont été et qui lui sont présentement imposés ne sont en aucune façon d'un caractère temporaire; ils constituent un facteur important et nécessaire dans l'exécution des arpentages des terres du Canada, la règle étant que aucun ouvrage fait sur le terrain n'est payé à moins qu'il l'ait inspecté et recommandé, et sa position comme inspecteur en chef n'est temporaire que dans le sens qu'il n'a pas encore été nommé par arrêté du Conseil, quoiqu'une recommandation pour sa nomination ait été faite au Conseil.

Durant ses six années de service, M. Dennis n'a jamais profité des trois semaines statutaires annuelles de vacances qui, jusqu'à dernièrement, ont été accordées également aux commis temporaires et permanents, et il n'a été absent de l'ouvrage que quelques jours pour cause de maladie ou autres causes incontrôlables; mais ayant été obligé par maladie de rester chez lui pendant neuf jours, au cours du mois de janvier dernier on a jugé nécessaire de retrancher \$45.00 sur son salaire de ce mois.

Les capacités nécessaires pour permettre à une personne d'être admise dans et de pratiquer la profession d'arpenteur topographique du Canada ou d'arpenteur des terres du Canada sont désignées et définies par un acte du parlement du Canada. Ce sont des capacités d'un ordre très élevé que seuls possèdent des hommes d'une éducation supérieure et ayant des connaissances scientifiques. Tous les messieurs employés dans les travaux techniques de la division de l'arpentage topographique du ministère de l'intérieur sont, soit des arpenteurs topographiques du Canada—le degré le plus élevé qui puisse être obtenu d'après la loi—soit des arpenteurs des terres du Canada, ou des gradués de l'école polytechnique de Montréal ou du *Royal Military College* de Kingston. Le cours du *Royal Military College* de Kingston—une institution du gouvernement—est exceptionnellement bon et bien calculé pour préparer ceux qui le suivent à l'ouvrage technique de bureau du ministère de l'inté-

rieur. D'après la connaissance que j'ai de l'ouvrage des gradués de l'école polytechnique de Montréal les mêmes observations s'appliquent à cette institution ; et je suis sous l'impression que la décision du gouvernement mentionnée dans le premier paragraphe de cette lettre n'a jamais été prise en vue d'être appliquée à des employés de cette classe.

Le ministre de l'intérieur a soumis toute cette question à l'attention de Son Excellence le gouverneur général en Conseil, et il a recommandé d'être autorisé à traiter ceux des officiers de son ministère qui sont payés à même l'appropriation du capital pour les arpentages, et qui sont soit des arpenteurs topographiques du Canada, des arpenteurs des terres du Canada, ou des dessinateurs marquants, en ce qui concerne les permis d'absence, de la même manière que s'ils étaient employés en vertu de l'autorité d'un arrêté du Conseil et payés à même l'appropriation du gouvernement civil. Je prétends, toutefois, que toutes les raisons qui peuvent être invoquées en faveur de l'emploi permanent d'une classe quelconque d'officiers dans le service civil, sont des raisons qui s'appliquent aux employés du génie occupés à l'examen de contrôle et à la correction des arpentages des terres publiques, une classe d'affaires publiques, qui, si le pays doit durer se poursuivra encore pendant plus de cent ans. Afin de fournir à la commission une idée aussi exacte qu'il m'est possible de le faire, de l'importance des travaux, d'arpentage, je vous transmets ci-incluse une copie d'un mémoire que j'ai adressé au ministre de l'intérieur, le 20 juin 1890, à la suite duquel M. W. F. King fut nommé astronome en chef du ministère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. M. BURGESS.

GEO. HAGUE écr,
Président de la commission du service civil,
Ottawa.

(Copie.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 20 juin 1890.

MONSIEUR,—Le 18 juin 1889, un mémoire fut envoyé au Conseil, recommandant que W. F. King, M. A., A. T. C., l'inspecteur en chef de l'arpentage, fut nommé officier technique spécial, avec le titre d'astronome en chef du ministère de l'intérieur, les dispositions requises à cette fin ayant été prises dans les estimations. Le bureau du trésor à qui la question fut renvoyée fit rapport qu'il ne pouvait pas concourir dans cette recommandation, vu qu'il n'apparaissait pas que cet emploi auquel il était proposé de nommer M. King, avait été créé dans le ministère de l'intérieur. Je fis de suite le rapport nécessaire, en vertu du paragraphe 15 de l'Acte du service civil, qu'un tel officier est nécessaire pour la transaction convenable des affaires publiques, et ce rapport approuvé par vous fut transmis au bureau du trésor, le 6 juillet dernier. Le 27 octobre, les pièces furent renvoyées à ce ministère, par le secrétaire du bureau du trésor, sans aucune observation. Je comprends, toutefois, que la raison pour laquelle l'action recommandée n'a pas été prise, c'est que le bureau n'a pas jugé suffisantes les raisons données pour recommander la promotion de M. King. Elles étaient parfaitement conformes au texte des statuts concernant les promotions ; et je dois dire que dans aucune circonstance antérieure, je n'en avais fourni, ni on ne m'avait demandé d'en fournir d'autres. Toutefois, il y a indubitablement, de bonnes raisons, à part celles indiquées dans les statuts qui peuvent être invoquées en faveur de la promotion de M. King, comme le démontrent les explications suivantes :

Sous notre système d'arpentage, les terres du Canada sont divisées en cantons quadrilatéraux, de la contenance chacun de 36 sections de près d'un mille carré, chacune autant que le permet la convergence des méridiens. Comme question de fait aucune section ne mesure exactement un mille carré ; et quoique dans le cas d'une section quelconque le surplus ou l'insuffisance de superficie puissent être de peu d'importance, il faut toutefois y apporter un grand soin ; autrement les pointes et les replis finiraient par être une source de complications sérieuses. Les erreurs de mesurage sont une autre

source de complication. La précision absolue est une abstraction ; un mesurage quel qu'il soit, est toujours plus ou moins erroné, mais il est admis comme précis lorsque l'erreur ne dépasse pas certaines limites. Il a été constaté par expérience que la meilleure classe de mesurage par le chaînage est susceptible d'erreur jusqu'à dix chaînons par mille, au moins, en sorte qu'un mesurage est accepté comme exact lorsque les différences n'excèdent pas cette limite. De la même manière, les travaux de subdivision sont acceptés comme pratiquement exacts lorsque l'erreur n'excède pas 20 chaînons par mille. En arpentant une section de 640 acres, les erreurs qui s'en suivent sont les huit dixièmes d'un acre et quatre acres en ouvrage modèle et de subdivision, respectivement. Ces deux quantités sont si minimes qu'elles n'ont pas de conséquences pratiques ; mais si un arpenteur partait de Winnipeg et tirait une ligne d'arpentage à la chaîne jusqu'à la longitude de Calgary, en raison de l'erreur que nous avons mentionnée et sans faute de sa part, il se trouverait un mille en dehors de la position exacte, tandis que, assumant la responsabilité de son propre mesurage pour des fins de subdivision, il arriverait à cinq milles en dehors de sa vraie position.

Voici comment l'on a remédié à ces difficultés.

Avant les subdivisions de cantons par les arpenteurs ordinaires des terres du Canada, des arpentages à grandes lignes sont faits par les arpenteurs topographiques du Canada, hommes d'une qualité supérieure qui reçoivent leur commission après avoir subi un examen sévère sur les hautes mathématiques, ainsi que le veut la loi. Que les connaissances requises pour être reçu arpenteur topographique soient d'un ordre supérieur, cela est démontré par le fait que, pendant qu'il y a des centaines d'arpenteurs qui ont obtenu la commission d'arpenteur des terres du Canada, il n'y en a que dix-neuf qui ont obtenu ce grade plus élevé depuis qu'il a été créé, en 1879. Les instructions d'après lesquelles ces messieurs font les arpentages des lignes extérieures, recherchent et ajustent les erreurs de résultat, et les données numériques dont ils se servent dans ces importants travaux, sont fournies par M. King. Quelques-unes de ces données numériques sont comprises dans les tables annexées au manuel des arpentages des terres du Canada, et qui, pas n'est besoin de le dire, constituent les instructions officielles données à tous ceux qui exercent leur profession au service du ministère, et, un grand nombre des tables mêmes, ont été calculées, par lui. En faisant ces computations il lui fallait prendre en considération la forme réelle de la terre, une des branches les plus abstraites et les plus compliquées des mathématiques. Le travail de rechercher et d'ajuster les erreurs de résultat fut commencé par lui, en 1878, lorsqu'il ouvrit une série d'observations astronomiques dans les Territoires du Nord-Ouest qui se sont continuées jusqu'à aujourd'hui. Dans tous les cas les calculs sont faits ou révisés par M. King lui-même.

Il est d'usage au ministère de recueillir par l'intermédiaire des arpenteurs, des informations d'un caractère scientifique telles que la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité magnétique, du moment qu'elles peuvent être obtenues sans frais de surplus. Du moment que les observations sont recueillies, c'est M. King qui en fait la computation.

A part cela, des travaux spéciaux se présentent constamment, tels que l'expédition de la rivière Yukon et les observations astronomiques pour fixer la position approximative du 141ème degré de longitude, le calcul pour fixer les points de départ pour les arpentages dans la Colombie Anglaise, la computation de la limite de la zone de chemin de fer, dans la Colombie-Anglaise et d'autres travaux de la même classe qu'il est inutile d'énumérer ici. L'accomplissement des devoirs dont ce mémoire ne saurait donner qu'une idée générale requiert des connaissances mathématiques de premier ordre et dépassant de beaucoup celles qu'on peut attendre d'un arpenteur ordinaire. M. King est particulièrement bien qualifié pour remplir cette tâche. C'est un mathématicien d'un grand mérite ; en 1874 il remportait la médaille d'or, pour les mathématiques, à l'université de Toronto, ce qui est la plus haute distinction qui puisse être obtenue au Canada dans cette branche de l'enseignement. En même temps, c'est un observateur habile et expérimenté, ayant été constamment occupé à des travaux scientifiques depuis 1872, époque où il débuta

comme calculateur et aide-astronome dans la commission des frontières internationales, position à laquelle il fut recommandé par le gouvernement du Canada, en considération de ses brillantes études universitaires, et particulièrement de ses succès en mathématiques.

Les arpenteurs topographes du Canada reçoivent un salaire de \$6.00 par jour, à part les dépenses, ce qui équivaut à un traitement de \$2,190 par année. La preuve que ce salaire n'est pas trop élevé c'est que le nombre de ces arpenteurs disponible ne suffit pas pour le service du ministère. Quoique, comme on l'a dit, dix-neuf commissions aient été émises, un très petit nombre de ceux qui les ont reçues se trouvent à la disposition du gouvernement. Étant des hommes d'une capacité exceptionnelle, des arpenteurs de cette classe ont trouvé promptement des positions lucratives, ici et là, telles que, par exemple, la surintendance des mines du Manitoba et du Nord-Ouest, pour le gouvernement, la position d'arpenteur général de la Colombie-Anglaise, d'arpenteur et de sous-commissaire des terres de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, de commissaire des terres de la Compagnie des mines de charbon et de navigation du Nord-Ouest, de professeurs dans des institutions scientifiques, etc., etc.

Pour démontrer l'avantage pratique de faire les arpentages des terres publiques sur la base scientifique précise, qui rend nécessaire l'emploi d'un homme aussi fort que M. King dans les hautes mathématiques, je dirai que quoique des centaines de poursuites aient été intentées sur des questions de terres, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, durant ces années dernières, plus particulièrement après l'affaissement du *boom* de 1882-83, pas une seule de ces poursuites, autant que j'ai pu savoir—et je n'ai pas besoin de dire que j'ai à ma disposition les meilleurs moyens de me renseigner—n'est provenue des ni n'a rien eu à faire avec les lignes d'arpentage. Je suis parfaitement convaincu que pour la plupart des membres du gouvernement, avec la connaissance qu'ils ont des contestations ruinées de titres de terres, dans les vieilles provinces, qui originaient d'arpentages insuffisants et partant de disputes au sujet des frontières, cette information suffira pour démontrer que le mode d'arpentage du Nord-Ouest est un bienfait public, et qu'un homme qui a tant contribué à établir ce mode et à l'appliquer, en pratique, à la subdivision des terres publiques, et dont les talents et les capacités sont aussi remarquables que chez M. King, devrait obtenir le titre auquel nous le recommandons encore une fois—savoir, qu'il soit nommé officier technique spécial, en vertu de la cédula "A" de l'Acte du service civil avec le titre d'astronome en chef.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. M. BURGESS,

Sous-ministre de l'intérieur.

L'hon. E. DEWDNEY,
Ministre de l'intérieur,
Ottawa.

APPENDICE K.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES SAUVAGES,

OTTAWA, 18 janvier 1892.

MESSIEURS,—N'ayant pas eu l'avantage d'assister à la dernière assemblée des employés, je me suis permis de soumettre à votre considération quelques suggestions relatives à la réorganisation du service civil, que d'autres n'auront peut-être pas eu occasion de réaliser.

Votre etc.,

A. W. L. GOMPERTZ,

*Ministère des affaires des Sauvages.*SUGGESTIONS *re* RÉORGANISATION DU SERVICE CIVIL.*Examen d'aptitudes.*

Qu'il y ait dispense absolue de cet examen dans le cas où le candidat a été antérieurement employé dans le service civil comme commis, dans le personnel permanent, en Angleterre, etc., durant une période de pas moins de trois ans, et qui produit des témoignages satisfaisants de bonne conduite et de capacité, durant cette période de temps.

Division extérieure.

Si des employés ont passé l'examen préliminaire et ont été employés continuellement comme commis dans la division extérieure, pendant une période de temps de pas moins de quatre années, et qu'ils aient fait preuve de capacité, qu'il leur soit permis de passer dans la division intérieure de leur propre département, ou de tout autre département, sans autre nouvel examen, avec le salaire qu'ils recevaient lors de ce transfert, mais avec une augmentation de \$50.00 par année, de la date de tel transfert jusqu'à ce qu'il ait atteint le maximum de \$1,000 de la troisième classe, et de là les promotions et augmentations de salaire suivront le cours ordinaire, et tous tels employés après le transfert seront considérés comme des commis de troisième classe.

Mise à la retraite.

La contribution au fonds de retraite sera obligatoire, pour les divisions de l'extérieur comme pour celles de l'intérieur, pourvu que,—

(a.) Il sera loisible à tout employé de se retirer du service quand il ou elle le désirera avec l'allocation de pension de retraite ou commutation d'icelle, soit que ces employés aient été dans le service pendant dix ans ou moins.

(b.) Si un employé meurt pendant qu'il est en service, l'allocation de la pension de retraite ou la commutation d'icelle sera payée aux représentants légaux ou aux représentants de cet employé.

(c.) Il sera loisible à l'employé ou à son ou ses représentants de prendre l'allocation de la pension (s'il y a droit) ou une commutation d'icelle.

(d.) Cette portion de l'Acte du service civil, présentement en force, qui autorise le conseil exécutif, dans le cas de mauvaise conduite de la part d'un employé, à confisquer toute allocation de pension ou commutation d'icelle, devrait être révoquée, et remplacée par un article accordant à tout employé qui aura pu se rendre coupable de mauvaise conduite, le montant total de ses contributions au fonds de pension, avec l'intérêt annuel composé de 5 pour 100, ou si un tel employé a servi pendant dix ans, une annuité d'une valeur équivalente, si le dit employé y consent. Il n'est permis à aucune société de bienfaisance de faire perdre à leurs membres ou souscripteurs leurs annuités, pour raison de mauvaise conduite, et partant, la loi actuelle concernant ce point devrait être révoquée et les employés publics placés sur un pied aussi équitable que les membres et souscripteurs des sociétés de bienfaisance, spécialement lorsque les contributions au fonds de retraite sont obligatoires.

Bureau de poste.

Abolir l'usage des mandats-poste et leur substituer des chèques de bureau de poste, payables au porteur, ou avoir les deux, vu que l'usage des chèques épargne beaucoup de temps et d'ennuis aux acheteurs aussi bien qu'aux employés et réduirait les frais de bureau de poste. Des chèques de ce genre ont été en usage en Angleterre et dans d'autres pays, pendant plusieurs années, et on en a été très satisfait.

APPENDICE L.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, 1er février 1892.

MONSIEUR,—En vous adressant, comme vous me le demandiez dans votre lettre du 23 du mois dernier, l'état comparatif, ci-inclus, énumérant les employés dans les magasins de la milice et à la salle d'exercice, pendant les années 1882 et 1891, avec le coût de la dépense à chaque période, j'ai l'honneur de vous informer que certaines additions au personnel ont été rendues nécessaires par suite de l'établissement du mode actuel de manufacturer au Canada tous les habillements militaires ainsi que d'autres articles d'équipement et de fournitures des magasins militaires requis pour les corps permanents de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie, et pour la milice en général.

La réception et la distribution de l'habillement dans les magasins après l'inspection, aussi bien que le soin constant des habillements afin de les protéger contre les ravages des mites, de l'humidité, de la poussière, etc., ont nécessité un travail de surplus dans les magasins militaires.

En 1885, le travail occasionné dans la division des magasins par la rébellion du Nord-Ouest, nécessita beaucoup plus d'assistance pendant un temps considérable; et pendant quelque temps après que la campagne eût été terminée, on fut obligé de continuer à employer des hommes en plus.

Depuis l'année 1882, une boutique d'armurier a été établie à Ottawa pour le soin et la réparation des armes en usage dans la force militaire dans le district militaire numéro 4 aussi bien que de celles en magasin aux quartiers généraux. Ceci a nécessité l'emploi d'un armurier et d'un adjoint, avec dernièrement, l'aide d'un jeune apprenti.

On remarquera, d'après l'état ci-inclus, que sept hommes, qui avaient été employés un certain temps, ont été renvoyés. Un armurier-adjoint a été transféré d'Ottawa à Kingston, district numéro 3.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. EUG. PANET, colonel.

Sous-ministre de la milice et de la défense.

J. H. Flock, écr,

Secrétaire de la commission du service civil,
Ottawa.

LISTE des employés (de toutes classes) dans la salle d'exercices à Ottawa, en 1882 et 1891 et leur coût.

Employés.	Devoirs.	Temps.	Gages.
	1882.		\$ cts.
Wheatley, R.	Gardien	1 année	456 25
	Coût total en 1882		456 25
	1891.		
Benbow, T. J.	Gardien	1 année	456 25
McCarthy, P.	do salle d'armes des gardes à pied du gouverneur général	1 do	365 00
Pilon, J. A.	do harnachement et magasins de l'artillerie de campagne d'Ottawa	1 do	365 00
	Coût total en 1891		1,186 25

LISTE des employés (de toutes classes) dans les magasins militaires, à Ottawa, en 1882 et 1891, et ce qu'ils coûtent.

Employés.	Devoirs.	Temps.	Gages.
<i>Magasins militaires, 1882.</i>			\$ cts.
Clarke, P.	En charge comme commis de magasin	1 année	
Fisher, S.	Garde-magasin	362 jours	340 25
Lepine, H.	Charpentier	1 année	492 75
Wood, J.	Ouvrier réparateur des tentes et des équipements de camp	1 année	391 25
Adams, J. W.	Homme de peine	1 année	365 00
Cawdron, H.	do	181 jours	135 75
Duffy, W.	do et garde-magasin	144 do	144 00
Coût total en 1882.			1,869 00
<i>Magasins militaires, 1891.</i>			
Clarke, P.	En charge comme commis du magasin	1 année	
Barker, H. C.	Surveillant du magasin	1 do	547 50
Fisher, S.	Surveillant	1 do	456 25
Wheatley, R.	do	1 do	365 00
Wingate, J.	Ouvrier réparateur des tentes et des équipements de camp.	1 do	365 00
Duffy, W.	Homme de peine et gardien	1 do	456 25
Corbett, W.	do	1 do	456 25
Ryan, M.	do	1 do	365 00
Bishop, T.	do	1 do	365 00
Doyle, W. G.	do	1 do	365 00
Donaldson, J.	do	1 do	365 00
McConaghy, H.	do temporaire	1 do	365 00
Simoneau, J.	do do	1 do	365 00
Walsh, J.	do do	141 jours	141 00
Monaghan, P.	Renvoyé	69 do	69 00
Jeffrey, W. H.	do	245 do	245 00
Chateaufvert, E.	do	31 do	38 75
Morin, T.	do	67 do	83 75
Morency, G.	do	77½ do	96 88
Hunnington, J.	do	34 do	42 50
Côté, I.	do	50 do	62 50
<i>Boutique de l'armurier.</i>			5,615 63
Smallwood, S.	Armurier	1 année	711 75
McCrae, W.	Armurier-adjoint transféré à Kingston	162 jours	202 50
Cawdron, H.	do temporairement	120 do	120 00
Donaldson, R.	Apprenti temporaire	1 année	182 50
<i>Boutique du charpentier.</i>			
Auclair, F.	Charpentier	1 année	492 75
<i>Magasin, Pointe Nepean.</i>			
Thompson, G.	Gardien	1 année	456 25
Coût total en 1891			7,781 38

APPENDICE M.

OTTAWA, 6 mai 1892.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, comme l'a promis le sous-ministre des travaux publics, pendant sa comparution devant la commission du service civil, une liste complète des employés du ministère des travaux publics.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. A. MACPHERSON,

Secrétaire-adjoint.

J. H. FLOCK,

Secrétaire, commission du service civil,
Ottawa.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

No.	Noms.	Positions.	Salaires.
EMPLOYÉS PERMANENTS.			\$ cts.
1	A. Gobeil.....	Sous-ministre.....	3,200 00
2	E. F. E. Roy.....	Premier commis—secrétaire.....	1,825 00
3	O. Dionne.....	do comptable.....	2,375 00
5	Thomas Fuller.....	Architecte en chef.....	3,200 00
7	R. Steckel.....	do commis, division des ingénieurs.....	2,350 00
8	J. P. Macpherson.....	Commis de 1re classe.....	1,800 00
9	F. C. Lightfoot.....	do.....	1,687 50
10	J. C. Taché.....	do.....	1,400 00
11	E. T. Smith.....	do.....	1,500 00
12	A. E. Belleau.....	Commis de 2e classe.....	1,400 00
13	A. G. Kingston.....	do.....	1,400 00
14	Jos. Vincent.....	do.....	1,375 00
15	Thos. Fortier.....	do.....	1,287 50
16	S. E. O'Brien.....	do.....	1,287 50
17	I. Côté.....	do.....	1,275 00
18	D. A. Macpherson.....	secrétaire-adjoint.....	1,125 00
19	J. C. Blais.....	do.....	1,100 00
20	J. A. Thériault.....	do.....	1,100 00
24	J. E. Verreault.....	Commis de 3e classe.....	1,000 00
25	James Slater.....	do.....	1,000 00
26	E. J. Smith.....	do.....	900 00
27	G. F. Hennessey.....	do.....	875 00
28	R. J. Robillard.....	do.....	762 50
<i>Messagers.</i>			
34	Ed. McG. DesRivières.....	Messenger.....	435 00
35	Victor Lepage.....	do.....	397 50
EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES.			
<i>Division du secrétaire.</i>			
	F. X. R. Saucier.....	Greffier en loi.....	3 00 p. j.
	T. W. Keir.....	Commis de malle.....	3 00 do
	H. G. Guppy.....	Commis des index (chambre des archives).....	2 75 do
	F. Gingras.....	Adjoint au greffier en loi.....	3 00 do
	L. H. Coleman.....	En charge des impressions et annonces.....	2 50 do
	R. C. Desrochers.....	Sténographe du ministre.....	2 75 do
	P. Prud'homme.....	En charge des copies faites en dehors.....	1 75 do
	Thos. M. Doody.....	Archiviste-adjoint.....	2 25 do
	J. E. Desjardins.....	Adjoint dans la chambre des malles.....	1 75 do
	O. Durocher.....	Copiste.....	1 50 do
	A. Rouleau.....	Correspondant français.....	1 75 do
	M. Panet.....	Commis du journal (chambre des archives).....	2 00 do

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

Nombre	Noms.	Positions.	Traitements.
EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES—<i>Suite.</i>			
<i>Division du secrétaire—Fin.</i>			
	J. St. Denis	Sténographe et copiste dans le bureau du greffier en loi.....	2 00 p. j.
	Nap. Bélanger.....	Commis de la distribution dans la chambre des archives.....	2 00 do
	M. Belliveau.....	Commis, copiste.....	1 50 do
	J. E. Cusson.....	Commis, archiviste et sténographe.....	2 25 do
	Joseph Chalifour.....	Copiste.....	1 50 do
	Oscar Chevrier.....	do.....	1 25 “
	Mme J. F. Hyndman.....	Clavigraphiste.....	2 00 “
	L. G. Long.....	Ecrivain dans le bureau du greffier en loi et chargé du livre de présence.....	2 00 “
	John Delaney.....	Copiste.....	1 50 “
	M. McRae.....	Chargé du rapport annuel et des états.....	2 00 “
	F. X. Gagné.....	Copiste.....	1 75 “
	Mlle D. M. Moray.....	Sténographe et chargé de la correspondance.....	2 25 “
	Didier Couture.....	Copiste.....	1 50 “
	A. R. Parent.....	do.....	1 75 “
	J. C. Moore.....	do.....	2 00 “
	Gustave Smith.....	Dessinateur.....	2 75 “
	A. J. H. Russell.....	do.....	100 00 p. m.
<i>Division de la comptabilité.</i>			
	J. B. St. Laurent.....	Emettant les chèques, etc.....	3 00 p. j.
	J. V. Woolsey.....	Archiviste.....	2 50 “
	H. C. Stevenson.....	Chargé des certificats en général, etc.....	3 00 “
	J. B. E. Bédard.....	Chargé personnellement du grand-livre et des chèques.....	2 50 “
	A. Hardy.....	Tenant le grand-livre des travaux.....	2 25 “
	H. Lyons.....	Vérifiant les comptes, etc.....	1 75 “
	John Gordon.....	Tenant le grand-livre d'annonces pour les travaux.....	2 00 “
	Ernest Dionne.....	Tenant le grand-livre des sommes votées.....	83 33 p. m.
	J. A. Morin.....	Préparant les rapports, etc.....	1 50 p. j.
<i>Bureau de l'ingénieur mécanicien.</i>			
	Wm. King.....	Ingénieur-mécanicien.....	100 00 p. m.
	E. B. Godwin.....	Commis.....	87 50 “
	C. Robinson.....	Commis et dessinateur.....	87 50 “
	J. S. King.....	do.....	45 00 “
<i>Division technique.</i>			
	A. Dostaler.....	Commis-vérificateur.....	2 00 p. j.
	E. R. Lafèche.....	Copiste.....	2 25 “
	Alf. Gaudet.....	do.....	1 50 “
<i>Messageurs.</i>			
	A. Bray.....	Agissant comme messenger en chef.....	1 60 p. j.
	D. Ladouceur.....	Messenger.....	41 67 p. m.
	F. X. Lavigneux.....	do.....	45 00 “
	H. Turcotte.....	do.....	40 00 “
	N. Potvin.....	do.....	1 25 p. j.
	Blain de St. Aubin.....	do.....	1 25 “
	E. W. Borbridge.....	Page.....	1 00 “
	J. McGregor.....	do.....	20 00 p. m.
DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF.			
1	D. Ewart.....	Architecte-adjoint.....	2,500 00 p. an.
2	J. W. H. Watts.....	Architecte en charge du bureau des dessinateurs.....	1,800 00 do
3	W. R. Billings.....	Architecte et adjoint général et surintendant pour la préparation des plans pour chauffer les édifices publics.....	1,550 00 do
4	J. P. M. Lecourt.....	Architecte surintendant.....	2,000 00 do
5	J. Bowes.....	Architecte en charge des pénitenciers.....	180 00 p. mo.
6	J. W. Jordan.....	Architecte et adjoint de M. Ewart pour l'examen des comptes et réclamations.....	1,100 00 p. an.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*
DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF.

N ^o .	Noms.	Position.	Salaire actuel.	
			\$	cts.
7	E. A. Mara	Dessinateur	95	00 p. mo.
8	F. L. F. Taylor	do	1,000	00 p. ann.
9	T. W. Fuller	do	800	00 do
10	F. X. Paquet	do	1,000	00 do
11	J. B. Lamb	Dessinateur et adjoint de W. R. Billings pour préparer les plans	90	00 p. mo.
12	L. Charron	Copiste et dessinateur	91	25 do
13	C. Beaudry	do	50	25 do
14	W. Curran	Commis de la corresp. et sténog., agrissant maintenant comme adjoint à H. J. Peters, commis des travaux à Régina	1,250	00 p. ann.
15	T. J. McLaughlin	Commis de la correspondance	1,200	00 do
16	J. S. Richard	Commis	68	44 p. mo.
17	C. Tresidder	do	68	44 do
18	Jas. J. Warwick	do	68	44 do
19	J. Shearer	Commis des travaux, chargé surtout de préparer les états estimatifs et d'inspecter les édifices	100	00 do

N.B.—8, 9, 10 et 11 chargés de préparer les plans de contrat, etc., d'après les esquisses et instructions.

ARCHITECTES LOCAUX.

N ^o .	Noms.	Où employés.	Commission.
1	J. C. Dumaresq	Halifax, N.-E.	Les architectes locaux sont payés par la commission, sur l'ouvrage fait sous leur contrôle et les taux usuels sont comme suit : 7½ pour 100 de commission sur les réparations, ce qui comprend la préparation des plans, les devis, les estimations et la surveillance de l'ouvrage ; 2½ pour 100 de commission sur les travaux nouveaux, ce qui est pour surveillance, préparation des évaluations, des rapports, etc.
2	J. F. Peuchy	Québec.	
3	James Nelson	Montréal.	
4	A. Raza	do	
5	Power et Fils	Kingston.	
6	R. C. Windyer	Toronto.	
7	Denison et King	do	
8	W. C. Harris	Charlottetown, I.P.-E.	
9	John M. Moore	London.	
10	J. C. Pothiers	Trois Rivières.	
11	W. R. Marshall	Brandon, Man.	
12	C. O. Wickenden	Vancouver, C. B.	
13	Kennedy, Gaviller et Hollaud	Barrie, Ont.	

COMMIS LOCAUX DES TRAVAUX.

N ^o .	Où employés.	Noms.	Prix mensuels.
			\$ cts.
1	St. John, N.-B.	John E. Turnbull	100 00
2	Winnipeg, Man.	D. Smith	125 00
3	Régina, T.N.-O.	H. J. Peters	140 00
4	Calgary, T.N.-O.	H. D. Johnson	100 00
5	Court Suprême, Ottawa	H. L. Pinard	90 00
6	Vancouver, C.-B.	Wm. Bailey	100 00
7	Carleton Place, Ont.	Andrew Bell	75 00
8	Lachine, Qué.	J. B. Metayer	75 00
9	Fraserville, Qué.	E. Marquis	75 00
10	Saint-Hyacinthe, Qué.	J. Chenette	75 00
11	Sydney, C.-B.	John E. Burchell	75 00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF—*Suite.*

COMMIS DU PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS À OTTAWA.

No.	Noms.	Occupation.	Gages par jour.
			\$ cts.
1	F. Breton	Commis des travaux	3 00
2	J. D. Gareau	Commis	2 75
3	J. H. Ellis	Contremaître charpentier	3 00
4	V. Labelle	do maçon	2 75
5	J. H. Derinzev	do peintre	2 75
6	F. Tremblay	do couvreur	2 50
7	L. David	do des ouvriers	2 25
8	J. B. Lamontagne	Garde du temps	2 25
9	C. Laframboise	Garde-magasin	2 25

PERSONNEL DE L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

1	W. M. Hutchison	Commis des travaux	90 00 p.m.
2	Geo. Reid	Charpentier	2 50 p. j.
3	N. Laflamme	do	2 00 do
4	T. Ambridge	do	2 00 do
5	S. Leclaire	do	2 00 do
6	M. Greene	Charretier	2 00 do
7	M. West	Chauffeur	1 25 do
8	J. Sharpe	Homme de peine	1 25 do
9	F. X. Dionne	do	1 25 do
10	J. Simard	do	1 50 do
11	S. Maxwell	Couturière	1 00 do

LISTE des ouvriers employés dans le personnel du commis des travaux.

1	Thos. Fortin	Charpentier	2 00
2	L. Côté	do	2 50
3	Thos. Price	do	2 00
4	P. Bédard	do	2 00
5	S. Desjardins	do	2 00
6	Thos. Collins	do	2 00
7	M. Laflamme	do	2 00
8	J. Sampson	do	2 00
9	O. Lanoue	do	2 00
10	P. Dionne	do	2 00
11	W. D. Lemieux	do	2 00
12	A. Rivers	do	2 00
13	Thos. Fitzgerald	do	2 00
14	E. Oliver	do	2 00
15	J. Ringland	do	2 00
16	A. Thibault	do	2 50
17	J. Séguin	do	2 00
18	R. Bryne	do	2 00
19	J. Gaulin	do	2 00
20	J. Meagher	do	2 00
21	S. Skinner	do	2 00
22	C. Labelle	Maçon	2 75
23	C. Larose	do	2 50
24	J. Regan	do	2 00
25	E. Webster	Maçon briquetier	2 00
26	A. Gariépy	Couvreur	1 75
27	H. Proulx	Plâtrier	2 50
28	L. Dubuc	do	2 50
29	J. White	do	2 50
30	H. Phillion	Charretier	2 25
31	N. Arial	do	2 00
32	J. Keays	Peintre	2 00
33	Tél. Pruneau	do	2 00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF.—*Suite.*LISTE DES OUVRIERS—*Fin.*

No.	Noms.	Occupation.	Gages.
			\$ cts.
34	Théo. Bussière	Peintre	2 00
35	E. St. Pierre	do	2 00
36	A. Langlois	do	2 00
37	N. Déry	do	1 50
38	S. M. Bollard	Veilleur	1 25
39	R. Nash	do	1 25
40	J. B. G. Samson	do	2 00
41	J. Richard	Tapissier	1 75
42	J. Whitmore	Ouvrier	2 00
43	M. O'Grady	do	1 25
44	D. Scrim	do	1 50
45	L. Fortier	do	1 50
46	O. Dubé	do	1 50
47	J. Gauthier	do	1 50
48	J. Laframboise	do	1 50
49	Jas. Green	do	1 50
50	E. R. Lanière	do	1 75
51	J. Bédard	do	1 50
52	M. Charrier	do	1 50
53	J. Patry	do	1 50
54	P. Giroux	do	1 50
55	J. Plante	do	1 40
56	L. Perrier	do	1 25
57	C. Lavinge	do	1 25
58	O. Leduc	do	1 25
59	F. Penchard	do	1 50
60	C. Dufresne	do	1 25
61	H. Vézina	do	1 25
62	D. Brassard	do	1 25
63	J. Street	do	1 25
64	A. Bouchard	do	1 25
65	Thos. O. Boyle	do	1 25
66	J. Desjardins	do	1 25
67	P. Piché	do	1 25
68	H. Ouimet	do	1 25
69	D. Roy	do	1 25
70	Chas. Lepage	do	1 25
71	E. Sigouin	do	1 25
72	A. Boutet	do	1 25
73	F. Larocque	do	1 25
74	G. Guertin	do	1 25
75	E. Ladouceur	do	1 25
76	J. Hurley	do	1 25
77	C. Maccera	do	1 25
78	Geo. Turner	do	1 25
79	J. Champagne	do	1 50
80	J. N. Bray	do	1 50
81	A. Mathier	do	1 25
82	E. Lapointe	do	1 25
83	O. Robillard	do	1 25
84	O. Clouthier	do	1 25
85	H. Pagran	do	1 25
86	J. Ouelette	do	1 25

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF—*Suite.*

LISTE des ingénieurs, chauffeurs, gardiens, etc.

Nouvelle-Ecosse.

No.	Position.	Noms.	Place.	Edifice.	Prix mensuel.
					\$ cts.
1	Gardien	James Morrison	Amherst	Edifice public	33 33
2	do	John McKay	Annapolis	do	33 33
3	do	Angus McDonald	Antigonish	do	33 33
4	do	John McAskill	Aricbat	do	1 25
5	do	A. S. McDonald	Badlock	do	16 67
6	do	Wm. Power	Halifax	Entrepôt de vérification	41 67
7	Ingénieur	John Powell	do	Edifice du Dominion	62 50
8	Chauffeur	Richard Power	do	do	50 00
9	Veilleur	W. H. Gray	do	do	39 00
10	Gardien	M. Sullivan	do	do	33 33
11	do	D. McDonald	New Glasgow	Edifice public	33 33
12	do	Angus McEachern	Sydney-Nord	do	33 33
13	do	Geo. Robson	Pictou	Bureau de douane	33 33
14	do	N. H. McNeil	Sydney	Edifice public	33 33
15	do	H. McCulloch	Truro	do	33 33
16	do	J. W. Smith	Windsor	do	33 33
17	do	Robert Spears	Yarmouth	do	33 33

Ile du Prince-Edouard.

18	Ingénieur	D. McLeod	Charlottetown	Edifice du Dominion	33 33
19	Chauffeur	J. S. McLeod	do	do	28 00
20	Messageur	Geo. Walker	do	do	37 03
21	do	C. J. Mitchell	do	do	37 50
22	Veilleur	D. F. McDonald	do	do	33 33
23	Gardien	M. Lambert	Montague	Edifice public	19 00
24	do	Jas. Brazil	Summerside	do	33 33

Nouveau-Brunswick.

25	Gardien	Jas. A. McLancon	Bathurst, N.-B.	Edifice public	33 33
26	do	J. R. Reid	Carleton	do	8 33
27	do	R. B. Adams	Chatham	do	10 83
28	do	Wm. Gould	Dalhousie	do	33 33
29	do	Jas. Perkins	Frédéricton	do	33 33
30	do	E. B. Hicks	Moncton	do	33 33
31	do	P. Keating	Newcastle	do	33 33
32	do	Geo. Campbell	Saint-Jean	Penitencier	37 50
33	Ingénieur	Geo. W. Jones	do	Bureau de douane	60 00
34	Chauffeur	C. White	do	do	50 00
35	Gardien	James A. Paul	do	do	41 67
36	Ingénieur	Henry Howe	do	Bureau de poste	55 00
37	do	Ed. Haney	do	do	50 00
38	Gardien	Sam Topping	St. Stephen	Edifice public	33 33
39	do	Thos. Asbill	Sussex	do	33 33
40	Gardien-adjoint	Wm. Kennedy	Woodstock	do	33 33

Québec.

41	Gardien	John Woods	Aylmer	Edifice public	8 33
42	do	I. Baldwin	Coaticook	do	33 33
43	do	Thos. Faquin	Hull	Bureau de poste	16 66
44	do	C. Guilbault	Joliette	Edifice public	33 33
45	do	M. Robert	Lachine	do	20 83
46	Ingénieur	Wm. McDonald	Montréal	Manège	45 00
47	Ingénieur en chef	Thos. Ryan	do	Edifice du Dominion	100 00
48	Ingénieur	John Watson	do	Bureau de poste	65 00
49	do	Frank Green	do	Bureau de l'intérieur	60 00
50	Ingénieur-adjoint	M. Boyer	do	Entrepôt de vérification	50 00
51	Chauffeur	Wm. Wallace	do	Bureau de douane	45 00
52	do	D. St. George	do	Entrepôt de vérification	45 00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF—*Suite.*LISTE des ingénieurs, chauffeurs, gardiens, etc.—*Suite.*Québec—*Suite.*

Numéro	Position.	Nom.	Place.	Edifices.	Prix mensuels.
53	Chauffeur de nuit.	H. Marchand	Montréal.	Bureau de douane et entrepôt de vérification.	\$ cts. 50 00
54	Menus travaux.	J. B. Deslongchamps	do	Edifice de la Puissance	50 00
55	Ingénieur.	Jas. Mathews	Québec.	Entrepôt de vérification	55 00
56	Chauffeur.	T. McLaughlin	do	do	40 00
57	do	John O'Neil	do	Bur. des mesur. de bois	45 00
58	Gardien	Thos. Rawson	Sherbrooke.	Edifice public.	33 33
59	do	P. St. Michel	Sorel.	do	33 33
60	do	M. Grignon	Saint-Jérôme	do	33 33
61	do	Wm. Comper	Saint-Jean	do	12 50
62	Messenger.	Geo. McLeod	Trois-Rivières.	Bureau de douane.	25 00
63	Gardien	Jos. Charbonneau	do	Bureau de poste.	33 33
64	do	P. Gravel	do	Bureau de douane.	25 00
65	Chauffeur.	Mme J. Forraut	Saint-Jean.	Edifice public.	16 66
66	do	J. R. Mountain	Québec	Bureau de douane.	45 00

Ontario.

67	Gardien	Wm. Moulton	Almonte, Ont.	Edifice public	33 33
68	do	John Lovegrove	Amherstburg.	do	33 33
69	do	Fred. Edwards	Barrie	do	33 33
70	do	Jos. P. Reeves	Belleville.	do	50 00
71	do	Mrs. C. Meinke	Berlin	do	33 33
72	do	J. McBride	Brampton	do	33 33
73	do	John Squire	Brantford	do	50 00
74	do	Wm. Sheppard	Brockville.	do	33 33
75	do	G. A. Gibson	Cayuga.	do	8 33
76	Ingénieur.	Henry Dunn	Chatham.	do	50 00
77	Gardien	G. Campbell	Clifton.	do	33 33
78	do	Hy. Payne	Cobourg	do	33 33
79	do	W. W. Mitchell	Chatham.	do	33 33
80	do	Thos. Murphy	Cornwall.	do	33 33
81	do	Wm. Kilgour	Galt.	do	33 33
82	do	J. Elliott	Goderich.	do	33 33
83	do	T. P. Richardson	Gananoque.	do	8 33
84	do	R. Higham	Guelph.	do	33 33
85	do	Wm. Hornby	Hamilton.	do	50 00
86	Chauffeur.	Thos. Beatty	do	do	45 00
87	Ingénieur.	T. Nicholson	do	Ascenseur, douane	50 00
88	do	Wm. Johnson	Kingston.	Collège militaire royal.	65 00
89	Chauffeur.	M. Madden	do	do	55 00
90	Gardien	Wm. McMan	Lindsay.	Edifice public	33 33
91	Ingénieur.	M. Mulken	London.	Bureau de douane.	50 00
92	Gardien	Wm. Greer	do	do	33 33
93	Ingénieur.	John Price	do	Bureau de poste.	50 00
94	Gardien	John Hearn	Napanee	Edifice public.	33 33
95	do	John Wilkins	Orangeville.	do	33 33
96	do	John Irwin	Peterborough.	do	33 33
97	do	S. Hamilton	Penbrooke	do	33 33
98	do	R. Henderson	Prescott	do	33 33
99	do	Wm. Armstrong	Port-Colborne	do	20 00
100	do	L. Reynolds	Port-Hope	do	33 33
101	do	Wm. Bryson	Sainte-Catherine.	do	33 33
102	do	Jas. Russell	Saint-Thomas	do	33 33
103	Ingénieur.	J. H. Roberts	Stratford.	do	50 00
104	Gardien	W. J. Johnston.	Strathroy.	do	33 33
105	Ingénieur.	John A. Wills	Toronto.	Edifice de la Puissance	125 00
106	do	Jas. Cosgrove	do	Entrepôt de vérification	65 00
107	Chauffeur.	E. Appleton	do	do	55 00
108	do	H. L. Bell	do	Bureau de poste.	50 00
109	do	G. Fitzgerald	do	do	50 00
110	do	J. Lomers	do	do	50 00
111	do	C. H. Baillie	do	Revenu de l'intérieur.	50 00
112	do	F. Foragher	do	Bureau de douane.	50 00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF—*Suite.*LISTE des ingénieurs, chauffeurs, gardiens, etc.—*Suite.**Ontario.*

Numéro	Position.	Nom.	Place.	Edifices.	Prix mensuel.	
					\$	cts.
113	Chargé de l'ascens.	W. Cheney	Toronto	Entrepôt de vérification	50	00
114	do	Wm. Sleau	do	do	50	00
115	do	A. Dey	do	do	50	00
116	Veilleur	J. Richardson	do	do	45	00
117	Gardien	D. Allan	Trenton	Edifices publics	33	33
118	do	And. McLean	Walkerton	do	33	33
119	do	Wm. Curtis	Windsor	do	33	33
120	Ingénieur	F. Parker	do	do	50	00

Manitoba.

121	Ingénieur	J. R. Alexander	Winnipeg, Man.	Bureau de poste	70	00
122	Chauffeur	P. Dillon	do	do	45	00
123	Conducteur	Jas. Coutu	do	do	45	00
124	Veilleur	E. Lecourt	do	do	45	00
125	Gardien	Jos. Cauchon	do	do	60	00
126	do	John Pawcet	Brandon	Edifice public	33	00

Territoires du Nord-Ouest.

127	Gardien	A. G. Hamilton	Moosomin, T.N.-O.	Palais de justice	33	33
128	do	Geo. Northgraves	Prince-Albert	Palais de just. et prison	33	33
129	Ingénieur	James McKee	Regina	Prison	70	00
130	do adjoint	P. Thomas	do	do	60	00

Colombie-Anglaise.

131	Gardien	R. Johnson	Nanaimo	Edifice public	50	00
-----	---------	------------	---------	----------------	----	----

LISTE des gardiens chargés des horloges, édifices publics du Dominion—Division de l'architecte en chef.—*Suite.*

Numéro	Nom.	Place.	Edifices.	Prix mensuel.	
				\$	cts.
1	P. W. Wood	Montréal, P.Q.	Bureau de douane	80	00
2	E. Chanteloup	do	Bureau de poste	100	00
3	Geo. H. Martin	Saint-Jean, N.-B.	do	80	00
4	W. H. Roberts	Stratford, Ont.	Edifice public	50	00
5	R. J. Spearing	Sherbrooke, Qué.	do	30	00
6	A. E. Piette	Sorel, Qué.	do	50	00
7	W. R. R. Hickson	Bathurst, N.-B.	do	30	00
8	H. V. Dalling	Woodstock do	do	50	00
9	Thos. Lees	Hamilton, Ont.	do	50	00
10	A. F. Milliken	Cornwall do	do	75	00
11	F. W. Smith	Napanee do	do	40	00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF—*Suite.*

DIVISION DES INGÉNIEURS-MÉCANICIENS.

Noms.	Occupation.	Où employés.	Gages par mois.	
			\$	cts.
Wm. Smith.....	Ingénieur contremaître.....	Boutique et édifices publics.....	90	00
Thos. Wensley.....	do adjoint et pos. de tuyaux	do édifices du parlement.	80	00
M. Clancy.....	do do do	do édifices publics.....	75	00
M. Whalen.....	Forgeron et poseur de tuyaux.....	do do	75	00
J. Kelly.....	Plombier do	do do	75	00
J. Smith.....	do do	do do	65	00
G. F. Sanderson.....	do do	do do	60	00
Wm. Butland.....	Chargé des cloches électriques.....	do do	65	00
Wm. Ferguson.....	Faiseur de patrons	do do	60	00
Joseph Ferguson.....	Soin de la boutique des machin., etc.	do do	60	00
A. Letourny.....	Poseur de tuyaux	do do	60	00
J. Dionne.....	do	do do	60	00
J. Desjardins.....	Aide	do do	45	62
J. Pilon.....	do	do do	45	62
Michael Whalen.....	do	do do	45	62
A. Gauvreau.....	do	do do	45	62
A. Dubuc.....	do	do do	45	62
G. Grenier.....	do	do do	45	62
J. Boyer.....	do	do do	45	62
W. Cousineau.....	do	do do	45	62
M. Giroux.....	Mécanicien général	do do	65	00
A. Giroux.....	do	do do	60	00
Thos. Heley.....	do	do do	55	00
Jehn Mahon.....	do	do do	50	00
J. Johnston.....	Contremaître, lumière électrique.....	Chambre des dynamos, édif. du parl.	70	00
W. J. Thompson.....	Chargé des cloches électriques	Edifices du parlement.....	50	00
J. Dunlap.....	Gardienn de nuit	Bloc de l'est et de l'ouest.....	48	00
H. A. McMillan.....	Attaché à l'ascenseur.....	Bloc de l'ouest.....	40	00
D. Gingras.....	Messager	do	1 40	par jour.
H. Spence.....	Ingénieur adj., édifice du parlement	Edifices du parlement.....	62	00
F. Daly.....	do do	do	62	00
J. Roy.....	Chauffeur do	do	48	00
J. Hennessey.....	do do	do	48	00
John Reeves.....	do do	do	48	00
Gilbert Hill.....	do do	do	48	00
E. Michaud.....	Homme de cour do	do	37	50
Geo. McCann.....	do do	do	37	50
F. X. Audette.....	do do	do	37	50
P. O'Connor.....	do do	do	37	50
C. Choquette.....	do do	do	37	50
R. Gavin.....	Chauffeur en charge	Musée géologique.....	48	00
M. Gallagher.....	do do	Bloc de l'ouest.....	48	00
Z. Paris.....	do	do	48	00
D. Matheson.....	do en charge.....	do	48	00
Geo. McDonald.....	do	do	48	00
M. Costello.....	do en charge.....	Bloc de l'est.....	48	00
A. Ross.....	do do	do	48	00
J. Little.....	do do	Bureau de poste de la cité.....	48	00
N. Martin.....	do do	do	48	00
Wm. Hill.....	do do	Cour Suprême.....	48	00
G. McDonald.....	do do	do	48	00
Wm. Jenkins.....	do do	Maison des dynamos.....	48	00
M. Champagne.....	Homme de cour	Bloc de l'ouest.....	37	50
J. B. Demers.....	do	Bloc de l'est.....	37	50
M. Brisbois.....	do	Bloc de l'ouest.....	37	50
Geo. Turner.....	Empileur de bois et charbon.....	Edifices publics.....	45	62
C. Turgeon.....	do do	do	37	50
E. Rhéaume.....	do do	do	37	50
D. Goode.....	Avec cheval et charrette.....	do	65	00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF—Fin.

Ingénieurs, chauffeurs, etc., bloc Langevin.

Noms.	Occupation.	Gages.
		\$ cts.
Jno. Cowan.....	Ingénieur chargé du service de chauffage, d'éclairage et d'eau.	3 50 par jour.
C. A. Sparks.....	Chargé des réparations générales.	50 00 par mois.
Wm. Mansfield.....	do	45 00 do
J. Dagueault.....	Chargé de nettoyer les globes des bees de gaz.	45 00 do
Martin Whalen.....	Homme de peine et balayeur	1 25 par jour.
L. Corbeil.....	Chauffeur.	45 00 par mois.
M. Carroll.....	do	45 00 do
L. Guérard.....	do	45 00 do
J. B. Bois.....	do	45 00 do
E. A. Connell.....	Ingénieur en charge de l'ascenseur.	75 00 do
A. Dugal.....	Chargé des pompes	50 00 do
Jean Jolicœur.....	Chauffeur	45 00 do
P. A. Kilduff.....	Conducteur d'ascenseur	45 00 do
Wesley Palen.....	do	45 00 do
Honoré Seguin.....	do	45 00 do
Craig Holmes.....	do	45 00 do
Léon Bertrand.....	Adjoint et aide au conducteur d'ascenseur.	45 00 do

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

L. Coste.....	Agissant comme ingénieur en chef.....	3,000 00 p. année.
James Howden.....	Surintendant du dragage.....	2,500 00 do
F. M. Hamel.....	Ingénieur adjoint.....	5 50 par jour.
E. D. Lafleur.....	do.....	5 50 do
G. L. Bouchier.....	do.....	5 50 do
W. B. Snow.....	do.....	4 00 do
F. W. Cowie.....	Inspecteur hydrographe.....	100 00 par mois.
Eugène Gingras.....	do adjoint.....	2 00 par jour.
Emile Smith.....	Dessinateur.....	3 00 do
Joseph Aubé.....	do.....	3 00 do
Israël Marion.....	do.....	2 75 do
J. H. Roy.....	do.....	2 75 do
N. Moffette.....	do.....	2 50 do
P. Drapeau.....	do.....	2 50 do
A. E. B. Lane.....	do.....	2 50 do
C. F. Chaloner.....	do états estimatifs.....	2 50 do
V. Bélanger.....	Commis vérificateur.....	2 25 do
J. McG. Des Rivières.....	Dessinateur.....	2 25 do
H. J. Friel.....	Commis états estimatifs.....	2 25 do
J. A. Chabot.....	Dessinateur.....	2 00 do
C. C. Hampshire.....	Commis vérificateur et copiste.....	2 00 do
Joseph Gobeil.....	Clavigraphiste, etc.....	2 00 do
J. W. Fraser.....	Dessinateur.....	2 00 do
E. Juneau.....	do adjoint.....	1 00 do

Ingénieurs du personnel des travaux publics.

Provinces Maritimes.

Noms.	Occupation.	Place.	Gages.
			\$ cts.
E. G. Millidge.....	Ingénieur de district.....	Antigonish.....	5 00 par jour.
C. E. W. Dodwell.....	do.....	Halifax.....	150 00 par mois.
J. C. Allison.....	do.....	Saint-Jean.....	5 00 par jour.
J. B. Hegan.....	do.....	do.....	5 00 do
E. T. P. Shewen.....	Ingénieur en charge.....	Cap Tourmentin.....	150 00 par mois.
Rupert Greenwood.....	Adjoint à M. Dodwell.....	Halifax.....	50 00 do
G. A. Day.....	Adjoint.....	Saint-Jean.....	100 00 do
W. J. McCordock.....	Surintendant du dragage.....	do.....	150 00 do
T. H. Adams.....	Commis.....	do.....	72 00 do
D. H. Waterbury.....	do.....	do.....	80 00 do
Joseph Ewing.....	Payeur.....	do.....	85 00 do

DIVISION DE D'INGÉNIEUR EN CHEF—*Suite.**Québec.*

Nom.	Occupation.	Place.	Gages.
			\$ cts.
Joseph Rosa	Ingénieur résident	Québec	5 50 par jour.
Thos. Breen	do	do	5 50 do
C. E. Michaud	do	St-André de Kamouraska	5 50 do
Thos. Berlinguet	do	Trois-Rivières	5 50 do
John Bourgeois	Adjoint	do	50 00 par mois.

Ontario.

Wm. Murdock	Ingénieur de district	Port-Arthur	185 00 par mois.
G. E. Perley	do adjoint	Ottawa	150 00 do
E. B. Temple	do en charge	Toronto	170 00 do
Kelly Evans	do adjoint	do	120 00 do
H. A. Gray	do de district	do	6 85 par jour.
W. G. Warner	do do adjoint	do	4 00 do

Manitoba.

W. F. Gouin	Ingénieur de district	Winnipeg	5 50 par jour.
Arthur St. Laurent	do do adjoint	do	4 00 do

Colombie-Britannique.

F. C. Gamble	Ingénieur de district	Victoria	186 66 par mois.
C. N. Macdonald	Comptable	do	130 00 do
Reginald Gem	Commis	do	65 00 do

PERSONNEL employé sur les glissoires et estacades.

Glissoire du Saguenay.

Arthur Boulanger	Surintendant		475 00 par année.
Calixte Fortin	do adjoint		30 00 par mois.

Saint-Maurice.

Chas. Lajoie	Surintendant		1,200 00 par année.
N. Dagneau	Payeur		50 00 par mois.
C. Lymburner	Contremaître		565 00 par année.
Jos. Pagé	Gardien d'estacade		469 50 do
Arthur Rousseau	Sous-maître de glissoires		3 00 par jour.
Louis St. Onge	do do adjoint		365 00 par année.
Charles Langlois	Contremaître		535 00 do
Théo. Larue	Gardien d'estacade		2 00 par jour.
F. Lacroix	do adjoint		469 50 par année.
Arthur Pellerin	Gardien d'estacade		365 00 do

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF—*Suite.*INGÉNIEURS—Personnel des travaux publics—*Suite.**Travaux sur la rivière Ottawa.*

Non.	Occupation.	Gages.
		\$ cts.
G. P. Brophy.....	Ingénieur surintendant.....	2,500 00 par année.
D. Scott.....	Adjoint et comptable.....	1,500 00 do
C. Leduc.....	Payeur.....	1,200 00 do
J. Kent.....	Mesureur et dessinateur.....	850 00 do
J. C. Scott.....	Commis.....	700 00 do
W. Kane.....	Messager.....	500 00 do
J. Soulière.....	Contremaître charpentier et sous-maître de glissoire.....	800 00 do
John Harvey.....	Sous-maître de glissoire, Arnprior.....	500 00 do
A. McEwen.....	do Rocher-Capitaine.....	480 00 do
J. S. Rowan.....	do Petewawa.....	480 00 do
J. G. Poupore.....	do Rivière Noire.....	480 00 do
Duncan Carmichael.....	do Calumet.....	480 00 do
David McFarlane.....	do Chats.....	480 00 do
Patrick Barry.....	do High Falls.....	469 50 do
John Middleton.....	do Carillon.....	438 20 do
Wm. Thomson.....	do Montagne.....	391 25 do
D. McLaren.....	do Portage-du-Fort.....	391 25 do
John McDonell.....	do Hull.....	391 25 do
Alex. Proudfoot.....	do Coulonge.....	313 00 do
Hugh Grant.....	do Dumoine.....	300 00 do
H. R. Downey.....	do Des Joachims.....	300 00 do
J. J. French.....	} Sous-maître de glissoire, Upper Petewawa, pour 3½ } mois	200 00
A. Lacroix.....		200 00
Isidore Lafrance.....		200 00
A. H. Johnson.....	Maître d'estacade, Cheneaux.....	500 00 do
D. Noonan.....	do Gatineau.....	500 00 do
Joseph McCrea.....	do Springtown.....	300 00 do
Joseph Dufault.....	do Embouchure Dumoine, pour 3½ mois..	200 00
G. T. Johnson.....	Maître-adjoint d'estacade, Cheneaux.....	350 00 do
Un surnuméraire.....		350 00 do
<i>Travaux de Trent.</i>		
R. B. Rogers.....	Surintendant.....	600 00 par année.
G. H. Giroux.....	Commis.....	300 00 do
C. Armstrong.....	Maître de glissoire.....	200 00 do
John Ingram.....	do	200 00 do
W. H. Hall.....	do	100 00 do
BASSINS DE RADOUB.		
<i>Bassin de Lévis.</i>		
U. Valiquet.....	Gardiens de bassin—Salaire ..	1,800 00 par année.
	Loyer de maison.....	200 00 do
Henri Lamontagne.....	Contremaître.....	83 33 par mois.
Wm. MacDougall.....	Ingénieur-mécanicien.....	75 00 do
Nap. Lemelin.....	do adjoint.....	45 00 do
Marc. Lemelin.....	Chauffeur.....	32 00 do
Jos. Morin.....	do.....	32 00 do
Théo. Chabot.....	Gardiens de nuit.....	45 00 do
<i>bassin de Kingston.</i>		
J. Wilson.....	Surintendant.....	1,400 00 do
<i>Bassin D'Esquimalt.</i>		
John Devereux.....	Gardiens de bassin.....	166 66 par mois.
A. C. Muir.....	Ingénieur.....	100 00 do
Wm. Muir.....	do adjoint.....	75 00 do
A. D. Grieve.....	Charpentier.....	80 00 do
F. N. Jones.....	Chauffeur.....	60 00 do
A. McNiven.....	do.....	60 00 do
John Boyle.....	Homme de peine.....	50 00 do
Wm. Young.....	do.....	50 00 do
John Stock.....	Gardiens de nuit.....	50 00 do

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ÉTAT.

Nom.	Position.	Station.	Traitement.
			\$ cts.
F. N. Gisborne.....	Surintendant général.....	Ottawa.....	3,000 00
H. Gisborne.....	do district.....	Qu'Appelle, T. N.-O.....	1,500 00
D. H. Keeley.....	do adjoint.....	Ottawa.....	1,500 00
E. Tétu.....	do district.....	Pentecôte.....	1,008 00
Jas. Stone.....	Télégraphiste.....	Barkerville, C.-A.....	936 00
W. McKay.....	Réparateur.....	Edmonton, T. N.-O.....	720 00
E. W. Warner.....	Télégraphiste.....	do.....	720 00
J. St. Laurent.....	do.....	Saskatoon, T. N.-O.....	300 00
R. Keeley.....	Commis.....	Ottawa.....	730 00
W. C. Gillies.....	Télégraphiste.....	Victoria, T. N.-O.....	720 00
H. L. Good.....	do.....	Cache Creek, C.-A.....	720 00
W. Salisbury.....	do.....	Henrietta, T. N.-O.....	720 00
L. P. O. Noel.....	do.....	Battleford, do.....	720 00
J. F. Lake.....	do.....	Fort Pitt do.....	720 00
E. Voyer.....	do.....	(Officier remplaçant).....	600 00
F. S. Sharpnel.....	do.....	San Juan.....	720 00
L. Des Brens.....	Réparateur.....	Indian River.....	660 00
E. Pope.....	Surintendant de district.....	Québec.....	600 00
J. A. LeBourdais.....	Télégraphiste.....	Clinton.....	600 00
A. Von Lindeburg.....	do.....	Touchwood.....	600 00
E. Johnston.....	do.....	Fort Qu'Appelle.....	600 00
H. Sikes.....	Réparateur.....	Battleford.....	600 00
N. Potvin.....	Télégraphiste.....	Lac à la Selle.....	600 00
J. Harrington.....	Réparateur.....	Humboldt.....	600 00
A. Guimont.....	Télégraphiste.....	do.....	600 00
L. Picard.....	do.....	Moose.....	600 00
L. Armstrong.....	do.....	Pointe-à-la-Loutre.....	600 00
F. Gallienne.....	Réparateur en chef.....	Sept Îles.....	540 00
C. T. Dayton.....	Réparateur.....	Carmanach-Ouest.....	540 00
E. B. Dayton.....	do.....	do Est.....	540 00
A. LeBourdais.....	Surintendant district.....	Grindstone (M. I.).....	500 00
F. C. Ouillett.....	Agent et télégraphiste (Bureau à répétition).....	Manicouagan.....	500 00
A. B. McDodd.....	Télégraphiste.....	Meat-Cove.....	420 00
C. C. Seely.....	Surintendant de district.....	Grand-Manan.....	420 00
A. Gauthier.....	Réparateur.....	La Cruche.....	420 00
E. Cubron.....	do.....	Sault au Cochon.....	420 00
J. Lansier.....	Télégraphiste.....	Pointe aux Esquimaux.....	420 00
A. Taylor.....	do.....	Edmonton, T. N.-O.....	420 00
N. Caron.....	Réparateur.....	Rivière au Canard.....	420 00
P. Pelletier.....	Télégraphiste.....	Étang du Nord.....	400 00
F. Carbray.....	Réparateur.....	Lac Salé.....	360 00
G. Pope.....	Surintendant de district.....	Anticosti.....	300 00
J. Wilson.....	do.....	Vancouver, C.-A.....	300 00
W. P. Daykin.....	Télégraphiste.....	Carmanach, C.-A.....	240 00
A. Wilcox.....	do.....	Mâchoire d'Orignal.....	240 00
N. Clarke.....	do.....	Grosse-Île.....	200 00
P. E. Vignault.....	do.....	Sept-Îles.....	180 00
J. Vibert.....	do.....	Longue-Pointe.....	180 00
P. A. Cox.....	do.....	Cap Beale, C.-A.....	180 00
J. J. Amcott.....	do.....	Gaspé.....	150 00
A. Therriault.....	do.....	Sainte-Marguerite.....	180 00
J. H. Thompson.....	do.....	Montagne de Bois.....	180 00
R. J. Clinch.....	Surintendant de district.....	Saint-Jean, N.-B.....	150 00

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ÉTAT—*Suite.** EMPLOYÉS À COMMISSION—*Suite.*

Nom.	Position.	Station.	Traiter
A. Brassard	Télégraphiste	Port au Persil	
D. Boily	do	Chicoutimi	
G. Boullanne	do	Rivière au Canard	
J. McR. Selkirk	Surintendant de district	Leamington	
C. Harrison	Agent	Club House	
W. A. Grubb	do	Pointe Pelée	
A. M. McCormick	do	West-Dock	
F. B. McCormick	do	South do	
C. B. Quick	do	North do	
J. E. Quick	do	Phare	
Cie de Téléphone Bell	Ligne de raccordement	Leamington	} Commissio seulement.
M. Turcotte	Agent	Quarantaine de Saint-Pierre	
E. Blais	do	do Sainte-Pétronille	
M. Gobeil	do	do Saint-Laurent	
P. Pouliot	do	do Saint-Jean	
M. B. Emond	do	do Saint-François	
N. Langlois	do	do Grosse-Ile	
J. S. Daggett	do	Flagg Cove, Baie de Fundy	
F. A. Newton	do	Grand Havre do	
Peter Russell	do	Anse au Loup-marin do	
A. Batson	do	Welsh Pool do	} \$250 par an- née.
E. Carroll	do	White-Head do	
E. Cameron	do	Woodward's Cove do	
D. McKay	do	Grand-Manan	
N. A. Comeau	do	Godbout	
I. A. Comeau	do	Ile au Caribou	
V. Talford	do	Pointe des Monts	
Z. Poulin	do	Baie Trinité, ouest	
Cie Anglo Américaine	Télégraphiste	Port au Basque, Terre-neuve	
do	do	Cap Ray, phare	
J. Stobbert	do	Baie du Renard, Anticosti	
T. Gagné	do	Heath Point do	
A. Nadeau	do	South Point do	
M. Duguay	do	Rivière Beauce do	
A. Malouin	do	West Point do	
F. Cabot	do	Baie aux Anglais do	
Mlle J. Shea	do	Amherst Havre, Iles de la Madeleine	
Wm. Cormier	do	do Ile do	
Mme A. Binet	do	Etang du Nord	
N. Arseneau	do	do L. H.	
Mme F. Aikens	do	Grande Entrée	
P. L. Joncas	do	Havre aux Maisons	
W. G. Leslie	do	Grindstone	
Western Union Tel. Co.	Agent	Sydney-Nord	
R. G. Zwicker	Télégraphiste	Baie Aspy, Cap-Breton	
D. Dunlop	do	Baddeck do	
Mme E. Livingstone	do	Grand Bras d'Or do	
Wm. Bingham	do	Englishtown do	
J. M. Burke	do	Ingonish do	
M. McLeod	do	Havre Neil do	
Mlle M. C. Campbell	do	New-Campbellton, Cap-Breton	
Mlle C. Morrison	do	Goulet Sud Ste-Anne do	
F. C. Brewer	do	do Ingonish do	
John McDonald	do	Rivière des Français do	
Mme M. Piset	do	Cheticamp do	
Mme A. McLennan	do	Havre de Margaree do	
Mlle B. M. Ross	do	N. E. Margaree do	
Mme A. Campbell	do	Broad Cove Mines do	
Mme M. McDonald	do	Mabou do	
J. K. Doane	do	Cap Sable, L.H. do	
Mme E. A. Smith	do	Newelltown	
Mlle M. McLennan	do	Barrington	
Mme N. A. Williston	do	Baie du Vin	
G. N. W. Tel. Co.	do	Chatham	
D. Lewis	do	Escurtiac	

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ÉTAT—Fin.

* EMPLOYÉS A COMMISSION—Fin.

Nom.	Position.	Station.	Traitement.
			\$ cts.
Phillips.....	Télégraphiste.....	Pointe Escuminac.....	
mer.....	do.....	Hardwicke.....	
ers.....	do.....	Low Point, C.-B.....	
.....	do.....	Sault au Cochon.....	
d.....	do.....	Phare Portneuf.....	
e.....	do.....	Mille Vaches.....	
ng.....	do.....	Escoumains.....	
.....	do.....	Bergeronnes.....	
ard.....	do.....	Baie des Roches.....	
ain.....	do.....	Saint-Siméon.....	
Parent.....	do.....	Saint-Fidèle.....	
uchesne.....	do.....	Cap à l'Aigle.....	
Vincent.....	do.....	Malbaie.....	
F. Boivin.....	do.....	Baie Saint-Paul.....	
A. Boivin.....	do.....	Saint-Urbain.....	
O. Pelletier.....	dō.....	Saint-Alexis.....	
A. Gauthier.....	do.....	La Cruche.....	
A. Simard.....	do.....	Saint-Alphonse.....	
R. H. Montgomery.....	do.....	Bersimis.....	
J. E. Caron.....	do.....	Tadoussac.....	
A. Bilodeau.....	Agent.....	Baie Trinité, est.....	
D. Portier.....	do.....	Rivière Moisie.....	
P. Touzel.....	do.....	Sheldrake.....	
H. Lebrun.....	do.....	Rivière du Tonnerre.....	
G. Molloy.....	do.....	Maggie.....	
B. Chambers.....	do.....	Rivière Saint-Jean.....	
G. Maloney.....	do.....	Mingan.....	

* Commission sur les affaires, 25 pour 100 des recettes du gouvernement sur les lignes télégraphiques, le montant garanti n'étant pas moindre que \$50 par année.